

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

Annexe au procès-verbal de la séance du 15 novembre 1966.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1967, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

**EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITION SPECIALES**

ANNEXE N° 13

EDUCATION NATIONALE

Rapporteur spécial : M. Pierre MÉTAYER

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Pierre Carous, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, André Fosset, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jacques Richard, François Schleiter, Louis Talamoni, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (2^e législ.) : 2044 et annexes, 2050 (tomes I à III et annexes 13 et 14), 2053 (tome V), 2083 (1^{re} à 3^e parties) et in-8° 567.

Sénat : 24 (1966-1967).

Mesdames, Messieurs,

L'érection du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports en un Ministère « plein » s'est traduite, sur le plan budgétaire, par la publication de deux fascicules. Aussi, si l'on veut comparer les budgets de 1966 et de 1967 de la rue de Grenelle, convient-il d'éliminer du premier les dotations qui, en mesures acquises, ont été transférées rue de Châteaudun.

Le tableau ci-après a été dressé compte tenu de cette réforme (1) :

	1966	1967	VARIATION en %.
	(En francs.)		
I. — Dépenses ordinaires :			
— Titre III. — Moyens des services.....	11.519.353.469	12.555.238.803	+ 9
— Titre IV. — Interventions publiques ...	2.516.982.859	2.629.580.759	+ 4,6
Total	14.036.336.328	15.184.819.562	+ 8,2
II. — Dépenses en capital :			
Crédits de paiement.....	2.700.000.000	3.358.500.000	+ 24,4
Total	16.736.336.328	18.543.319.562	+ 10,8
Dépenses en capital :			
Autorisations de programme.....	3.335.000.000	3.605.500.000	+ 8,1

Les dotations pour 1967 accusent donc une progression de 10,8 % : elle est un peu moins forte pour les dépenses ordinaires (8,2 %), beaucoup plus forte pour les crédits de paiement des dépenses en capital (24,4 %). Quant aux autorisations de programme, leur taux de croissance s'élève à 8,1 %.

La progression de l'ensemble et celle des crédits de paiement s'apparentent à quelque chose près aux taux constatés pour l'ensemble du budget. Il n'en va pas de même pour les dépenses ordinaires

(1) Les modifications apportées par le Gouvernement devant l'Assemblée Nationale en seconde délibération n'altèrent pas ces chiffres puisqu'elles se limitent à des transferts effectués à l'intérieur du titre III.

et les autorisations de programme où l'on enregistre un retard sensible sur les moyennes générales : 8,2 % contre 10,4 % dans le premier cas ; 8,1 % contre 10,7 % dans le second cas (1). Le budget de l'Education nationale n'a donc bénéficié d'aucune priorité.

Il représentera, comme en 1966, 13,4 % de l'ensemble des dépenses publiques figurant dans la loi de finances et 3,4 % de la production intérieure brute.

Il continue enfin à demeurer inférieur au budget des armées : 18.543 millions de F contre 23.551 millions.

*
* *

L'examen du budget de 1967 peut s'effectuer en le comparant à celui de 1966.

Nous avons en plus la chance d'avoir à notre disposition le *rapport général de la Commission de l'équipement scolaire universitaire et sportif* présidée par M. Lasry, Conseiller d'Etat : ce copieux document de 251 pages nous permettra de situer les dotations de l'année à venir dans une perspective beaucoup plus large puisque les besoins ont été établis à partir de l'évolution des effectifs jusqu'en 1972. Riche de renseignements chiffrés, le rapport est également riche de suggestions et de recommandations et, à ce titre, il convient d'en féliciter les auteurs dont l'objectivité ne saurait être suspectée.

*
* *

Les besoins en personnel et en équipements dépendent à la fois de l'évolution de la population scolaire et universitaire ainsi que de la mise en place des réformes qui ont été décidées il y a plus ou moins longtemps.

1° *Les effectifs.*

Le tableau qui suit donne, par ordre d'enseignement, les effectifs enregistrés dans l'enseignement public lors de la dernière ren-

(1) En matière d'équipement, d'autres secteurs ont été beaucoup mieux traités que l'Education nationale : les télécommunications (+ 18,8 %) et les routes (+ 15,9 %), par exemple.

trée (les chiffres sont encore provisoires), ceux qui sont attendus à la prochaine et enfin ceux que l'on peut raisonnablement prévoir pour 1972 :

ENSEIGNEMENT	1966-1967	1967-1968	1972-1973
		(en milliers)	
1. — <i>Précolaire</i>	1.599	1.695	2.068
2. — <i>Elémentaire</i>	4.768	4.725	3.943
Dont enseignement spécial	(124)	(154)	
3. — <i>Second degré</i> :			
— Premier cycle	1.600	1.752	2.643
Plus sections spécialisées des C. E. G. et C. E. S.	50	48	
— Deuxième cycle	599	626	742
— C. E. T. à temps plein	362	392	490
			(second cycle court)
— C. E. T. à temps réduit	30	30	
— Au-delà du 2 ^e cycle	48	52	
4. — <i>Supérieur</i> :			
— Universités	463	530	744
— Grandes écoles	29		

A la rentrée de 1967, il faudrait accueillir 96.000 élèves de plus dans la préscolaire, 152.000 dans le premier cycle, 27.000 dans le second cycle, 30.000 dans les C. E. T. et 67.000 étudiants. Par contre, l'enseignement élémentaire sera délesté de 43.000 élèves, mais l'urbanisation croissante de la population est telle que les problèmes d'accueil dans le premier degré ne seront pas résolus et que les difficultés dans les villes et les départements en expansion seront vraisemblablement les mêmes que cette année. Par ailleurs, l'entrée dans les écoles maternelles et enfantines ainsi que dans les collèges d'enseignement technique demeurera « rationnée ».

On constatera, en outre, que les effectifs pour 1972, ceux qui conditionnent la mise en place des équipements du V^e Plan, seront considérables dans trois secteurs : le préscolaire, le premier cycle et le supérieur et non négligeables dans les autres si l'on veut aboutir aux taux de scolarisation suivants :

- 62 à 72 % pour les enfants de 2 à 5 ans contre 55 % à l'heure actuelle ;
- 100 % dans le premier cycle contre 92 % (au-delà du C M 2) ;

- 34 % dans le second cycle long contre 23 % ;
- 34,5 % dans le second cycle court contre 16,9 % (C E T) ;
- 15 % dans le supérieur contre 9,1 %.

2° Les réformes.

Plusieurs réformes sont en cours de mise en place.

Certaines remontent à 1959 : la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans dont on sait qu'elle ne sera effective qu'en 1972 ; la réforme des études médicales qui progresse avec beaucoup de lenteur.

D'autres sont plus récentes : la réforme du premier cycle, suivie de celle du second cycle et enfin, l'an dernier, de l'enseignement des lettres et des sciences dans le supérieur ; la réforme des études dentaires.

Nous en avons parlé dans nos précédents rapports. Au budget de 1967 apparaît une nouvelle réforme, celle de l'*orientation* scolaire qu'il convient de présenter. Il est créé :

— sur le plan national, un *office d'information et d'orientation* qui reprend les attributions du bureau universitaire de statistiques (B. U. S.) en les complétant ;

— sur le plan académique, un *service régional d'information et d'orientation* dirigé par un inspecteur d'académie, chargé d'adapter l'information aux nécessités locales et de veiller à l'application des directives ministérielles (d'où la création de 23 emplois) ;

— sur le plan local, un *service d'information et d'orientation* correspondant à un ou plusieurs districts de second cycle, ceux-ci constituant une unité d'orientation, dotée des principaux types d'enseignements accessibles à l'issue du premier cycle (d'où la création d'une première tranche de 30 emplois de directeurs de centres interdistricts et de 90 emplois de professeurs conseillers) ; par ailleurs, les 75 emplois prévus au budget concernant les conseillers d'orientation scolaire et professionnelle tendent à améliorer, dans une modeste mesure, les moyens en personnels déjà en place.

Trois sections seront respectivement chargées :

- d'assurer l'information et de diffuser la documentation ;
- de tenir à la disposition des familles les services des différents personnels spécialisés (conseillers et psychologues) ;
- de préparer, sur le plan administratif, les affectations des élèves dans les différents établissements.

A noter qu'une provision d'un million de francs est demandée pour la réforme.

*
* *

Comment les dotations pour 1967 tiennent compte de ces diverses sujétions, c'est ce que nous devons rechercher, d'une part, dans les dépenses ordinaires, d'autre part, dans les dépenses d'équipement.

CHAPITRE I^{er}

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

I. — Les moyens des services (titre III).

Avec un montant de 12.555 millions de F, les moyens des services sont supérieurs à ceux de 1966 de 1.035 millions en valeur absolue et de 9 en pourcentage. Le supplément comporte pour près des trois quarts des mesures acquises (759 millions) et pour un peu plus du quart des mesures nouvelles (276 millions).

Les *mesures acquises* n'appellent pas d'observation puisque, pour l'essentiel, elles ne font que traduire l'extension en année pleine :

— soit des améliorations de rémunérations obtenues par la fonction publique au cours de l'année 1966 ;

— soit des créations d'emplois intervenues à la dernière rentrée scolaire.

Les *mesures nouvelles* représentent donc 2,2 % des dotations du titre III pour 1967.

Leur répartition a été légèrement modifiée par le Gouvernement devant l'Assemblée Nationale par des amendements déposés lors de la seconde délibération : un crédit supplémentaire de 1.464.794 F a été ouvert pour financer la transformation de 150 emplois d'assistants non agrégés en 150 emplois d'assistants agrégés (62.774 F) et l'attribution d'une indemnité de charges administratives aux directeurs et directrices d'écoles primaires et d'écoles maternelles de cinq à neuf classes (1.402.020 F).

En compensation, une nouvelle économie d'un million de francs, qui s'ajoute aux 2 millions figurant en mesures nouvelles dans le fascicule budgétaire, a été effectuée au chapitre 36-31 (établissements scolaires non gérés par l'Etat, renouvellement du matériel et du mobilier scolaire). Ce chapitre passera ainsi de 14.650.000 F en 1966 à 11.650.000 F : les collectivités locales bénéficiaires de telles subventions en supporteront les conséquences. De plus, les subventions de fonctionnement allouées aux Universités sont diminuées de 464.794 F.

*
* *

A. — L'ENSEIGNEMENT

Le rapport de la Commission Lasry donne d'intéressantes indications sur les besoins en personnel enseignant au cours du V^e Plan et dans les deux années qui suivront. *Annuellement* devraient être créés, en moyenne ;

— 2.500 emplois d'institutrices pour les écoles maternelles et les classes enfantines ;

— 580 emplois d'instituteurs et d'institutrices pour l'enseignement élémentaire ;

— 1.700 emplois d'instituteurs et d'institutrices pour l'enseignement des inadaptés ;

— 3.120 emplois de professeurs polyvalents pour le premier cycle du second degré ;

— 4.200 emplois de professeurs spécialisés pour le premier et le second cycle ;

— 2.700 emplois de professeurs, maîtres de conférence, maîtres assistants et assistants pour les facultés.

« Il s'avère », écrit le Rapporteur, « que, chaque année, 23.000 personnes, et probablement près de 30.000, si l'on y ajoute les besoins du second cycle court, des I. U. T. et des écoles normales, devront entrer dans l'une ou l'autre des différentes catégories

du personnel enseignant de l'Education nationale. Cela représente, très approximativement, le tiers d'une génération actuelle d'étudiants, le sixième d'une génération d'étudiants des années 1970-1975. Pour de longues années encore, l'Université devra donc consacrer une proportion très importante de son activité à assurer son propre renouvellement ».

Nous serons loin du compte en 1967, puisque nous trouvons dans les 24.626 emplois créés, 18.114 emplois d'enseignants, parmi lesquels il convient de noter :

— 1.950 emplois d'instituteurs et d'institutrices, dont 1.650 pour les classes maternelles ;

— 1.420 emplois de personnel enseignant dans les établissements d'enseignement spécial (l'enfance inadaptée), au lieu de 1.700 ;

— 7.197 emplois de personnel enseignant du second degré, dont 3.207 professeurs licenciés ou certifiés (professeurs spécialisés) et 3.530 professeurs de C. E. G. (professeurs polyvalents) ;

— 1.690 emplois de professeurs de C. E. T. ;

— 3.490 emplois de personnel enseignant dans le supérieur et 35 dans le technique supérieur.

D'ores et déjà, nous pouvons faire les observations suivantes :

1° *L'enseignement supérieur a été bien traité pour plusieurs raisons.*

Tout d'abord, pour faire face à la montée des effectifs, il convient de créer quelque 1.500 postes nouveaux, 3.650 heures de cours magistraux et 2.500 heures de travaux pratiques. La mise en œuvre de la réforme des études littéraires et scientifiques exige ensuite la création de 1.200 emplois supplémentaires et de 950 heures de cours magistraux. La mise en place des trente instituts universitaires de technologie enfin nécessite l'ouverture de 500 emplois budgétaires et de 1.000 heures de cours magistraux.

Il faut, parallèlement, créer 767 emplois de techniciens et majorer de 52,5 millions de francs les subventions de fonctionnement des universités (dotation 1966 : 174 millions ; progression : 30 %).

2° *Le second degré* est relativement moins généreusement doté en personnel sauf en ce qui concerne les professeurs polyvalents des C. E. G. dont la formation est plus rapide que celle des professeurs spécialisés.

La mise en place de la réforme du premier cycle court s'effectue lentement. A la rentrée dernière, on estimait que 47 % des effectifs ressortissaient des 3.900 C. E. G., 15 % des 600 C. E. S. et le reliquat des lycées. Il en est de même en ce qui concerne le second cycle court (ex-C. E. T.) où 200 sections ont été ouvertes en 1965 et 600 en 1966.

Au titre des dépenses en matériel, on notera :

— la création d'un nouveau chapitre (35-31 : Travaux d'aménagement, d'entretien et de grosses réparations) doté de 9.875.000 F et ouvert pour répondre aux observations formulées par la Cour des Comptes dans son rapport relatif à l'année 1964 : il concerne les établissements appartenant à l'Etat avant l'intervention du décret du 27 novembre 1962 et qui n'ont pas, dans leur ensemble, été classés « bâtiments civils » auquel cas leur entretien appartiendrait aux Affaires culturelles ;

— l'ajustement de la dotation inscrite au chapitre 34-38 (fournitures de livres scolaires) pour un montant de 14,7 millions de francs (dotation 1966 : 6 millions).

Lors de l'inscription, au budget de 1964, d'un crédit de 14 millions destiné à la prise en charge par l'Etat de certains livres scolaires des classes de 5° et 6° des lycées et collèges d'enseignement secondaire, il avait été admis que les ouvrages seraient renouvelés après trois ans d'usage. L'opération de renouvellement du stock de livres doit, en conséquence, être réalisée à la rentrée 1967-1968 avec les deux correctifs suivants :

— l'augmentation des effectifs : 446.000 élèves au lieu de 350.000 ;

— l'extension, en 1965, de la mesure aux classes de 5° et 6° des C. E. G. soit par le versement annuel de 13,30 F par élève au bénéfice des communes qui assuraient déjà la fourniture gratuite, soit, dans le cas contraire, la prise en charge par l'Etat de cette fourniture au taux de 40 F par élève tous les trois ans.

3° Pour *l'enseignement spécialisé*, l'effort consenti, en 1967, bien qu'encore insuffisant est néanmoins notable : 1.420 emplois nouveaux contre 1.000 en 1966.

4° L'enseignement du premier degré est le moins bien loti : 1.950 créations d'emplois contre 3.190 en 1966. D'où l'existence de tensions dans deux domaines qui préoccupent les magistrats municipaux intéressés :

— dans les zones en voie d'urbanisation rapide, les banlieues des grandes villes et notamment l'ancienne Seine-et-Oise où les classes demeureront encore longtemps surchargées alors que les effectifs se sont fortement délestés au cœur des villes et que l'on ne procède qu'avec une prudence raisonnable à la fermeture d'écoles dans les campagnes (1) ;

— dans les écoles maternelles et les classes enfantines où le « rationnement » continuera à s'effectuer en fonction de l'âge, ce qui constitue pour notre économie un handicap grave en raison de l'apport que pourrait donner l'emploi des femmes mariées sur une plus grande échelle et, pour les ménages modestes, un manque à gagner certain.

*
* *

Peut-être plus grave que le problème des créations d'emploi — encore que le taux d'encadrement des élèves ne soit pas négligeable — nous semble être celui de la *qualification des maîtres*. En l'état actuel de la situation, on peut dire :

— que le niveau s'est dégradé dans l'enseignement du premier degré parce que les promotions des écoles normales sont insuffisantes ; parce qu'on prélève les meilleurs éléments pour les diriger sur le premier cycle court ; parce que l'encadrement pédagogique a pratiquement disparu, le solide corps des inspecteurs primaires d'antan étant trop absorbé par ses tâches administratives ; parce que le premier degré, au moins dans la partie industrielle de la France, reçoit plus de « ratés » du Supérieur que d'éléments ayant une véritable vocation ;

— que la situation est toujours dramatique dans l'enseignement du second degré, du moins dans certaines spécialités, parce qu'on y a puisé les éléments les plus jeunes et les plus doués pour encadrer les étudiants dans les facultés ;

(1) Le processus est beaucoup plus brutal dans certaines régions plus urbanisées : c'est ainsi qu'en Seine-et-Oise une classe est fermée quand la moyenne des élèves présents dans l'école n'atteint pas 30 en divisant l'effectif global par le nombre des classes moins une pour le cycle élémentaire, 40 pour les maternelles et 40 pour les C. E. G.

Par contre, la célérité est moins grande en ce qui concerne les créations : alors que l'inspection académique de Seine-et-Oise demandait 857 postes de classes élémentaires et maternelles, 481 postes de C. E. G. et 336 postes d'enseignement spécialisé, le Ministère

— que le niveau est bon dans le Supérieur pour la raison précédemment signalée.

L'amélioration qualitative dépend de deux éléments, de l'effort accompli pour former les futurs maîtres et de l'octroi de rémunérations telles que les offres faites par l'économie sur ce marché de la matière grise ne soient plus susceptibles de décourager les vocations d'enseignants.

Que trouvons-nous dans le budget à ce titre ?

a) *La formation du personnel enseignant.*

Les effectifs d'élèves-professeurs des instituts de préparation aux enseignements du second degré sont portés de 13.006 à 13.206 (+ 1,5 %) ce qui nous paraît insuffisant, compte tenu des besoins toujours croissants du second degré.

Le personnel d'encadrement des écoles normales d'instituteurs et des écoles nationales d'apprentissage est accru de 153 unités du fait du développement des diverses sortes d'enseignement spécialisé dans les premières, de l'accroissement des promotions dans les secondes.

Nous aurons en plus :

- 50 postes d'élève stagiaire,
- 100 postes de professeur technique adjoint stagiaire,
- 300 postes de professeur stagiaire des centres pédagogiques régionaux.

Nous nous réjouissons de telles mesures si, pour gager ces créations, on ne supprimait 630 emplois d'élèves instituteurs en stage, de telle sorte que le nombre des instituteurs qui se consacreront au premier degré va aller en diminuant.

La statistique suivante des admissions dans les écoles normales traduit bien cette inquiétante évolution :

RENTREE SCOLAIRE de :	ELEVES ENTRANT en première année (classe de seconde).	ELEVES BACHELIERS entrant en classe de formation professionnelle.
1964	8.165	1.851
1965	8.131	1.775
1966	7.500	500
1967	7.500	500

b) *Les rémunérations.*

Le véritable problème, en matière de rémunération, c'est la revalorisation de toute la fonction enseignante, que l'on se refuse toujours à traiter. On préfère procéder par touches, au moyen de mesures dites « catégorielles », dont voici la liste pour le budget de 1967, liste d'ailleurs fort brève :

Pour l'enseignement supérieur :

— titularisation, au 1^{er} octobre 1967, de 70 maîtres de conférences, à titre personnel, afin de maintenir un nombre de nominations de professeurs sans chaire à un niveau équivalent à celui des années précédentes ;

— amélioration de l'échelonnement indiciaire des professeurs du Collège de France ;

— inscription d'une provision de 1.740.610 F en vue de permettre, en 1967, le paiement de la prime de rendement des personnels contractuels des laboratoires de physique nucléaire et le relèvement des rémunérations ;

— inscription d'une provision de 122.490 F en vue de permettre, en 1967, le relèvement des rémunérations des ingénieurs et du personnel ouvrier du Conservatoire national des Arts et Métiers.

— attribution du groupe hors échelle A à 7 directeurs des écoles nationales d'ingénieurs des arts et métiers.

Pour le second degré :

— attribution aux professeurs titulaires de chaires supérieures (190 emplois) de l'échelonnement indiciaire applicable aux maîtres de conférences (indices 597-Gr. A).

Pour l'enseignement spécial :

— attribution d'une indemnité de sujétion spéciale aux professeurs techniques adjoints, professeurs d'enseignement technique théorique en fonction dans les établissements de l'enfance inadaptée.

*
* *

Parmi les mesures diverses et multiples que renferme le titre III, il convient de signaler celles qui intéressent nos collègues ayant des responsabilités municipales ou départementales, à savoir : la prise en charge par l'Etat d'un certain nombre de dépenses payées par les budgets locaux.

Trois séries de mesures interviennent pour un montant de 10.538.978 F. Il s'agit :

— en ce qui concerne les *communes*, de la nationalisation de 60 C. E. S. et de 40 lycées classiques, modernes et techniques ; de l'étatisation de 5 lycées classiques et modernes et de 5 lycées techniques. Coût de la mesure : 5.434.309 F ;

— en ce qui concerne les *départements et les communes*, de la prise en charge des dépenses de fonctionnement et de matériel des services d'orientation. Coût de la mesure : 1.032.753 F ;

— en ce qui concerne les *territoires d'outre-mer*, de la prise en charge de l'enseignement du premier degré à Saint-Pierre et Miquelon (420 élèves) et aux Nouvelles-Hébrides (2.200 élèves). Coût de la mesure : 4.071.916 F.

*
* *

B. — LA RECHERCHE

La subvention à l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer étant transférée au budget de la coopération, le budget « recherche » de l'Education nationale se présente donc de la manière suivante :

	1966	1967	VARIATION
	(En millions de francs.)		
Supérieur	186,5	208,3	+ 11,7 %
C. N. R. S.	416,6	492,1	+ 18,1 %
Total	603,1	700,4	+ 16,1 %

Dans *l'enseignement supérieur*, l'essentiel des majorations va aux laboratoires de physique et de chimie nucléaires (+ 4,5 millions de francs ; dotation 1966 : 53,5 millions) et aux laboratoires de recherche des universités et facultés (+ 15,5 millions de francs ; dotation 1966 : 98,1 millions).

Le *Centre national de la recherche scientifique* bénéficie, en mesures nouvelles, d'un supplément de crédits de 60,8 millions de francs.

a) Il est créé 400 postes de chercheurs et 710 postes de techniciens qui seront répartis suivant les propositions des 32 sections du Comité national de la recherche scientifique, et compte tenu des priorités définies par le Directoire. Ils seront affectés d'une part aux laboratoires propres du C. N. R. S., d'autre part aux laboratoires universitaires et ceux des établissements scientifiques publics ou privés.

Pour les laboratoires propres du C. N. R. S., l'accroissement des effectifs est justifié notamment par l'ouverture ou l'extension de laboratoires dont la construction était prévue au IV^e Plan d'équipement ou au début du V^e Plan. C'est ainsi que parmi les développements récents, il convient de signaler l'entrée en fonctionnement de plusieurs laboratoires : un laboratoire d'astronomie spatiale à Marseille, un groupe de recherches ionosphériques, un centre de magnéto-chimie à Bordeaux, un centre de cinétique physico-chimique à Nancy, un centre de neurochimie à Strasbourg, un centre de recherches sur les macromolécules végétales à Grenoble, un centre de géomorphologie à Caen, un centre de pédologie biologique à Nancy. D'autre part, trois laboratoires de chimie de Bellevue (centre de chimie organique appliquée, laboratoire de chimie macromoléculaire, laboratoire de lipochimie) et le service de microanalyse ont été réinstallés au sein du groupe de Vitry-Thiais, qui constitue ainsi, avec le centre de chimie métallurgique et le service de chimie physique, un ensemble important et cohérent consacré aux recherches chimiques. Dans le courant de l'année 1967 doivent être mis en service plusieurs bâtiments nouveaux destinés notamment au centre de recherches sur la nutrition à Bellevue, au centre de géographie et de géologie tropicales à Bordeaux, au centre d'archives du français contemporain à Besançon, à l'institut de génétique moléculaire à Gif-sur-Yvette, au centre de recherches physiques de Marseille, au centre d'études phytosociologiques et écologiques de Montpellier, au centre d'élevage des animaux de laboratoire et à l'Institut de biophysique d'Orléans, au centre d'études bioclimatiques de Strasbourg, au laboratoire de spectroscopie d'Orsay et au laboratoire d'automatique spatiale de Toulouse.

Actuellement, les chercheurs du C. N. R. S. se répartissent ainsi suivant les disciplines fondamentales :

— mathématiques	366	soit	7,4 %
— astronomie et sciences de la terre....	470	soit	9,5 %
— physique	868	soit	17,5 %
— chimie (chimie biologique comprise)...	1.384	soit	27,9 %
— biologie et médecine.....	994	soit	20,1 %
— sciences humaines.....	874	soit	17,6 %

En ce qui concerne les techniciens, le nombre des créations demandées tend à approcher la proportion de deux techniciens pour un chercheur retenue dans les travaux du V^e Plan.

b) Les *services centraux* seront renforcés (création de 16 emplois) dans un but d'efficacité et en complément aux réformes de structures récemment décidées au niveau de la direction.

Ce renforcement, lié à l'accroissement des tâches, s'accompagnera d'autres réformes. Il est envisagé, en particulier, de créer une « division des opérations et programmes » dont le principe découle de l'extension des modalités de financement sur programmes. A brève échéance, en effet, la presque totalité des recherches financées par le C. N. R. S. le sera après étude globale des programmes et des moyens correspondants : aux « recherches coopératives sur programmes », aux « laboratoires propres » et aux « laboratoires associés » doivent s'ajouter, en 1967, de nouvelles formules : « équipes de recherches associées », « groupes » et « équipes de recherches propres ». L'ensemble de cette politique doit être préparé et suivi dans son exécution par un service qui, par son caractère « opérationnel », sera l'auxiliaire direct du Comité de direction.

c) Les *moyens matériels* bénéficient enfin d'une dotation supplémentaire de 22,1 millions de francs.

C. — LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET COMPLÉMENTAIRES

1° *Les services administratifs.*

L'Administration centrale renforce ses effectifs par 157 créations d'emplois gagées partiellement par 25 suppressions et demande une dotation complémentaire de 950.000 F pour l'ensemble électronique de gestion et de 200.000 F pour le service central de statistique et de la conjoncture.

Dans les services extérieurs sont prévues les créations d'emplois de personnels administratifs suivants :

— groupement d'achat de matériel.....	30 emplois
— C. N. R. S.	18 emplois
— administration universitaire	600 emplois
— établissements scolaires et centres d'orientation	2.896 emplois
— centre national des œuvres universitaires et scolaires	151 emplois

2° *Les services d'inspection s'accroissent de 51 unités : 22 inspecteurs d'académie ; 8 inspecteurs principaux de l'enseignement technique chargés, auprès des recteurs, de fonctions d'inspecteur pédagogique régional ; 2 inspecteurs principaux de la Jeunesse et des Sports ; 19 inspecteurs primaires, dont 1 pour l'Allemagne.*

De plus nous trouvons, au titre de l'inspection générale de l'administration universitaire, cinq créations d'emplois gagées partiellement par deux suppressions d'emplois d'inspecteur des services administratifs, et la création d'une classe exceptionnelle (échelle D) pour 5 % de l'effectif des inspecteurs généraux de l'instruction publique.

Les services d'inspection demandent à être étoffés. Les inspecteurs sont trop absorbés par leurs fonctions administratives pour se consacrer à leur rôle de conseiller pédagogique et même... d'inspecteur : c'est notamment grâce à un renforcement de l'encadrement pédagogique que l'on pourra améliorer la qualité des jeunes enseignants.

3° *L'Institut pédagogique national* disposera d'un crédit supplémentaire de 3.730.907 F pour lui permettre de mener à bien les principales missions qui lui sont confiées.

Une partie de ces crédits doit permettre le développement des actions liées à l'application de la réforme et à l'extension de l'enseignement : recherche pédagogique, information des maîtres, équipement des établissements en matériel scientifique, et assurer le renforcement des moyens mis à la disposition des centres régionaux de documentation pédagogique récemment mis en place, et notamment la création du Centre de la nouvelle académie de Limoges.

L'autre partie, la plus importante, est consacrée au développement de l'enseignement audio-visuel, notamment dans les secteurs suivants :

— développement du programme des émissions scolaires de radio et de télévision et renforcement de l'exploitation pédagogique de ces émissions (15 emplois nouveaux et 1.824.000 F de crédits) ;

— accroissement de la production de films courts 8 mm (230.000 F) ;

— développement des laboratoires de langues vivantes (ouverture de 8 laboratoires : création de 8 emplois et 63.535 F).

A noter également l'inscription d'un crédit exceptionnel et non reconductible de 450.000 F en vue de l'organisation du 3^e Congrès international de l'Union européenne de radiodiffusion sur la radio et télévision éducatives.

4° *Les bibliothèques.*

L'accroissement du nombre des lecteurs et notamment de celui des étudiants — on estime qu'à eux seuls les étudiants absorberont les deux tiers des crédits supplémentaires ouverts au budget de 1967 au titre des bibliothèques (6.556.615 F) —, la poursuite du programme d'extension de la durée d'ouverture des établissements, l'accroissement de la production imprimée nécessitent la création de 256 emplois et un complément de dotation d'un million de francs pour les acquisitions.

II. — Les interventions publiques (Titre IV)

Le montant des interventions publiques pour 1967 s'élèvera à 2.629 millions de francs au lieu de 2.517 millions de francs en 1966, soit une augmentation de 112 millions de francs en valeur absolue et de 4,6 en pourcentage.

Là encore les *mesures acquises* (51,4 millions de francs) n'appellent pas d'observation puisque, pour la quasi-totalité, y figure l'extension en année pleine des crédits de bourses créées à la rentrée dernière.

Les *mesures nouvelles* les plus importantes concernent les quatre secteurs traditionnels : les bourses, les œuvres universitaires et scolaires, l'enseignement privé et le ramassage scolaire.

*
* *

A. — LES BOURSES

Chapitre 43-71. — 922 millions de francs (dotation 1966 non comprises la Jeunesse et les Sports et la formation professionnelle qui sont transférées : 859 millions ; progression : + 7,3 %).

Il est proposé :

1) Pour l'enseignement supérieur :

— une majoration de 3,5 % du taux des bourses, le taux moyen annuel étant porté de 2.520 F à 2.610 F ;

— la création au 1^{er} octobre 1967 de 8.000 bourses nouvelles qui s'ajouteront aux 107.000 bourses antérieurement accordées : la progression du nombre des attributaires s'élève donc à : 7,5 %, ce qui est nettement insuffisant puisqu'il est fort probable que les effectifs s'accroîtront de 14 % ;

2) Pour le *second degré*, la création de 126.350 parts supplémentaires de bourses nationales (5.353.650 en 1966) ; la progression du nombre des bénéficiaires s'établit à 2,3 % alors que la progression des effectifs est de l'ordre de 6,5 %.

Le taux de la part demeure inchangé, soit 117 F. Rappelons que le taux moyen est de 4 parts dans le premier cycle et de 5 parts dans le second.

Nous constatons que l'essentiel de l'effort consenti bénéficie au Supérieur et qu'au moment où l'on met en place le premier

cycle disséminé dont la principale vertu sera de promouvoir la démocratisation de l'enseignement, on aurait dû faire davantage dans ce domaine.

Il convient de signaler en outre que les dotations consacrées aux bourses des enfants de familles françaises résidant à l'étranger sont majorées de 200.000 F et que le crédit alloué aux « petites écoles » est augmenté de 100.000 F.

*
* *

B. — LES ŒUVRES SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES

Chapitre 46-11. — 99 millions de francs (dotation 1966 : 87,4 millions ; progression : + 14,5 %).

La progression résulte d'une part de l'augmentation des effectifs et d'autre part de l'accession à l'enseignement supérieur d'enfants des classes modestes.

Le Fonds de solidarité universitaire qui consent des prêts et des dons à des étudiants momentanément gênés par suite d'un changement brutal de situation voit sa subvention passer de 4.250.000 F à 4.830.000 F ;

L'ouverture de nouvelles chambres dans les cités (3.939 lits nouveaux au 1^{er} janvier 1967 et 7.849 lits au 1^{er} octobre qui s'ajouteront aux 60.259 lits déjà créés) nécessite un complément de crédit de 2.350 millions de francs.

Un complément de 8.470.000 F est justifié par l'accroissement du nombre des repas servis dans les restaurants universitaires (5.975.000 repas ordinaires et 50.000 repas médico-sociaux) pour ce qui concerne la participation de l'Etat.

En bref, les œuvres concernent la grosse majorité des étudiants, puisque sur 440.000 inscrits en 1966, 287.000 en avaient demandé le bénéfice.

Dans un domaine voisin, la *contribution de l'Etat au régime de sécurité sociale des étudiants* inscrite au chapitre 47-72 passe de 25,6 millions de francs en 1966 à 27,3 millions de francs en 1967, la différence étant justifiée par le relèvement du prix moyen de journée dans les établissements de cure.

*
* *

C. — L'AIDE A L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Chapitre 43-34. — 1.031,8 millions de francs (dotation 1966 : 1.015,8 millions de francs ; progression : + 1,5 %).

L'ajustement de la dotation est justifié dans le fascicule budgétaire par :

- les majorations de rémunérations consécutives au relèvement des traitements de référence dans la fonction publique ;
- la signature de nouveaux contrats ;
- l'extension des effectifs scolaires concernés par les circuits de ramassage.

A titre documentaire, signalons qu'à l'heure actuelle, l'effectif des maîtres rétribués par l'Etat s'élève à 52.729, parmi lesquels nous trouvons 20 agrégés et 1.991 licenciés ou certifiés.

Les effectifs des élèves des établissements d'enseignement privé qui bénéficient de l'aide de l'Etat sont les suivants :

Etablissements placés sous contrat d'association.

	1964-1965	1965-1966
Premier degré et C.C.	25.306	38.460
Second degré	136.501	111.838
Enseignement technique	27.089	29.312
Total	188.896	179.610

Etablissements sous contrat simple.

	1964-1965	1965-1966
Premier degré et C.C.	1.022.153	1.071.441
Second degré	118.765	161.649
Enseignement technique	30.516	33.524
Total	1.171.434	1.266.614

Le nombre d'établissements s'établit comme suit au 1^{er} janvier 1966 :

Contrats d'association.

Premier degré et C.E.G.	213 (dont 51 C.E.G.)
Second degré	407
Enseignement technique	121
	741

Quant à la dotation du chapitre 43-36 « Allocation de scolarité » de la *Loi Barangé* qui, bien qu'antérieure par sa création, ne vient maintenant qu'en complément des crédits du chapitre 43-34 pour ce qui concerne l'enseignement privé, elle demeure inchangée d'une année sur l'autre avec 377.637.000 francs. En effet, l'effectif intéressé est stable et le taux annuel de l'allocation reste fixé à 39 francs.

*
* *

D. — LE RAMASSAGE SCOLAIRE

Chapitre 43-35 : 126,3 millions de francs (dotation 1966 : 104,3 millions de francs ; progression : + 21,1 %).

Le supplément de dotation est justifié par la seule augmentation des effectifs : ils étaient de 420.000 élèves sur les circuits spéciaux et de 160.000 sur les circuits réguliers au cours de l'année scolaire 1965-1966 ; on prévoit pour 1966-1967 une croissance de ces effectifs de 22 à 25 % et pour 1967-1968 une progression du même ordre.

Les modalités de financement ne seront pas modifiées. Or il est intéressant de connaître, sur ce point, les conclusions de la commission Lasry. Après avoir estimé à un million le nombre des enfants qui seraient transportés en 1972, et suggéré l'extension du ramassage aux zones urbaines, le rapporteur écrit :

« Les frais de transports scolaires devraient être pris en charge en totalité par les collectivités publiques.

« La dépense correspondante devrait être supportée uniquement par l'Etat dans l'enseignement élémentaire. A ce niveau, en effet, on l'a vu, l'obligation du ramassage n'apparaît que dans le cas où l'Etat impose à la commune la fermeture des classes correspondantes et il ne serait pas équitable d'exiger de cette collectivité qu'elle participe, en outre, au financement du ramassage.

« Dans l'enseignement du premier cycle, en revanche, l'ensemble des collectivités intéressées pourraient contribuer au financement de la dépense qui serait répartie à concurrence de 75 % à la charge de l'Etat et de 25 % à la charge obligatoire des collectivités locales.

« Enfin, dans le cas où la distance entre la résidence de l'enfant et le siège de l'établissement excède la limite réglementaire et où néanmoins l'organisation d'un circuit de ramassage se serait avérée impossible, il conviendrait de prévoir l'allocation directe, à la famille, d'une indemnité correspondant aux dépenses de transport. »

Nous aimerions connaître la position du Gouvernement sur ce sujet.

Par ailleurs, le rapporteur estime, sur un problème lié à celui du ramassage, que les prix de pension et les prix des repas dans les cantines scolaires devraient être fixés de telle sorte qu'ils n'excèdent pas le montant des dépenses normalement exposées par les familles pour l'hébergement et la nourriture de leurs enfants. C'est en général le cas, mais grâce à l'effort des collectivités locales. Il existe bien au budget de l'Education nationale un chapitre 46-31 « Aide aux familles et aux collectivités locales pour assurer la fréquentation scolaire obligatoire », mais sa dotation, qui était de 18 millions de francs en 1966 est amputée, en 1967, de 4 millions de francs.

CHAPITRE II

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Le Plan, malgré son caractère indicatif et l'absence de force juridique contraignante, est, ainsi que l'a fort bien vu notre Rapporteur général dans son exposé introductif, un budget pluriannuel des dépenses d'équipement de l'Etat. Il tend à se substituer en cette matière à la loi de finances annuelle, et cela est d'autant plus vrai que le secteur programmé recouvre la plus grande masse possible des investissements d'un département ministériel, comme c'est le cas pour l'Education nationale.

Dès lors, le rôle d'un rapporteur spécial consiste, dans le domaine qui est le sien, à veiller au respect du calendrier établi par les planificateurs et à tirer la sonnette d'alarme en cas de défaillance. L'échéancier doit d'ailleurs être tenu non seulement en ce qui concerne les programmes qui seront lancés dans l'exercice à venir, mais encore en ce qui concerne l'exécution des programmes lancés dans le passé telle qu'elle apparaît à travers les crédits de paiement.

*
* *

I. — Les crédits de paiement.

Il est bien évident que dans des budgets d'équipement en croissance régulière, le montant des crédits de paiement est inférieur au montant des autorisations de programme, mais l'écart est plus ou moins grand selon que la réalisation des opérations lancées est moins ou plus rapide.

Jusqu'au présent budget, nous avons déploré un décalage trop important. C'est ainsi que, pour 1966, les paiements qui s'élevaient à 2.700 millions de francs pour un total de programmes de 3.335 millions de francs, n'avaient progressé que de 6,2 % sur ceux de 1965.

Pour 1967, la politique suivie semble prendre une orientation nouvelle et nous en féliciterions volontiers le Ministre, si, au cours des années précédentes, il n'avait accepté, sans trop réagir, les contraintes imposées par la rue de Rivoli (1) : en effet, *les crédits de paiement seront supérieurs de 24,4 % à ceux de 1966 et s'élèveront à 3.358 millions de francs (3.605 millions de francs pour les autorisations de programme).*

Nous espérons qu'à l'avenir ce comportement persistera. Au moins, serions-nous assurés que l'effet des hausses des prix serait limité par la rapidité d'exécution des programmes. La réalisation du Plan ne pourrait qu'en bénéficier en même temps que les collectivités locales qui portent une lourde part du financement de la construction des établissements scolaires.

*
* *

II. — Les autorisations de programme.

Avant de situer le budget de 1967 dans le V^e Plan, il convient de décrire le contenu de ce dernier, puisque nous le connaissons désormais, après la publication du Rapport général de la Commission de l'équipement scolaire, universitaire et sportif.

A. — LE CONTENU DU V^e PLAN

Après une étude scrupuleuse des besoins dans tous les domaines, la Commission Lasry avait chiffré à 31.714 millions de francs le montant des programmes à réaliser au cours du V^e Plan et l'hypothèse retenue était même qualifiée de « basse », tous les investissements retenus « correspondant déjà à la notion de priorité ».

(1) Nous n'oublions pas que l'Education nationale a consenti à laisser annuler, par l'arrêté non publié du 30 décembre 1965, un montant de 332.884.332 F d'autorisations de programme non utilisées.

Nous n'oublions pas également qu'au cours de 1966, trois transferts ont été effectués :

— aux Affaires culturelles : 6 millions de francs en autorisations de programme et crédits de paiement pour la réalisation à Versailles de magasins annexes pour la Bibliothèque nationale ;

— au Commissariat à l'énergie atomique : 1.600.000 F en autorisations de programme et crédits de paiement considérés comme la participation de l'Education nationale à la construction d'une chambre à bulles liquides lourdes qui doit fonctionner auprès du synchrotron à protons du Centre européen de recherches nucléaires ;

— au Centre national d'études spatiales pour la construction de classes primaires à la base de Kourou en Guyane.

En voici le détail :

POSTES	ELEMENTS ESSENTIELS DU CALCUL	MONTANT prévu par la commission. (Millions de francs.)
Précolaire	430.000 places à 3.381 F.....	1.454
Elémentaire	790.000 places à 3.495 F.....	2.761
Premier cycle.....	923.000 places à 8.926 F.....	8.239
Second cycle court.....	107.000 places à 17.741 F.....	1.898
Second cycle long.....	128.000 places à 17.122 F.....	2.192
Enfance inadaptée.....	1/3 des besoins constatés par l'intergroupe.....	1.250
Enseignement supérieur.....	8.000 places classes préparatoires à 7.876 F... 68.000 places I. U. T. littéraires juridiques à 7.772 F..... 50.000 places I. U. T. scientifiques à 17.979 F. 529.000 mètres carrés, Facultés de Droit et des Lettres, à 1.398 F..... 970.000 mètres carrés, Faculté des Sciences, à 1.515 F..... 361.000 mètres carrés, écoles d'ingénieurs, à 1.496 F..... 431.000 mètres carrés, Faculté de Médecine, à 1.478 F..... 169.000 mètres carrés, Faculté de Pharmacie, à 1.472 F..... 510 millions pour aménagements divers..... 198 millions pour grands établissements.....	6.305
Internats et œuvres universitaires.	35.000 places internat à 17.157 F..... 59.000 places demi-pension à 2.597 F..... 39.000 chambres à 17.399 F..... 39.000 chambres à 7.097 F..... 76.000 places restaurants à 5.033 F.....	2.094
Equipements administratifs et complémentaires	Voir détail section VIII.....	581
D. O. M.....	Travaux commission D.O.M.....	600
Equipement socio-éducatif et spor- tif.	Loi-programme (2.500 millions) + 8/92 des inves- tissements des établissements d'enseignement.	4.340
	Total général.....	31.714

Au moment des arbitrages définitifs, le Gouvernement s'est arrêté à la somme de 25,5 milliards de francs qui est inférieure de 20 % aux propositions de la Commission. Il n'a même pas voulu envisager la position intermédiaire de 28 milliards qui lui était suggérée.

Aussi des abattements drastiques ont-ils dû être opérés, notamment pour le second cycle, les internats et les œuvres, et même l'enfance inadaptée à qui la Commission avait octroyé — ce sont ses mots — une « super priorité ». Le tableau ci-après donne la mesure des amputations dont ont souffert les différents ordres d'enseignement :

POSTES	MONTANT prévu par la Commission.	MONTANT affecté par le Gouvernement.	POURCENTAGE de réduction.
	(Millions de francs.)		
Pré-scolaire	1.454	1.160	20,2
Elémentaire	2.761	2.350	14,9
Premier cycle.....	8.239	7.500	9,0
Second cycle court.....	1.898	1.710	10,0
Second cycle long.....	2.192	1.250	42,75
Enfance inadaptée	1.250	900	28,0
Supérieur	6.305	4.820	23,1
Internat et œuvres.....	2.094	1.310	37,4
Equipement complémentaire.....	581	450	22,5
Départements d'outre-mer.....	600	550	8,3
Equipement socio-éducatif et sportif...	4.340	3.500	19,3

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos collègues sur l'intérêt que présente la lecture des pages 61 à 105 du rapport Lasry que nous ne pouvons reproduire intégralement ici. Nous nous bornerons à signaler les deux développements importants relatifs, l'un aux charges des collectivités locales, l'autre au calendrier souhaitable pour le lancement des programmes.

a) *La répartition de la charge des investissements
entre les collectivités intéressées.*

Sur 25,5 milliards de francs d'investissements prévus au Plan (y compris l'équipement socio-éducatif et sportif), l'Etat a décidé d'en prendre à sa charge 20,5 milliards, soit 80 %.

Or, l'application des règles actuelles de financement aurait donné les résultats suivants :

POSTES	MONTANT toutes collectivités confondues. (Millions de francs.)	PART DE L'ETAT	
		Taux théorique moyen de la participation de l'Etat. %	Montant. (Millions de francs.)
Précolaire	1.160	72	835
Elémentaire	2.350	72	1.692
Premier cycle.....	7.500	80	6.000
Second cycle long.....	1.250	86,50	1.081
Second cycle court.....	1.710	86,50	1.479
Enfance inadaptée	900	85	765
Supérieur	4.820	98	4.724
Internat et œuvres.....	1.310	98	1.284
Equipement complémentaire.....	450	79	355
Départements d'outre-mer.....	550	90	495
Equipement socio-éducatif et sportif...	3.500	64	2.240
Total	25.500		20.950

Il ressort de ces chiffres définitifs que l'Etat s'est refusé à prendre à son compte un montant de 550 millions de francs de dépenses : c'est dire que les taux de subvention vont être diminués à l'avenir.

b) *Le calendrier des programmes.*

Les abattements apportés par le Gouvernement aux propositions de la Commission Lasry ont amené cette dernière à adresser un calendrier qui tient compte des urgences.

Première urgence, rattraper les déficits du IV^e Plan ainsi recensés :

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	CAPACITE d'accueil fin IV ^e Plan.	EFFECTIF attendu en 1967.	TAUX de satisfaction théorique.
Précolaire	1.686	1.686	100 %
Elémentaire	4.159	4.159	100 %
Premier cycle.....	1.712	1.884	90,9 %
Deuxième cycle court.....	356	447	79,6 %
Deuxième cycle long.....	615	637	96,5 %
Enseignement supérieur.....	335,650	525	64 %

La Commission estime ensuite que, pour le premier cycle du second degré surtout et pour l'enseignement spécialisé, l'effort doit porter sur 1967. S'agissant du premier cycle, elle écrit même qu' « il semble d'ores et déjà que l'exécution ne pourra être assurée que si la dotation de ce poste passe, au minimum, à 1.225 millions de francs d'autorisations de programme en 1967 ».

Il faudra de même concentrer sur les premières années du Plan les opérations concernant le second cycle long et le second cycle court.

Par contre, pour les I. U. T. c'est en fin de Plan, de 1968 à 1970, que la plus grande part des crédits pourra être utilisée, et, pour le premier degré et le supérieur de type classique, c'est une progression régulière qui est souhaitable.

Le budget de 1967 tient-il compte de ces judicieuses recommandations ?

B. — LE BUDGET DE 1967 ET LE PLAN

Dans le tableau qui suit, nous avons voulu rapprocher les dotations proposées pour 1967 de celles qui ont été votées pour 1966, et leur total des crédits qui constituent la part de l'Etat dans le financement du V^e Plan d'une part et, d'autre part des crédits qui auraient constitué la part de l'Etat si les propositions de la Commission Lasry avaient été retenues.

Mais auparavant, il convient de faire un certain nombre de remarques :

a) Il n'est tenu compte que des opérations « programmées » par le Plan, ce qui explique la petite différence existant entre le montant des autorisations de programme figurant au budget (3.605,5 millions de francs pour 1967) et celui qui figure dans le tableau (3.340,5 millions de francs) (on constatera d'ailleurs à ce propos que si le premier croît, de 1966 à 1967, de 8,1 %, le second ne progresse que de 7,4 %).

b) Les chiffres indiqués sont, dans une certaine mesure, approximatifs, car la ventilation du Plan ne correspond pas exactement à la ventilation budgétaire. Il faut signaler en particulier que la répartition des crédits entre les différents niveaux de l'enseignement secondaire n'est pas d'une rigueur absolue dans la mesure où sont construites de nombreuses « cités scolaires » comprenant lycée, C. E. T. et C. E. S. dans lesquelles chaque établissement a son autonomie pédagogique mais qui ne peuvent être financées que globalement sans qu'il soit possible d'individualiser très exactement les coûts financiers de chacun des cycles d'enseignement.

De plus, si les crédits du second cycle court sont individualisables en 1967 dans le cadre du projet de loi-programme sur la formation professionnelle, une telle distinction ne peut être opérée pour l'année 1966.

Exécution du V^e Plan.

(Millions de francs.)

CATEGORIES D'EQUIPEMENT	PROPOSITIONS de la Commission de l'équipement scolaire.		PREVISIONS du V ^e Plan. Part de l'Etat.	AUTORISATIONS DE PROGRAMME accordées en			POURCENTAGE de réalisation par rapport aux :	
	Toutes collectivités confondues.	Part de l'Etat.		1966	1967	Total.	Propositions de la Commission.	Au Plan.
Précolaire et élémentaire.....	4.215	3.035	2.527	330,5	372	702,5	23,1 %	27,8 %
Premier cycle.....	8.239	6.591	5.104	707	844	1.551	23 %	30 %
Deuxième cycle.....	4.090	3.538	3.456	961	873	1.834	51 %	53 %
Enfance inadaptée.....	1.250	1.062	765	67,5	145	212,5	20 %	27,7 %
Enseignement supérieur.....	6.305	6.179	4.724	733,8	792	1.525,5	24,6 %	32,3 %
Internats et œuvres.....	2.094	2.052	1.284	170	149,5	319,5	15,5 %	24,8 %
Equipement complémentaire.....	581	459	355	65	76,8	141,8	30,8 %	39,9 %
D. O. M.....	600	540	495	75,5	88,2	163,7	30,3 %	33,1 %
Total de l'équipement scolaire.	27.374	23.456	18.710	3.110	3.340,5	6.450,5	27,2 %	33,5 %

1° *Le budget de 1967 par rapport à celui de 1966.*

Première constatation : le total des autorisations de programme ne progresse que de 7,4 % pour les secteurs programmés et de 8,1 % pour le tout, soit moins vite que l'ensemble des dépenses civiles d'équipement contenues dans le budget général (10,7 %), beaucoup moins vite que les dépenses « programmées » (13,4 %).

Seconde constatation : les secteurs qui ont bénéficié de priorité sont, par ordre d'importance :

— l'enfance inadaptée.....	+ 114,8 %
— le premier cycle.....	+ 19,3 %
— l'équipement complémentaire (bibliothèques, bâtiments administratifs).....	+ 18,1 %
— les secteurs préscolaire et élémentaire.....	+ 12,7 %

On remarquera toutefois que pour le premier cycle les autorisations de programme s'élèvent à 844 millions de francs, alors que la Commission Lasry réclamait, nous l'avons vu, un minimum de 1.225 millions de francs.

La progression du Supérieur s'est ralentie (+ 7,9 %) et l'on assiste à un retrait en ce qui concerne le second cycle (— 8,8 %) et surtout les internats et œuvres (— 12 %).

En comptabilité « matières », les opérations programmées comportent pour 1967 :

Dans le *premier degré* :

4.500 classes primaires ou maternelles, y compris les classes de perfectionnement destinées à l'enfance inadaptée, qui représenteront environ 10 % du total des classes primaires.

Dans le *second degré* :

197 CES et 25 CEG représentant 145.000 places en métropole ;

29 lycées classiques et modernes dont 11 avec CET ;

48 lycées polyvalents dont 27 avec CET ;

34 lycées techniques dont 24 avec CET ;

41 CET autonomes ou compris dans une cité scolaire groupant un CET et CES.

Dans le Supérieur :

- 32 opérations ou tranches d'opérations au titre des Universités ;
- 9 au titre des bibliothèques ;
- 10 au titre des études médicales ;
- 8 au titre des grands établissements ;
- 14 au titre du technique supérieur ;
- 29 au titre des œuvres ;
- 16 au titre de la recherche dans l'enseignement supérieur et
- 16 pour le CNRS.

2° Les équipements des deux premières années du V^e Plan.

Les dotations annuelles au cours du Plan ne seront pas égales : elles iront en croissant. Aussi estime-t-on que si pour les deux premières années on aboutit à un taux de 33-35 %, le Plan se déroule d'une manière régulière.

Il en va ainsi en ce qui concerne les dotations globales de l'Education nationale puisque le taux moyen s'élève à 33,5 %. Par rapport aux propositions de la Commission de l'Equipement scolaire et universitaire, le taux de réalisation n'est plus que de 27,2 %.

Par ailleurs, la progression des dotations pour chaque secteur doit être modulée en fonction des urgences plus ou moins grandes.

La Commission Lasry proposait une progression régulière pour le Premier degré et le Supérieur : il y a donc un certain retard pour celui-là (+ 27,8 %) et une honnête moyenne pour celui-ci (+ 32,3 %).

Elle estimait par contre qu'un effort important devait être effectué au cours des deux premières années dans trois secteurs :

— le second cycle : sa recommandation a été respectée puisque nous aboutissons au taux de 53 % ; cette proportion élevée est due à l'achèvement d'un très grand nombre d'opérations commencées avec les crédits du IV^e Plan et à la construction de CET en application de la loi de programme sur la formation professionnelle.

— le premier cycle : un taux de 30 % traduit un retard que l'on peut qualifier de considérable compte tenu de la nécessité d'une mise en place rapide des équipements.

— l'enfance inadaptée : il y a retard également (27,7 %), mais il incombe à la dotation du budget de 1966.

Le taux de consommation de 24,8 % en ce qui concerne les internats et œuvres est également insuffisant.

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES

Au cours du débat qui a suivi l'exposé de votre Rapporteur, M. *Chochoy* a fait observer que les dotations consacrées au premier degré n'étaient pas à la mesure des besoins dans les régions à forte expansion démographique : c'est ainsi qu'à la rentrée dernière, alors qu'il aurait fallu, dans le département du Pas-de-Calais, 1.101 classes nouvelles et 176 postes budgétaires supplémentaires, ont été accordés seulement 66 classes et 10 postes.

La politique de régionalisation des équipements complique d'ailleurs le problème ainsi que l'a souligné M. *Driant*. D'un côté, les Conseils généraux établissent les listes des priorités, de l'autre les Préfets reçoivent des instructions qui ne tiennent aucun compte de ces listes (cette année ce sont les grands ensembles qui ont absorbé la quasi totalité des crédits). Les maires sont, de ce fait, soumis à un régime d'espoirs et de déceptions alternés.

En ce qui concerne le technique, M. *Chochoy* et votre Rapporteur ont souhaité que les directeurs des C. E. T. soient, sur le plan statutaire, placés sur le même pied que leurs homologues des C. E. S. Il a été appuyé par M. Paul *Chevallier* qui, de plus, a appelé l'attention de la Commission sur l'insuffisance des crédits pour achat de matières premières et de petit outillage, situation qui contraint les directeurs de C. E. T. à l'humiliante position de quémandeur auprès des commerçants.

M. *Armengaud* qui a eu à traiter avec le C. N. R. S. s'est plaint de l'extraordinaire lourdeur administrative de l'établissement qui ferait bien, en la matière, de s'inspirer des méthodes du National Research Board britannique.

M. *Armengaud* a également noté l'insuffisance des crédits accordés pour 1967 à l'article 4 du chapitre 43-71 « Bourses pour les enfants des Français à l'étranger » alors que le principe d'une augmentation annuelle sensible avait paru raisonnable au Ministère des Finances à la suite d'une démarche faite auprès de lui avec M. *Longchambon*, en juin dernier.

M. *Armengaud* a eu la surprise de constater que l'augmentation prévue pour 1967 n'était que de 2,5 % seulement, alors que les éléments fournis au Gouvernement montraient que le minimum à prévoir était de 15 %.

Il souhaiterait que le Gouvernement prenne, devant le Sénat, l'engagement de redresser cette situation en prévoyant des virements de crédits en cours d'exercice de 500.000 F afin de porter la majoration du poste actuel à 700.000 F, soit à un niveau supérieur de 10 % à celui de 1966.

CONCLUSION

Le budget de la rue de Grenelle, pour 1967, apparaît comme un budget de routine, sans fait saillant si ce n'est la poursuite du démantèlement de l'éducation nationale : après l'enseignement agricole, les services médico-sociaux, c'est la formation professionnelle qui en est distraite.

En aucun cas, l'analyse des dotations peut donner à penser qu'une certaine priorité — sinon la priorité des priorités — lui ait été accordée. Sans doute les équipements mis en place au cours du IV^e Plan ont apporté une détente dans certains secteurs, dans certaines régions. Il n'en demeure pas moins que de graves déséquilibres persistent : pour le premier et le second degré, les banlieues en expansion des grandes métropoles compteront encore longtemps des classes surchargées et, pour le supérieur, la situation dans la région parisienne demeure inquiétante puisque les Universités de Paris Nord (à Villetaneuse) et de Paris Est (on ignore encore le lieu d'implantation) sont encore dans les cartons bien que des autorisations de programme aient été votées pour la première il y a déjà plusieurs années.

Mais le problème le plus aigu à résoudre est celui du recrutement de maîtres de qualité. Avec l'arrivée à l'âge adulte des générations nombreuses nées après la guerre, il serait pourtant possible de reconstituer un corps enseignant comparable, en qualité et en valeur, à celui qui a fait l'honneur de la III^e République. Mais il faudrait y mettre le prix.

On peut dès lors se demander si une misérable question de « gros sous » ne va pas faire perdre au Pays l'occasion de retrouver sa place de leader de l'intelligence et d'asseoir, sur des bases réelles, une réputation internationale qui subsiste sans doute encore mais qui, le temps s'écoulant, risque d'apparaître comme usurpée.

ANNEXES

ANNEXE I

LA RENTREE SCOLAIRE 1966-1967

Note d'information publiée par le Ministère de l'Education nationale.

PHYSIONOMIE GÉNÉRALE

Marquée par une augmentation globale des effectifs scolaires et universitaires, la rentrée 1966-1967 permettra d'enregistrer une nouvelle amélioration dans les conditions d'accueil.

L'effort accompli au cours des dernières années tant en ce qui concerne les constructions et l'équipement qu'en ce qui concerne le recrutement des enseignants et du personnel d'encadrement a été poursuivi, et même intensifié.

La population scolaire et universitaire atteignait, au cours de l'année 1965-1966 le chiffre de 11.262.000 (enseignement public et enseignement privé). Elle atteindra lors de la rentrée 1966-1967, et selon les dernières prévisions, le chiffre de 11.571.000, soit une augmentation globale de 309.000 enfants et jeunes gens scolarisés. Toutefois, cette augmentation globale ne correspond pas à une progression égale des effectifs dans tous les ordres d'enseignement.

Dans l'enseignement public, les classes maternelles, sur lesquelles semble déjà se manifester les effets de la deuxième vague de la natalité, connaîtront une progression qui dépassera 90.000 enfants. Cet enseignement jouit, en plus, d'une grande faveur auprès des familles.

Les écoles primaires enregistreront une nouvelle et très légère diminution de leurs effectifs (environ 57.000 élèves) mais il convient de rappeler que ces diminutions d'effectifs n'entraîneront nullement la disparition des besoins nouveaux, les effets de cette déflation étant largement compensés par les besoins nés des émigrations internes, et par l'effort d'allègement entrepris.

La progression des effectifs dans les établissements du second degré varie évidemment selon les types d'établissements, compte tenu de l'application de la réforme de l'enseignement ; l'accroissement le plus important est enregistré par les collèges d'enseignement secondaire dont l'implantation est activement poussée (+ 156.000). Les effectifs globaux des lycées et des collèges d'enseignement général n'évolueront que faiblement ; l'enseignement technique, en revanche, verra ses effectifs s'augmenter sensiblement, la population des collèges d'enseignement technique passant de 322.000 à 347.000.

Tous les rapports des recteurs soulignent le très important effort réalisé, en matière de constructions, pour la rentrée prochaine, notamment en ce qui concerne les C. E. S. et les C. E. T.

En dépit de certaines difficultés qui se manifesteront dans les écoles maternelles (il convient toutefois de signaler qu'il s'agit là d'une scolarité non obligatoire) et encore dans quelques domaines de l'enseignement technique, la rentrée 1966 se caractérisera par une amélioration générale des conditions d'accueil.

L'effort d'équipement et de construction a été tel depuis trois ans que la rentrée ne soulève plus guère de problèmes, en ce qui concerne les locaux.

Pour l'ensemble des enseignements préscolaire et du premier degré, c'est un total de 315.000 places supplémentaires qui seront mises en service dans des locaux neufs.

Dans les enseignements du second degré, c'est plus de 290.000 places nouvelles qui seront livrées, pour une augmentation globale d'un peu plus de 152.000 élèves dans l'enseignement public.

Le recrutement du personnel enseignant et du personnel d'encadrement a également été activement poussé (cf. § B) mais des difficultés surgiront encore dans certaines disciplines ainsi qu'il apparaît dans les rapports des recteurs, lesquels soulignent également que des problèmes existent encore en ce qui concerne le personnel de surveillance et d'administration.

Il convient de signaler que ces problèmes naissent souvent du fait de l'augmentation considérable des bâtiments neufs mis en service.

Les recteurs font généralement état d'une amélioration qualitative du personnel recruté.

La présente note comprend :

- 1° Un tableau de l'évolution des effectifs scolaires et universitaires.
- 2° Un tableau sur l'évolution des effectifs d'enseignants.
- 3° Le point des constructions mises en service pour la présente rentrée.
- 4° Un bref rappel sur l'implantation des C. E. S.
- 5° Un rappel des différentes formes d'aide apportée par l'Etat aux familles.
- 6° La physionomie de la rentrée à travers les académies et liste des principaux établissements du second degré ouverts, et signalés par les recteurs.

En dépit des inévitables problèmes que ne peut manquer de soulever la scolarisation de plus de 11.000.000 d'enfants et de jeunes gens et la mise en application d'importantes réformes, on peut dire, en résumé, que la rentrée scolaire 1966-1967 permettra d'enregistrer une nouvelle amélioration dans les conditions de fonctionnement de notre enseignement.

*
* *
*

A. — Population sociale et universitaire en 1965-1966 et prévisions pour 1966-1967.

Répartition par catégories d'établissement.

(Effectifs en milliers.)

ETABLISSEMENTS	ANNEE SCOLAIRE 1965-1966			ANNEE SCOLAIRE 1966-1967			EVOLUTION
	Public.	Privé.	Public + privé.	Public.	Privé.	Public + privé.	
Ecoles maternelles et classes enfantines	1.507	269	1.776	1.599	285	1.884	+ 108
Ecoles primaires élémentaires.	4.825	813	5.638	4.768	785	5.553	— 65
Lycées classiques, modernes et techniques	1.223	399	1.622	1.205	423	1.628	+ 6
Collèges d'enseignement secondaire	209		209	365		365	+ 156
Collèges d'enseignement général	753	182	935	742	199	941	+ 6
Collèges d'enseignement technique autonomes :							
— à temps plein.....	322	202	524	347	217	564	+ 40
— à temps réduit.....	30	49	79	30	52	82	+ 3
Ecoles normales	36		36	36		36	
Universités	391	(1) 11	402	463	(1) 12	475	+ 73
Grandes écoles	(2) 28	13	(2) 41	(2) 29	(2) 14	43	+ 2
Total général	9.324	1.938	11.262	9.584	1.987	11.571	309

(1) Les étudiants des établissements privés d'enseignement supérieur sont souvent inscrits dans les universités d'Etat et sont de ce fait comptabilisés dans les effectifs de celles-ci. L'effectif indiqué ici, qui est une évaluation, ne comprend que les élèves des établissements privés non inscrits dans les facultés.

(2) Il s'agit également des étudiants des grandes écoles non inscrits dans les facultés.

B. — Evolution des effectifs du corps enseignant.

CATEGORIES	EFFECTIFS EN 1965-1966 ET PREVISIONS pour 1966-1967 (titulaires et stagiaires).		
	Effectifs 1965-1966	Rentrée 1966-1967	Evolution

I. — Premier degré (y compris les professeurs de C.E.G.) (1).

Précolaire	27.750	29.550	+ 1.800
Elémentaire	184.630	186.980	+ 2.350
Spéciaux	9.720	10.670	+ 950
Collèges d'enseignement général	38.300	40.200	+ 1.900
Totaux	260.400	267.400	+ 7.000

**II. — Second degré (lycées classiques, modernes, techniques, C.E.S.,
Ecoles normales, C.E.T.)**

Professeurs agrégés, professeurs bi-admis, professeurs certifiés, chargés d'enseignement	46.414	49.986	+ 3.572
Professeurs techniques, chefs de travaux de L.T., P.T.A. de lycées techniques, professeurs techniques, chefs de travaux C.E.T., P.E.T.T. de C.E.T., P.E.G. de C.E.T., chefs d'ateliers et P.T.A. de C.E.T.	18.841	20.239	+ 1.398
Total	65.255	70.225	+ 4.970

(1) Pour les enseignements du premier degré, les chiffres comprennent les D.O.M.-T.O.M.

A la rentrée 1965-1966, il existait 395 C.E.S. de toutes catégories. Le nombre de proviseurs ou de principaux dirigeant ces établissements s'élevait à 247; ce qui représentait 62,53 % de direction normale.

A la rentrée 1966-1967, 733 C.E.S. seront mis en service, soit 338 de plus que l'année dernière (augmentation de 86 %). Pour assurer leur direction on prévoit 573 proviseurs ou principaux, soit 78,17 % de direction normale.

En conclusion, malgré le doublement du nombre de C.E.S., les directions se normalisent très rapidement: amélioration de + 15,64 % en une seule année.

*

* *

C. — Poursuite et intensification de l'effort dans le domaine des constructions et des équipements scolaires.

Dans le domaine des constructions scolaires, l'année 1966, première année d'exécution du V^e Plan, traduira un effort exceptionnel d'équipement exigé par la mise en place des structures nouvelles du premier cycle dans le cadre de la Réforme de l'Enseignement. Aussi, bien que les constructions du premier degré soient en très notable augmentation, l'effort consenti en 1966 porte-t-il surtout sur la construction de C. E. G. et de C. E. S. autonomes nouveaux.

Indépendamment de ces importantes réalisations, les constructions des établissements de second cycle sont, elles aussi, en progression. Dans ce domaine, l'effort porte principalement sur les collèges d'enseignement technique. Néanmoins, l'augmentation des constructions réalisées dans le second cycle technique long est appréciable. Enfin, dans le second cycle classique et moderne, l'effort de construction est également maintenu.

Évaluée en places d'élèves, la capacité d'accueil des locaux nouveaux mis en service dans les départements métropolitains, s'établit de la manière suivante :

I. — LOCAUX D'ENSEIGNEMENT

A. — Premier degré, écoles primaires et maternelles.

	1966	1965
Ecoles primaires.....	170.000	182.000
Ecoles maternelles ou enfantines.....	65.000	57.000
Classes démontables.....	80.000	78.000
Total	315.000	317.000

B. — Second degré.

1° Premier cycle :

	1966	1965
Collèges d'enseignement général.....	34.973	28.494
Collèges d'enseignement secondaire.....	81.750	24.550

A ces chiffres doivent être ajoutées les places du 1^{er} cycle :

Dans les cités scolaires et les lycées.....	40.755	42.194
Dans les bâtiments préfabriqués.....	22.225	20.010
Total	179.703	115.178

2° Second cycle :

a) Second cycle technique court :

	1966	1965
Collèges d'enseignement technique.....	33.669	26.438
Cités scolaires et des lycées techniques.....	13.820	10.397
Bâtiments préfabriqués.....	15.015	11.865
Total	62.504	48.700

b) Second cycle classique et moderne long :

	1966	1965
Lycées classiques et modernes.....	21.126	23.290
Bâtiments préfabriqués.....	6.125	5.705
Total	27.251	28.995

c) Second cycle technique long :

	1966	1965
Cités scolaires et lycées techniques.....	21.712	17.368
Bâtiments préfabriqués.....	2.730	2.985
Total	24.442	20.353

Ainsi plus de 290.000 places d'élèves sont livrées en 1966 contre 213.000 en 1965. Bien qu'une partie de ces réalisations nouvelles vienne remplacer des constructions vétustes et permette d'opérer un allègement progressif de l'effectif des classes, les constructions achevées en 1966 suivent le rythme qu'impose l'exécution du V^e Plan.

II. — PLACES EN RÉFECTOIRES

	1966	1965
Lycées classiques et modernes.....	35.195	34.054
Lycées techniques	10.341	5.878
Collèges d'enseignement technique	10.439	17.516
Collèges d'enseignement secondaire	39.080	11.090
Collèges d'enseignement général	14.157	10.630
Total	109.212	79.198

III. — LITS EN INTERNATS

	1966	1965
Lycées classiques et modernes.....	23.226	14.612
Lycées techniques	6.225	4.127
Collèges d'enseignement technique	10.103	8.417
Collèges d'enseignement secondaire	1.391	1.179
Collèges d'enseignement général	3.451	2.112
Total	44.396	30.447

Nota : une liste de quelques réalisations importantes, parmi les nombreuses constructions achevées, figure en « G) La rentrée dans les académies ».

*

* *

D. — Les collèges d'enseignement secondaire.

A la rentrée 1965 le nombre de C. E. S. s'élevait à 395.

A la rentrée 1966, il en existera au total 733. Il est prévu, en effet :

1° D'ouvrir 208 nouveaux C. E. S. autonomes ;

2° De donner à 130 premiers cycles de lycées, dans leur cadre administratif, la structure pédagogique de C. E. S.

Sur les 208 nouveaux C. E. S. autonomes ouverts, il est à noter que 138 fonctionneront dans des locaux neufs.

L'organisation d'un C. E. S. a déjà été abordée dans ses grandes lignes. Peut-être n'est-il pas inutile de compléter ces premières informations. On sait déjà, en effet, que cet établissement peut naître :

- par création pure et simple (construction) ;
- par transformation :
 - soit d'un premier cycle de lycée ;
 - soit d'un C. E. G.

Dans le cas où le C. E. S. résulte de la transformation d'un premier cycle de lycée, il conserve le régime financier de l'établissement principal.

Dans les autres cas, le C. E. S. ouvre sous le régime municipal. Il peut être nationalisé par la suite : à cet effet il est élaboré chaque année un programme de nationalisation.

A la rentrée 1965, sur les 395 C. E. S. existants, 196 étaient nationalisés ; la nationalisation de 119 autres était en cours ou prévue.

A la rentrée 1966, sur le 208 C. E. S. dont l'ouverture est prévue, 40 sont constitués à partir de premiers cycles de lycées dont ils conservent le régime financier, et, une première tranche de 60 nationalisations est prévue au budget 1966.

E. — Aide apportée aux familles.

I. — LIVRES SCOLAIRES

Les mesures de prise en charge par l'Etat de la fourniture de certains livres scolaires aux élèves de 6^e et de 5^e des lycées, collèges d'enseignement secondaire et collèges d'enseignement général sont reconduites pour l'année scolaire 1966-1967.

La circulaire n° 66-248 du 29 juin 1966 (B. O. n° 27 du 7 juillet 1966) fixe les modalités de cette prise en charge.

II. — LES BOURSES

En 1965-1966, le nombre de bourses d'études accordées aux élèves des établissements du niveau du second degré, publics et privés, habilités à recevoir des boursiers nationaux, s'établissait comme suit :

Bourses nationales	925.000
Bourses d'apprentissage	190.935
Total	1.115.935

Le contingent de bourses du second degré mis en place au 1^{er} octobre se répartit de la façon suivante :

Bourses nationales d'études 1 ^{er} cycle	770.000
Bourses nationales d'études 2 ^e cycle	454.730

Total

1.224.730

soit une augmentation de 108.065 bourses par rapport à l'année dernière.

III. — RAMASSAGE SCOLAIRE

Afin de faire face à l'accroissement des effectifs scolaires à transporter, les crédits destinés aux départements ont été majorés de 20 % par rapport à ceux qui avaient été mis en place en 1965 à la même époque.

L'innovation dans ce domaine consiste dans l'institution d'un contrat type, relatif à l'exécution des services de ramassage d'écoliers, conformément au décret du 7 décembre 1965.

F. — Formation professionnelle.

L'Education nationale entreprend actuellement un effort d'ensemble en vue d'ouvrir de nouvelles perspectives aux divers enseignements techniques et professionnels dont les moyens seront en même temps augmentés.

Elle vient de mettre au point, en liaison avec les départements ministériels intéressés, une loi-programme pour l'éducation technique et professionnelle, particulièrement au niveau des travailleurs hautement qualifiés et des cadres techniques supérieurs.

L'Education nationale a pris nettement conscience de l'intérêt que pouvait présenter la création, au niveau de la région, à laquelle correspond, sur le plan universitaire, l'Académie, de moyens d'observation, d'information et de contact avec les milieux professionnels.

A cette fin, des échelons régionaux de l'éducation professionnelle doivent être créés.

Ces échelons doivent avoir pour mission :

- de coordonner et d'animer les actions de l'Education nationale en matière d'éducation et de promotion professionnelle des jeunes et des adultes ;
- de veiller en permanence à l'adaptation de l'appareil d'éducation professionnelle aux besoins régionaux.

*

* *

G. — La rentrée dans les académies.

Cette liste ne mentionne que quelques unes des constructions nouvelles du second degré choisies parmi les plus importantes signalées par les recteurs. (Une liste complète des établissements du second degré construits pour la rentrée 1966-1967 sera prochainement établie. Elle porte sur plus de 250 établissements.)

Académie d'Aix-Marseille.

VILLES	ETABLISSEMENTS	COMMENTAIRES
Marseille	C. E. S. : La Rose : 2 (G + F).....	Capacité d'accueil : 1.600 places. Ouverture : rentrée 1966.
	Les Présentines (mixte)...	Capacité d'accueil : 600 places. Ouverture : rentrée 1966.
Aubagne	C. E. S. double.....	Capacité d'accueil : 1.200 places. Ouverture : rentrée scolaire.
Manosque	C. E. T. mixte.....	Capacité d'accueil : 625 (externes : 100 ; demi-pensionnaires : 145 ; internes : 380). Livraison nouveaux locaux : 31 octobre 1966.
Avignon	C. E. S. Jean-Brunet (extension).	Capacité d'accueil de nouveaux locaux : 800. Ouverture : rentrée 1966.

Physionomie de la rentrée. — Dans certains départements, les effectifs d'enseignants du primaire sont excédentaires. Dans le second cycle, la création d'établissements nouveaux posera un problème d'encadrement (personnel d'enseignement et de surveillance).

Académie d'Amiens.

VILLES	ETABLISSEMENTS	COMMENTAIRES
Beauvais Z. U. P.	C. E. G. mixte	Capacité : 800 élèves. Ouverture : septembre 1966.
Charly-sur-Marne	C. E. S. mixte	Capacité : 600 élèves. Ouverture : septembre 1966.
Compiègne	Lycée technique et C. E. T. (demi-pension).	Capacité : 531 élèves. Ouverture : rentrée 1966.
Liancourt	C. E. S. mixte	Capacité : 600 élèves. Ouverture : septembre 1966.
Laon	C. E. S. mixte	Capacité d'accueil : 800 élèves. Ouverture : septembre 1966.

Physionomie de la rentrée. — Indépendamment de certaines préoccupations, la rentrée scolaire paraît devoir s'effectuer dans des conditions convenables. Quelques difficultés en ce qui concerne les personnels de surveillance et d'administration. Dans l'enseignement technique, l'encadrement de certaines spécialités (électricité, électromécanique, etc.) s'avère difficile à réaliser.

Académie de Besançon.

VILLES	ETABLISSEMENTS	COMMENTAIRES
Dole	Lycée technique et C. E. T.	Capacité : 1.000 places. Ouverture : septembre 1966.
Salins-les-Bains	Lycée classique et moderne mixte.	Capacité : externat : 800 ; demi-pension : 260 ; internat : 288. Ouverture : septembre 1966.
Valdoie	C. E. S. mixte	Capacité : 600 élèves. Ouverture : 19 septembre 1966.
Delle	C. E. T. mixte	Capacité : 432 élèves. Ouverture : 19 septembre 1966.
Delle	C. E. S. mixte	Capacité : 600 élèves. Ouverture : 15 octobre 1966.

Physionomie de la rentrée. — Celle-ci se présente sous un jour satisfaisant dans l'ensemble. Aucun problème grave n'est à signaler. Quelques difficultés en ce qui concerne l'enseignement des langues.

Académie de Caen.

VILLES	ETABLISSEMENTS	COMMENTAIRES
Caen	Lycée technique d'Etat féminin, 1 ^{re} tranche.	Internat filles. — Elèves logés : 464 ; élèves nourris : 576. Ouverture : septembre 1966.
Colombelles	C. E. S.	Capacité : 600 élèves. Demi-pension : 280. Ouverture : septembre 1966.
Alençon	C. E. S. mixte Saint-Exupéry.	Capacité : 600 élèves dont 500 demi-pension. Enseignement : 31 octobre 1966.
Le Mans	C. E. S. Sablons, externat.	Capacité : 600 élèves. Ouverture externat : 19 septembre 1966.
Mérouville	C. E. S. n° 1	Capacité : 600 élèves. Demi-pension : 250. Ouverture : novembre 1966.

Physionomie de la rentrée. — La rentrée s'effectuera dans de bonnes conditions. Compte tenu des prévisions d'effectifs, l'encadrement permettra d'assurer l'enseignement dans des conditions satisfaisantes dans l'ensemble. Certaines classes terminales auront cependant un effectif important.

Académie de Grenoble.

VILLES	ETABLISSEMENTS	COMMENTAIRES
Chambéry	Lycée nationalisé Jules-Ferry.	Internat féminin de 600 lits. En service le 15 septembre 1966.
Modane	C. E. S.	Externat de 800 places. En service le 15 novembre 1966.
Privas	Lycée mixte, internat de garçons.	Capacité : 300 places. En service à la rentrée : 19 septembre 1966.
Roussillon	Lycée classique moderne technique.	Capacité : 1.500 élèves. Ouverture : septembre 1966.
Saint-Vallier	C. E. S. mixte	Capacité d'accueil : 1.200 places. En service à la rentrée : 19 septembre 1966.
Grenoble	Cité technique Jean-Bart...	Capacité : 972 places. En service en septembre 1966.

Physionomie de la rentrée. — En ce qui concerne l'enseignement primaire, les conditions sont satisfaisantes dans l'ensemble de l'Académie. Pour l'enseignement secondaire, les prévisions d'encadrement font apparaître une situation sans grosses difficultés.

Académie de Lille.

VILLES	ETABLISSEMENTS	COMMENTAIRES
Thumeries	C. E. S. mixte.....	Capacité : 800 élèves. Ouverture : 19 septembre 1966 pour externat et administration ; 12 novembre 1966 pour l'ensemble.
Waziers	C. E. S. mixte.....	Capacité : 600 élèves. Ouverture : 19 septembre 1966.
Fourmies	Lycée technique	Capacité : 8 classes enseignement général, 6 salles scientifiques, 10 salles spécialisées, 4 réfectoires, 5 dortoirs, 4 ateliers. Ouverture : 19 septembre 1966.
Outreau	C. E. S. mixte.....	Capacité d'accueil : 1.200 élèves. Ouverture : 19 septembre 1966.
Avesnes-sur-Helpe	Lycée clas. mod. tech.....	Capacité : 22 classes d'enseignement général, 15 classes spécialisées. Ouverture : 19 septembre 1966.

Physionomie de la rentrée. — L'effort accompli dans le domaine des réalisations pose avec acuité le problème de l'encadrement, tant pour les enseignants que pour les personnels administratifs. Dans les C. E. T. la dotation en P. E. G. et P. E. T. T. apparaît insuffisante.

Académie de Limoges.

VILLES	ETABLISSEMENTS	COMMENTAIRES
Felletin	Ecoles métiers bâtiments..	Internat : 300 places. Ouverture : année scolaire 1966-1967.
Auzances	C. E. G.	Capacité : 12 classes et demi-pension. Ouverture : 1 ^{er} trimestre 1966-1967.
Limoges	C. E. S. mixte. — Z. U. P. de l'Aurence.	Capacité d'accueil : 600 places. Ouverture : septembre 1966 pour 4 classes de 6 ^e et 1 classe de 5 ^e .
Saint-Yrieix-la-Perche ..	Lycée polyvalent mixte....	Capacité d'accueil : 1.232 places. Ouverture : novembre 1966.
Objat	C. E. S.	Capacité : 600 places dont 200 places nouvelles. Ouverture : le 1 ^{er} octobre 1966.

Physionomie de la rentrée. — Aucun problème particulier ne semble se poser dans cette Académie au moment de la rentrée. Celle-ci se déroulera normalement. L'encadrement de l'enseignement primaire est particulièrement satisfaisant dans le département de la Creuse.

Académie de Lyon.

VILLES	ETABLISSEMENTS	COMMENTAIRES
Pierre-Bénite	C. E. S.	Capacité : 600 places. Ouverture : septembre 1966.
Roanne	C. E. T. industrialisé	Capacité : 432 places. Ouverture : septembre 1966.
Rive-de-Gier	L. T. clas. et mod. de G....	Capacité : 800 places. Ouverture : rentrée 1966.
Vaulx-en-Velin	C. E. S.	Capacité : 600 places. Ouverture : septembre 1966.
Bellegarde	Cité scolaire de Musinens .. C. E. S. et lycée	Capacité : 1.270 places.
	C. E. T.	Capacité : 540 places. Ouverture : 19 septembre 1966.

Physionomie de la rentrée. — Pour l'enseignement primaire, la rentrée s'effectuera dans de bonnes conditions sur le plan de la qualité des maîtres ; certaines classes connaîtront encore une surcharge. Dans l'enseignement secondaire la situation se présente sous un jour plus favorable que les années précédentes.

Académie de Nancy.

VILLES	ETABLISSEMENTS	COMMENTAIRES
Jarny	Cité scolaire (ateliers exte- nat technique).	Capacité d'accueil : 900 places. Ouverture : 23 septembre 1966.
Toul	C. E. S. (route de Valcourt).	Capacité d'accueil : 800 places. Ouverture : 23 septembre-15 octo- bre 1966.
Landres	C. E. T. avec internat	Capacité d'accueil : 540 places. Ouverture : 23 septembre 1966.
Dun-sur-Meuse	C. E. G.	Capacité : 400 places. Ouverture : fin septembre 1966.
Nancy « Jeanne d'Arc ».	Lycée, extension, gymnase, demi-pension, logement.	Demi-pension : 726 places. Ouverture : 23 septembre 1966.

Physionomie de la rentrée. — On peut espérer qu'elle s'effectuera dans de bonnes conditions, en dépit de problèmes mineurs d'encadrement en Meurthe-et-Moselle.

Académie de Nantes.

VILLES	ETABLISSEMENTS	COMMENTAIRES
Segré	Première tranche du lycée municipal mixte + C. E. T. masculin. Lycée clas. mod. com. et ind. + C. E. T.	Capacité : 1.214 places dont 500 disponibles à la rentrée (internat et demi-pension). Utilisation partielle au 30 sep- tembre 1966.
Angers Z. U. P. Nord...	C. E. T.....	Capacité d'accueil : 540 places avec demi-pension. Ouverture : 30 septembre 1966.
Angers Z. U. P. Sud.....	C. E. S. double.....	Capacité : 1.200 places. Ouverture : 30 septembre 1966.
Le Pouliguen	C. E. S. (construction neuve remplaçant un ancien C. E. G.).	Capacité d'accueil : 600 places. Ouverture : 30 septembre 1966.
Châteaubriant	Lycée municipal mixte clas- sique et moderne.	Capacité : 540 places dont 144 d'internat. Achèvement : 30 septembre 1966.

Physionomie de la rentrée. — Dans l'ensemble, elle s'effectuera dans des conditions acceptables. Les effectifs de maîtres de l'enseignement primaire sont pléthoriques dans plusieurs départements. Ceux des personnels des C. E. G. sont excédentaires dans certaines sections. Le nombre des emplois d'enseignants est suffisant dans les C. E. S., les lycées et les C. E. T. L'enseignement de la philosophie sera normalement assuré. Quelques difficultés subsistent, pour les lettres et les mathématiques.

Académie de Nice.

VILLES	ETABLISSEMENTS	COMMENTAIRES
Cagnes-sur-Mer	C. E. S.....	Capacité : 800 élèves ; 600 rationnaires. Mise en service : fin sept. 1966.
Saint-Raphaël	C. E. S.....	Capacité : 600 élèves. Mise en service : fin sept. 1966.
Nice	Lycée de jeunes filles de l'Ouest, internat.	Capacité : internat 400 ; demi-pension 400. Mise en service : septembre 1966.
Six-Fours	C. E. S.....	Capacité : 600 élèves. Mise en service : septembre 1966.
Antibes	Lycée mixte, internat.....	Capacité : 200 internes. En service : septembre 1966.

Physionomie de la rentrée. — Elle se présente dans des conditions très favorables dans tous les domaines. A signaler quelques petites difficultés concernant l'enseignement de la technologie (à Toulon).

Académie d'Orléans.

VILLES	ETABLISSEMENTS	COMMENTAIRES
Aubigny	C. E. S. avec demi-pension et internat.	Capacité : 400 élèves. En service à la rentrée 1966.
Chartres	Cité technique, achèvement internat.	Capacité : 600 élèves. En service à la rentrée 1966.
Issoudun	C. E. T. mixte, 1 ^{re} tranche, externat.	Capacité : 410 élèves. En service à la rentrée 1966.
Blois	C. E. S. avec demi-pension..	Capacité d'accueil : 600 élèves. Mise en service externat : rentrée 1966.
Tours	C. E. S. Saint-Symphorien avec demi-pension.	Capacité : 600 élèves. En service à la rentrée 1966.

Physionomie de la rentrée. — Elle semble se présenter dans de bonnes conditions. L'enseignement de la philosophie et des lettres classiques pourrait, toutefois, poser quelques problèmes.

Académie de Poitiers.

VILLES	ETABLISSEMENTS	COMMENTAIRES
La Couronne.....	C. E. S.....	Capacité d'accueil : 600 élèves. Ouverture : septembre 1966.
Rochefort	Lycée de jeunes filles.....	Capacité d'accueil : 800 places, soit 350 supplémentaires. Ouverture : 30 septembre 1966.
Thouars	Lycée polyvalent.....	Capacité d'accueil : 870 places. Ouverture : septembre 1966.
Châtelleraut	C. E. S.....	Capacité d'accueil : 600 places. Ouverture : 25 septembre 1966.
Poitiers	C. E. T.....	Capacité d'accueil : 540 places. Ouverture : 15 octobre 1966.

Physionomie de la rentrée. — Aucune difficulté grave n'est à signaler pour la rentrée, dans l'ensemble de l'académie. Dans l'enseignement primaire, la quasi-totalité des postes a été pourvue. La situation est la même dans le secondaire. Une amélioration qualitative du personnel est à noter dans les sections classique, moderne et technique.

Académie de Paris.

VILLES	ETABLISSEMENTS	COMMENTAIRES
Champigny-sur-Marne ..	C. E. T. F., 1, avenue Marx-Dormoy.	Capacité d'accueil : 400 élèves. Ouverture : septembre 1966.
Fontenay-sous-Bois	C. E. S.....	Capacité d'accueil : 1.200 élèves. Ouverture : septembre 1966.
Maisons-Alfort	C. E. S.....	Capacité d'accueil : 600 élèves. Ouverture : septembre 1966.
Ballancourt	C. E. G.....	Capacité d'accueil : 400 élèves. Ouverture : septembre 1966.
Clichy-sous-Bois	C. E. S.....	Capacité d'accueil : 1.200 élèves. Ouverture : septembre 1966.
Gif-sur-Yvette	C. E. S.....	Capacité d'accueil : 600 élèves. Ouverture : octobre 1966.
Gagny	C. E. S. 1 ^{re} partie.....	Capacité d'accueil : 600 élèves. Ouverture : octobre 1966.
Longjumeau	C. E. S. 1 ^{re} partie.....	Capacité d'accueil : 400 élèves. Ouverture : septembre 1966.
	C. E. S. 2 ^e partie.....	Capacité d'accueil : 400 élèves. Ouverture : octobre 1966.
	C. E. T. G.....	Capacité d'accueil : 432 élèves. Ouverture : septembre 1966.
Poissy	L. E. M.....	Capacité d'accueil : 1.460 élèves. Ouverture : septembre 1966.
Pontoise	C. E. T. M.....	Capacité d'accueil : 540 élèves. Ouverture : septembre 1966.
Sarcelles	L. E. M.....	Capacité d'accueil : 1.200 élèves. Ouverture : septembre 1966.
Taverny	C. E. S.....	Capacité d'accueil : 800 élèves. Ouverture : novembre 1966.

Physionomie de la rentrée. — Dans l'enseignement secondaire, l'encadrement, compte tenu des dotations en postes qui ont été accordées, pourra se faire en ce qui concerne l'enseignement de manière à peu près normale, avec un personnel dont la qualification va en s'améliorant (sauf peut-être pour ce qui est de l'enseignement technique pratique). L'effort accompli dans le domaine des constructions pose un délicat problème d'encadrement, tant pour les maîtres de l'enseignement primaire, que pour les personnels administratifs et de surveillance des établissements d'enseignement secondaire.

Académie de Rennes.

VILLES	ETABLISSEMENTS	COMMENTAIRES
Dinan	Cité scolaire, lycée polyvalent.	Capacité : externat : 1.550 places ; internat : 620 places. Ouverture : 30 septembre 1966.
Paimpol	C. E. S. de jeunes filles....	Capacité : externat : 500 places ; internat : 96 places. Ouverture : 30 septembre 1966.
Concarneau	C. E. S. du Porzon.....	Capacité : 800 places. Ouverture : 30 septembre 1966.
Redon	Cité scolaire.....	Capacité : 1.622 places. Internat : 576 places. Ouverture : 30 septembre 1966.
Lorient-Keryado	C. E. S.....	Capacité : 1.200 places. Ouverture : rentrée scol. 1966.

Physionomie de la rentrée. — Elle se fera dans des conditions acceptables. Les créations de postes d'enseignants envisagées permettront de faire face aux besoins les plus urgents. Dans l'enseignement primaire, le nombre de postes accordés ne permettra pas de régler toutes les difficultés, surtout à Rennes.

Académie de Rouen.

VILLES	ETABLISSEMENTS	COMMENTAIRES
Duclair	C. E. S.....	Capacité d'accueil : 600 places. Ouverture : enseignement général : en 1966 ; autres disciplines : janvier 1967.
Rouen	Lycée technique et C. E. T. des Sapins.	Capacité : 1.275 places. Ouverture : rentrée 1966.
Le Havre	Lycée d'Etat de la Côte, rue Félix-Faure.	Capacité d'accueil : 1.640 places. Ouverture : rentrée 1966.
Le Havre-Cauer	C. E. S.....	Capacité d'accueil : 1.200 places, 600 places en service en 1966 et 600 en janvier 1967.
Grand-Quevilly	C. E. S.....	Capacité d'accueil : 750 places. Ouverture : enseignement général en 1966, le reste en janvier 1967.

Physionomie de la rentrée. — Elle aura lieu dans des conditions acceptables. Les dotations en postes budgétaires permettront de couvrir les besoins dans tous les ordres d'enseignement. Des difficultés certaines restent à résoudre en ce qui concerne le personnel de surveillance.

Académie de Toulouse.

VILLES	ETABLISSEMENTS	COMMENTAIRES
Saint-Affrique	Lycée et C. E. T. — Exter.	Capacité d'accueil : 400 places. Ouverture : octobre 1966.
Toulouse (Côte pavée II).	C. E. S.	Capacité : 600 places. Ouverture : octobre 1966.
Cugnaux	C. E. S.	Ouverture : octobre 1966.
Colomiers	C. E. T.	Capacité : 432 places . Ouverture : octobre 1966.
Tarbes	C. E. S. « Voltaire ». Externat (17 cl.) et demi-pension.	Capacité : 600 places. Demi-pension : 250 places. Ouverture : octobre 1966.

Physionomie de la rentrée. — Aucun problème particulier ne semble devoir se poser dans cette académie où la rentrée scolaire se déroulerait dans de bonnes conditions.

ANNEXE II

LES EFFECTIFS

I. — Perspective d'évolution des effectifs scolaires de l'enseignement public.

France entière.

(Effectifs en milliers.)

ENSEIGNEMENT	1965-1966	VARIATIONS prévues à la rentrée 1966.	1966-1967	VARIATIONS prévues à la rentrée 1967.	1967-1968																								
Classes maternelles et enfantines.....	(1) 1.507	+ 92	1.599	+ 96	1.695																								
Enseignement élémentaire :																													
— classes élémentaires (jusqu'au CM 2)	(1) 4.141	— 17	4.124	— 13	4.111																								
— classes de fin d'études.....	(1) 574	— 54	520	— 60	460																								
— enseignement spécial	(1) 111	+ 13	124	+ 30	154																								
Total	(1) 4.826	— 58	4.768	— 43	4.725																								
Enseignement second degré :																													
— classique et moderne	<table style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>Lycées....</td><td>570</td></tr> <tr><td>C. E. S....</td><td>180</td></tr> <tr><td>C. E. G....</td><td>676</td></tr> <tr><td colspan="2">1.426</td></tr> </table>	Lycées....	570	C. E. S....	180	C. E. G....	676	1.426		<table style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>— 30</td></tr> <tr><td>+ 121</td></tr> <tr><td>— 16</td></tr> </table>	— 30	+ 121	— 16	<table style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>540</td></tr> <tr><td>301</td></tr> <tr><td>660</td></tr> <tr><td colspan="2">1.501</td></tr> </table>	540	301	660	1.501		<table style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>— 20</td></tr> <tr><td>+ 134</td></tr> <tr><td>— 10</td></tr> </table>	— 20	+ 134	— 10	<table style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>520</td></tr> <tr><td>435</td></tr> <tr><td>680</td></tr> <tr><td colspan="2">1.605</td></tr> </table>	520	435	680	1.605	
Lycées....	570																												
C. E. S....	180																												
C. E. G....	676																												
1.426																													
— 30																													
+ 121																													
— 16																													
540																													
301																													
660																													
1.501																													
— 20																													
+ 134																													
— 10																													
520																													
435																													
680																													
1.605																													
1 ^{er} cycle :																													
— transition.....	<table style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>Lycées....</td><td>1</td></tr> <tr><td>C. E. S....</td><td>22</td></tr> <tr><td>C. E. G....</td><td>17</td></tr> <tr><td colspan="2">40</td></tr> </table>	Lycées....	1	C. E. S....	22	C. E. G....	17	40		<table style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>+ 1</td></tr> <tr><td>+ 24</td></tr> <tr><td>+ 4</td></tr> </table>	+ 1	+ 24	+ 4	<table style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>2</td></tr> <tr><td>46</td></tr> <tr><td>21</td></tr> <tr><td colspan="2">69</td></tr> </table>	2	46	21	69		<table style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>»</td></tr> <tr><td>+ 19</td></tr> <tr><td>+ 9</td></tr> </table>	»	+ 19	+ 9	<table style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>2</td></tr> <tr><td>65</td></tr> <tr><td>30</td></tr> <tr><td colspan="2">97</td></tr> </table>	2	65	30	97	
Lycées....	1																												
C. E. S....	22																												
C. E. G....	17																												
40																													
+ 1																													
+ 24																													
+ 4																													
2																													
46																													
21																													
69																													
»																													
+ 19																													
+ 9																													
2																													
65																													
30																													
97																													
— terminal.....	<table style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>Lycées....</td><td>1</td></tr> <tr><td>C. E. S....</td><td>6</td></tr> <tr><td>C. E. G....</td><td>9</td></tr> <tr><td colspan="2">16</td></tr> </table>	Lycées....	1	C. E. S....	6	C. E. G....	9	16		<table style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>»</td></tr> <tr><td>+ 11</td></tr> <tr><td>+ 3</td></tr> </table>	»	+ 11	+ 3	<table style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>1</td></tr> <tr><td>17</td></tr> <tr><td>12</td></tr> <tr><td colspan="2">30</td></tr> </table>	1	17	12	30		<table style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>»</td></tr> <tr><td>+ 17</td></tr> <tr><td>+ 3</td></tr> </table>	»	+ 17	+ 3	<table style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>1</td></tr> <tr><td>34</td></tr> <tr><td>15</td></tr> <tr><td colspan="2">50</td></tr> </table>	1	34	15	50	
Lycées....	1																												
C. E. S....	6																												
C. E. G....	9																												
16																													
»																													
+ 11																													
+ 3																													
1																													
17																													
12																													
30																													
»																													
+ 17																													
+ 3																													
1																													
34																													
15																													
50																													
Total	1.482	+ 118	1.600	+ 152	1.752																								
Sections spécialisées de C. E. G. et C. E. S.	53	— 3	50	— 2	48																								
2 ^e cycle long :																													
— classique et moderne.....	401	+ 21	422	+ 16	438																								
— technique	166	+ 11	177	+ 11	188																								
Total	567	+ 32	599	+ 27	626																								
Niveau. — Temps plein :																													
— en 3 ans	312	+ 10	322	+ 6	328																								
— en 2 ans	22	+ 18	40	+ 24	64																								
C. E. T. — Temps réduit.....	30	»	30	»	30																								
Total	364	+ 28	392	+ 30	422																								
Au-delà du 2 ^e cycle :																													
— cl. prép. grandes écoles.....	25	+ 2	27	+ 4	31																								
— sections de techniciens sup.....	17	+ 1	18	»	18																								
— préparations diverses.....	2	+ 1	3	»	3																								
Total	44	+ 4	48	+ 4	52																								
Total second degré.....	2.510	+ 179	2.689	+ 211	2.900																								

(1) Chiffres provisoires.

La prévision des effectifs à scolariser aux différents niveaux de l'enseignement est la résultante de la combinaison de facteurs de divers ordres (démographique, social, économique et politique).

Pour les enseignements correspondant à la période de scolarité obligatoire, les données démographiques commandent le résultat. Le recensement de 1962 a fourni la répartition par âge de la population au 7 mars 1962. L'I. N. S. E. E. calcule chaque année une évaluation de la population répartie suivant l'âge, au moyen des statistiques d'état civil (naissances et décès) et de l'estimation des migrations extérieures. De plus, il est tenu compte pour l'évaluation des effectifs scolaires des mouvements migratoires internes des populations, qui conditionnent pour partie leur répartition géographique.

Etant donné que la scolarisation s'effectue pratiquement à 100 % dans les classes correspondant à l'obligation scolaire, il suffit de connaître le pourcentage suivant lequel s'opère le partage entre les enseignements public et privé, pour obtenir avec une extrapolation d'un an les effectifs scolaires à la rentrée 1967.

Au contraire, lorsqu'il n'y a pas encore ou lorsqu'il n'y a plus d'obligation scolaire, il ne suffit plus de considérer les effectifs des classes d'âge formant la population scolarisable, il faut encore prévoir l'évolution des taux de scolarisation.

Pour l'enseignement préscolaire, il a paru suffisant de s'attacher à l'augmentation prévisible de la demande. Le phénomène démographique d'accroissement sensible des naissances enregistré depuis 1963 est entré dans sa phase d'incidence. Les effectifs prévus pour les deux prochaines rentrées passent de 1.599.000 en 1966 à 1.695.000 en 1967.

Pour l'enseignement élémentaire, les prévisions effectuées aboutissent à une diminution annuelle de 50.000 élèves, résultat d'évolutions divergentes :

— diminution sensible des effectifs des classes de fin d'études primaires (30.000 par an environ) due à l'accroissement de la scolarisation dans les classes de 6^e ;

— développement de l'enseignement spécial qui absorbe certains élèves des classes élémentaires.

En ce qui concerne l'enseignement du 1^{er} cycle, le développement des collèges d'enseignement secondaire, soit par création d'établissements nouveaux, soit par transformation de collège d'enseignement général ou de 1^{er} cycle de lycée conduit à une augmentation des effectifs scolaires de 155.000 environ en 1966-1967 et de 170.000 en 1967-1968.

Dans le second cycle long (classique, moderne et technique), le déroulement des scolarités entraîne une progression régulière des effectifs (+ 32.000 en 1966-1967, + 27.000 en 1967-1968).

Dans l'enseignement professionnel court, les prochaines rentrées doivent enregistrer l'évolution complémentaire des scolarités en 3 ans et en 2 ans :

— ralentissement très net des entrées dans les scolarités en 3 ans des collèges d'enseignement technique, dont la majorité a pour origine les classes de fin d'études ;

— développement des scolarités en 2 ans du deuxième cycle court avec des effectifs scolaires passant vraisemblablement de 40.000 élèves en 1966 à 64.000 en 1967.

Au-delà du 2^e cycle, les classes préparatoires aux grandes écoles, les sections de techniciens supérieurs verront leurs effectifs augmenter de 4.000 par an environ pour atteindre un total de 52.000 en 1967.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, trois facteurs concourent à provoquer une augmentation particulièrement importante de l'effectif des étudiants :

- le facteur démographique (l'Université subit à son tour les effets du renouveau démographique commencé en 1946) ;
- le facteur économique social (élévation du niveau de vie des populations et besoins de l'économie en cadres) ;
- le facteur structurel (réforme du second degré et diversification des études supérieures avec la création des I. U. T.).

La prévision des effectifs dans l'enseignement supérieur a été menée suivant deux méthodes :

- la première est de type classique et expérimental : elle est fondée sur la constatation qu'il existe un certain nombre de rapports significatifs entre les effectifs scolaires aux différents niveaux d'enseignement ;
- la seconde tient compte des besoins de l'économie estimée par la commission de la main-d'œuvre du commissariat général au Plan et de la durée des études supérieures en fonction des nouvelles structures.

En fonction de l'ensemble des éléments du problème, le nombre des étudiants prévu pour la rentrée 1967 est de 530.000 (498.000 Français et 32.000 étrangers) avec une augmentation moyenne de 50.000 étudiants par an entre 1964 et 1967.

*
* *

II. — Taux de scolarisation.

Enseignements public et privé.

(France entière.)

ANNEES	TAUX de scolarisation en 6 ^e .	TAUX de scolarisation global à 17 ans.	TAUX DE SCOLARISATION à 17 ans dans les lycées classiques, modernes et techniques et dans les établissements privés de même niveau.
1958-1959	45,2	28,1	18,5
1959-1960	47,1	29,1	20
1960-1961	49,6	30,4	21,1
1961-1962	50,3	32,4	22
1962-1963	56,2	33,7	22,4
1963-1964	58,9	34,9	23,6
1964-1965	63,8	36,7	24,3

III. — Démocratisation de l'enseignement.

1° On trouvera dans une première série de tableaux l'évolution de la proportion des élèves et des étudiants selon la catégorie socio-professionnelle de leurs parents.

Il convient cependant de remarquer que, pour être parfaitement significatifs, ces tableaux doivent être rapprochés de l'évolution de ces mêmes catégories socio-professionnelles pour l'ensemble de la population. En effet, si, par exemple, l'im-

portance d'une catégorie est en diminution dans la population totale, le maintien de la même proportion d'enfants originaires de cette catégorie devra être considéré comme une amélioration de la scolarisation et non comme une stagnation.

Le tableau relatif à la répartition en catégories socio-professionnelles de la population totale permet, en l'absence d'informations précises sur les variations annuelles, de dégager les tendances d'évolution des effectifs totaux de chacune des catégories entre les recensements de 1954 et de 1962. On enregistre ainsi, entre ces deux années pour les catégories des « agriculteurs exploitants » et des « salariés agricoles », une diminution sensible du nombre total de personnes recensées.

On constate au contraire, dans les enseignements de second degré et supérieur, suivant le type d'établissement, une stabilité ou un léger progrès du nombre et de la proportion d'enfants scolarisés issus de ces mêmes catégories au cours des années enregistrées par les statistiques du ministère de l'éducation nationale.

2° Il semble également caractéristique, pour mesurer le progrès de la démocratisation, d'observer le dernier tableau joint qui montre la progression du pourcentage des boursiers par rapport aux effectifs correspondants.

Répartition de la population totale et du groupe d'âge 0-14 ans d'après la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage aux recensements de la population de 1954 et de 1962.

Sources : I. N. S. E. E.

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE MENAGE	RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 1964			RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 1962		
	Population totale des ménages.	Dont enfants de 0 à 14 ans.		Population totale des ménages.	Dont enfants de 0 à 14 ans.	
		Chiffres absolus.	% (1).		Chiffres absolus.	% (1).
Agriculteurs exploitants.....	7.093.360	1.520.740	15,7	6.014.660	1.396.780	12,2
Salariés agricoles.....	1.715.080	593.660	6,1	1.534.900	540.800	4,7
Patrons de l'industrie et du commerce	4.761.080	981.220	10,1	4.367.760	938.220	8,2
Professions libérales et cadres supérieurs	1.608.960	437.580	4,5	2.256.640	629.460	5,5
Cadres moyens.....	2.077.880	535.200	5,5	2.819.400	772.280	6,7
Employés	2.799.200	703.800	7,2	3.139.460	836.320	7,3
Ouvriers	12.458.000	3.782.420	39,0	15.228.360	5.098.360	44,4
Personnel de service.....	761.900	144.800	1,5	825.780	166.460	1,4
Autres catégories.....	902.280	287.480	3,0	1.124.940	365.940	3,2
Personnes non actives.....	6.970.440	714.720	7,4	7.975.440	729.880	6,4
Total général.....	41.148.180	9.701.620	100	45.287.340	11.474.500	100

(1) Par rapport à l'ensemble du groupe d'âge 0-14 ans.

Origine sociale des élèves (en pourcentage).

France entière.

CLASSES	PROFESSION DES PARENTS												Total pourcentage.		
	Agriculteurs.	Salariés agricoles.	Patrons de l'industrie et du commerce.			Professions libérales et cadres supérieurs.	Cadres moyens.	Employés.	Ouvriers.	Personnel de service.	Rentiers, sans profession.	Autres catégories.			
			Indus- triels.	Commer- çants.	Artisans.										
<i>A. — Collèges d'enseignement général. — Etablissements publics.</i>															
1961-1962	10,0	2,7	0,8	7,4	6,3	2,4	10,6	16,7	35,0	1,8	1,8	4,5	100		
1963-1964	9,7	2,7	0,7	6,5	5,8	2,5	9,4	16,4	38,3	1,9	1,7	4,4	100		
<i>B. — Lycées. — Etablissements publics.</i>															
Classique et moderne.	1959-1960.	1 ^{er} Cycle.	6,8	1,0	2,9	10,6	5,7	19,5	16,1	14,8	11,7	1,2	3,4	6,3	100
		2 ^e Cycle.	6,3	1,2	2,2	9,4	5,9	16,4	15,7	17,2	16,3	1,2	2,1	6,1	100
Classique et moderne.	1961-1962.	1 ^{er} Cycle.	6,2	1,3	1,8	8,8	5,3	16,1	15,5	17,7	17,8	1,2	2,1	6,2	100
		2 ^e Cycle.	7,0	1,0	2,5	10,1	5,4	19,3	16,5	15,5	12,2	1,1	3,4	6,0	100
Classique, moderne et technique.	1963-1964.	1 ^{er} Cycle.	6,3	1,3	1,6	7,6	5,0	14,6	14,8	17,0	22,0	1,3	2,4	6,1	100
		2 ^e Cycle.	7,0	1,2	2,0	8,6	5,3	15,1	15,1	16,3	18,6	1,3	3,7	5,8	100

Origine sociale des élèves (en pourcentage).

Collèges d'enseignement technique
Etablissements publics.

France entière.

CLASSES	PROFESSION DES PARENTS												
	Agriculteurs.	Salariés agricoles.	Patrons de l'industrie et du commerce.			Professions libérales et cadres supérieurs.	Cadres moyens.	Employés.	Ouvriers.	Personnel de service.	Rentiers sans profession.	Autres catégories.	Total pourcentage.
			Industriels.	Commerçants.	Artisans.								
1961-1962.....	6,0	3,9	0,5	3,8	4,6	1,4	5,6	11,9	49,9	3,1	3,9	5,4	100
1963-1964.....	6,8	3,7	0,5	3,7	4,3	1,4	6,1	12,8	49,1	2,7	3,8	5,1	100

Origine sociale des étudiants français.

Enseignement supérieur public.

CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES des parents.		REPARTITION SUR CENT ETUDIANTS				
Groupes.	Sous-groupes.	1960-1961.	1961-1962	1962-1963.	1963-1964.	1964-1965.
Agriculteurs	Propriétaires exploitants.....	4,0	3,9	4,5	4,0	4,2
	Fermiers, métayers, régisseurs.	1,7	1,7	2,0	1,4	1,3
	Total	5,7	5,6	6,5	5,4	5,5
Salariés agricoles....		0,5	0,6	0,5	0,6	0,7
Patrons de l'industrie et du commerce.	Industriels	4,7	4,0	3,2	3,0	2,9
	Artisans	3,9	3,9	4,2	3,8	3,8
	Commerçants	9,6	9,8	9,2	8,5	8,5
	Total	18,2	17,7	16,6	15,3	15,2
Professions libérales et cadres supérieurs.	Professions libérales.....	10,4	9,9	10,1	10,3	10,2
	Professeurs (secteur privé)...	0,7	0,7	0,4	0,5	0,4
	Professeurs (secteur public)...	4,9	4,7	3,4	3,7	3,7
	Cadres supérieurs (secteur privé)	6,7	6,7	5,7	7,0	7,8
	Cadres supérieurs (secteur public)	6,7	6,5	6,5	8,0	8,1
Total	29,4	28,5	26,1	29,5	30,2	
Cadres moyens.....	Instituteurs (secteur privé)....	0,6	0,6	0,4	0,5	0,4
	Instituteurs (secteur public)...	5,5	5,2	4,7	4,1	4,3
	Cadres moyens (secteur public).	5,0	6,2	5,6	5,6	5,8
	Cadres moyens (secteur privé).	7,7	5,8	6,7	7,6	7,2
Total	18,8	17,8	17,4	17,8	17,7	
Employés	Employés de bureau.....	5,1	4,7	4,7	5,3	5,4
	Employés de commerce.....	3,3	3,2	2,7	3,3	2,8
	Total	8,4	7,9	7,4	8,6	8,2
Ouvriers	Contremaîtres	1,8	1,6	1,8	1,7	1,7
	Ouvriers	3,1	4,2	5,5	5,4	6,0
	Manœuvres	0,6	0,6	0,6	0,5	0,6
	Total	5,5	6,4	7,9	7,6	8,3
Personnel de service.		0,9	0,9	1,0	1,0	1,2
Rentiers, sans profession.		6,6	7,0	8,0	6,5	6,0
Autres catégories....		6,0	7,6	8,6	7,7	7,0
		100	100	100	100	100
Totaux des effectifs des étudiants français.....		183.770	211.879	252.550	284.229	319.621

Evolution des effectifs de boursiers de 1958-1959 à 1964-1965.

Pourcentage de répartition par rapport aux effectifs correspondants.

France entière.	Enseignement public.						
	1958-1959	1959-1960	1960-1961	1961-1962	1962-1963	1963-1964	1964-1965
Lycées classiques, modernes, techniques	28,5	28,7	30,0	31,5	32,2	32,9	33,5
Classes préparatoires aux grandes écoles	27,5	28,8	27,1	27,3	26,8	29,5	27,6
Sections de techniciens supérieurs	38,5	35,5	55,3	65,9	61,8	52,3	53,8
Total au-delà du baccalauréat ...	29,9	30,5	33,8	37,3	37,8	37,2	37,4
C. E. G.	31,4	33,2	35,8	39,1	42,6	44,2	44,9
C. E. T.	58,4	58,8	56,4	55,1	54,9	55,3	59,0
C. E. S.	»	»	»	»	»	»	39,2
Enseignement supérieur	11	11	16,7	16,2	16,3	15,9	17,3

IV. — Répartition des étudiants inscrits entre les facultés et selon les académies.

ACADÉMIE	1961 - 1962						1962 - 1963					
	Droit.	Sciences.	Lettres.	Médecine.	Pharmacie.	Total.	Droit.	Sciences.	Lettres.	Médecine.	Pharmacie.	Total.
Aix-Marseille	1,23	2,56	2,56	1,04	0,35	7,74	1,31	2,55	2,61	1,01	0,32	7,80
Amiens	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Besançon	»	0,49	0,57	0,11	0,03	1,20	»	0,50	0,62	0,06	0,04	1,22
Bordeaux	0,96	1,53	1,81	1,24	0,23	5,77	0,81	1,61	1,91	1,22	0,26	5,81
Caen	0,47	1,14	1,17	0,32	0,07	3,17	0,50	1,12	1,22	0,20	0,07	3,11
Clermont	0,26	0,85	0,76	0,25	0,14	2,26	0,30	0,91	0,77	0,13	0,12	2,23
Dijon	0,45	0,58	0,76	0,12	0,04	1,95	0,49	0,56	0,74	0,07	0,03	1,89
Grenoble	0,63	1,98	1,60	0,13	0,07	4,41	0,48	1,99	1,71	0,12	0,08	4,38
Lille	0,62	1,93	1,65	0,76	0,28	5,26	0,68	1,81	1,64	0,71	0,24	5,08
Limoges	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lyon	0,87	2,13	1,65	1,03	0,24	5,92	0,87	2,15	1,70	0,94	0,22	5,88
Montpellier	0,73	1,51	1,66	1,33	0,41	5,64	0,78	1,39	1,72	1,44	0,38	5,71
Nancy	0,54	1,20	1,03	0,63	0,19	3,59	0,56	1,16	1,07	0,59	0,16	3,54
Nantes	0,13	0,34	0,44	0,47	0,14	1,52	0,17	0,58	0,45	0,37	0,11	1,68
Nice	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Orléans	0,12	0,16	0,12	0,23	0,07	0,70	0,16	0,19	0,26	0,23	0,07	0,91
Paris	7,03	9,10	10,16	5,48	1,21	32,98	7,18	9,48	10,64	4,82	1,09	33,21
Poitiers	0,47	0,87	1,08	0,19	0,06	2,67	0,50	0,90	1,11	0,13	0,06	2,70
Reims	»	0,35	»	0,18	0,05	0,58	»	0,36	»	0,15	0,05	0,56
Rennes	0,50	1,58	1,30	0,47	0,09	3,94	0,49	1,41	1,34	0,26	0,09	3,59
Rouen	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Strasbourg	0,80	1,39	1,49	0,80	0,16	4,64	0,79	1,35	1,41	0,84	0,15	4,54
Toulouse	0,72	2,67	1,74	0,76	0,17	6,06	0,72	2,70	1,85	0,68	0,21	6,16
Total	16,53	32,36	31,55	15,56	4	100	16,79	32,72	32,77	13,97	3,75	100

ACADÉMIE	1963 - 1964						1964 - 1965						1965 - 1966					
	Droit.	Scien-ces.	Lettres.	Méde-cine.	Phar-macie.	Total.	Droit.	Scien-ces.	Lettres.	Méde-cine.	Phar-macie.	Total.	Droit.	Scien-ces.	Lettres.	Méde-cine.	Phar-macie.	Total.
Aix-Marseille	1,33	2,71	2,65	1,01	0,30	8,00	1,45	2,74	2,75	0,97	0,30	8,21	0,96	2,38	1,92	0,80	0,30	6,36
Amiens	»	»	»	»	»	»	0,08	0,20	0,11	0,05	0,03	0,47	0,13	0,30	0,22	0,07	0,03	0,75
Besançon	»	0,49	0,63	0,05	0,03	1,20	0,15	0,49	0,61	0,05	0,04	1,34	0,19	0,51	0,66	0,06	0,03	1,45
Bordeaux	0,96	1,57	2,05	1,20	0,24	6,02	1,00	1,44	2,18	1,13	0,22	5,97	1,08	1,35	2,09	1,13	0,24	5,89
Caen	0,60	1,18	1,31	0,19	0,06	3,34	0,44	0,79	0,91	0,10	0,04	2,28	0,48	0,79	1,03	0,10	0,05	2,45
Clermont	0,33	0,83	0,81	0,14	0,10	2,21	0,36	0,83	0,86	0,17	0,11	2,33	0,41	0,83	0,87	0,16	0,12	2,39
Dijon	0,50	0,58	0,75	0,06	0,03	1,92	0,48	0,56	0,74	0,07	0,04	1,89	0,55	0,63	0,78	0,07	0,04	2,07
Grenoble	0,49	1,89	1,52	0,12	0,08	4,10	0,55	1,74	1,59	0,12	0,09	4,09	0,61	1,75	1,61	0,14	0,09	4,20
Lille	0,75	1,87	1,58	0,63	0,22	5,05	0,77	1,59	1,50	0,55	0,20	4,61	0,99	1,77	1,62	0,63	0,21	5,13
Limoges	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	0,16	0,23	»	0,07	0,04	0,50
Lyon	0,88	2,19	1,77	0,89	0,24	5,97	0,95	2,18	1,86	0,94	0,25	6,18	1,12	2,21	2,05	1,04	0,28	6,70
Montpellier	0,85	1,32	1,80	1,29	0,39	5,65	0,84	1,27	1,89	1,15	0,38	5,53	0,82	1,28	1,85	1,06	0,36	5,37
Nancy	0,49	1,03	1,07	0,54	0,14	3,27	0,49	0,94	1,05	0,55	0,15	3,18	0,55	1,00	1,16	0,64	0,15	3,50
Nantes	0,18	0,67	0,53	0,29	0,10	1,77	0,24	0,67	0,60	0,35	0,10	1,96	0,30	0,76	0,65	0,30	0,12	2,13
Nice	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	0,56	0,39	0,65	»	»	1,60
Orléans	0,16	0,36	0,36	0,13	0,08	1,09	0,28	0,41	0,63	0,13	0,09	1,54	0,31	0,47	0,67	0,15	0,10	1,70
Paris	7,50	9,37	10,56	4,59	0,98	33,00	7,79	8,85	10,08	4,07	0,95	31,74	8,07	8,74	7,35	3,54	0,95	28,65
Poitiers	0,52	0,91	1,10	0,13	0,06	2,72	0,56	0,89	1,07	0,12	0,05	2,69	0,49	0,65	1,10	0,06	0,03	2,33
Reims	»	0,39	0,19	0,09	0,04	0,71	»	0,44	0,26	0,12	0,05	0,87	»	0,49	0,30	0,08	0,06	0,93
Rennes	0,54	1,38	1,45	0,24	0,08	3,69	0,61	1,32	1,53	0,30	0,08	3,84	0,71	1,34	1,60	0,24	0,09	3,98
Rouen	»	»	»	»	»	»	0,23	0,36	0,45	0,10	0,04	1,18	0,30	0,41	0,53	0,10	0,04	1,38
Strasbourg	0,63	1,23	1,52	0,61	0,15	4,14	0,66	1,18	1,50	0,55	0,15	4,04	0,91	1,21	1,40	0,57	0,16	4,25
Toulouse	0,70	2,64	1,93	0,70	0,18	6,15	0,73	2,53	1,94	0,66	0,20	6,06	0,83	2,46	2,09	0,71	0,20	6,29
Total	17,41	32,61	33,58	12,90	3,50	100	18,66	31,42	34,11	12,25	3,56	100	20,44	31,95	32,20	11,72	3,69	100

V. — Cours aux travailleurs étrangers.

Vingt-cinq mille étrangers bénéficient des cours donnés dans toute la France sous le contrôle du Ministère de l'Éducation Nationale. L'enseignement qui leur est dispensé est essentiellement pratique. Il est destiné à leur permettre de s'adapter à notre mode de vie et à pouvoir bénéficier de la promotion sociale. Les méthodes employées ont été spécialement conçues pour leur faire acquérir rapidement l'usage de notre langue, essentiellement du français parlé.

Les cours sont donnés le soir aux adultes masculins à raison de six heures par semaine dans plus de 500 classes et l'après-midi aux femmes et aux jeunes filles sous forme de cours pratiques et d'enseignement général (185 classes). Un train routier permet, par ailleurs, d'organiser l'enseignement dans les « bidonvilles » de la région parisienne.

Leurs enfants scolarisés dans les établissements publics français bénéficient le soir au cours de rattrape (110 centres). Ceux qui ont trop de mal à s'adapter à l'enseignement primaire sont regroupés dans des classes d'initiation grâce auxquelles, au bout de quelques mois, ils peuvent suivre le cycle normal.

Les adolescents et adolescentes ayant dépassé l'âge scolaire sont regroupés dans des classes à temps complet. Huit cents jeunes étrangers ont bénéficié en 1965-1966 de cette formation.

La Direction de la Coopération étant chargée de mettre en œuvre les mesures concernant l'éducation des étrangers en France, il est apparu opportun de lui transférer la gestion des crédits précédemment gérés par la Direction de la Pédagogie et destinés à rémunérer les moniteurs chargés de l'enseignement des Polonais qui travaillent en France, principalement dans les mines du Pas-de-Calais. Ces moniteurs sont rémunérés conformément au décret n° 50-1251 du 4 octobre 1950 publié au *Journal officiel* du 8 octobre 1950.

VI. — Universités et établissements d'enseignement supérieur dans les Etats africains et malgache.

Dans les Universités et Etablissements d'enseignement supérieur des Etats africains et malgache, les effectifs des étudiants, les effectifs du personnel enseignant et les crédits inscrits au Ministère de l'Éducation nationale au titre des établissements précités se répartissent comme suit au 1^{er} octobre 1966 et au 1^{er} octobre 1967.

	Rentrée 1966.	Rentrée 1967.
Effectif des étudiants	13.075	15.181
Effectif des personnels enseignants	518	618
Crédits inscrits pour les dépenses ordinaires :		
Personnel	37.279.636	42.693.196
Subvention de fonctionnement (chapitre 36-12)	(1) 27.938.125	(1) 30.059.994
 Total des crédits	 (1) 65.217.761	 (1) 72.753.190

(1) Non compris les subventions en faveur des étudiants (chapitres 36-14 et 46-11).

ANNEXE III

PROBLEMES DE PERSONNEL ENSEIGNANT

I. — Densité de l'encadrement dans les diverses catégories d'établissements de l'enseignement public.

PRESENTATION

Ce document établit le nombre moyen d'élèves par maître ou professeur, dans les diverses catégories d'établissements publics, pour chaque académie et pour la France entière. Les indications portent sur les trois dernières années, ce qui permet de juger l'évolution constatée au cours de cette période.

On trouvera ci-après cinq tableaux donnant la densité de l'encadrement dans :

- l'enseignement préscolaire (tableau I) ;
- l'enseignement élémentaire et spécial (tableau II) ;
- les lycées classiques, modernes et techniques (tableau III) ;
- les collèges d'enseignement général (tableau IV) ;
- les collèges d'enseignement technique (tableau V).

Avant d'examiner les chiffres, sans doute n'est-il pas inutile d'apporter quelques précisions quant à leur contenu.

1. — ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE

Elèves :

- classes maternelles ;
- classes enfantines des écoles primaires ou des lycées.

Remarque : les élèves des sections enfantines ne sont pas comptés ici : si on se bornait à établir l'effectif de l'enseignement préscolaire il faudrait les ajouter, mais dans le cadre de cette étude qui porte sur la densité d'encadrement, ils doivent figurer dans les effectifs de l'enseignement élémentaire, étant donné qu'ils reçoivent l'enseignement d'un instituteur de classe élémentaire, dans une classe élémentaire.

Personnel :

- institutrices chargées de la direction d'une école maternelle ;
- institutrices adjointes des écoles maternelles ;
- institutrices adjointes des classes enfantines ;
- personnel affecté aux classes supplémentaires, maternelles et enfantines.

2. — ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE ET SPÉCIAL

Elèves :

- sections enfantines (voir remarque précédente) ;
- classes allant du cours préparatoire au cours moyen 2^e année ;
- classes de fin d'études et de pré-apprentissage ;
- classes de plein air et de perfectionnement.

Remarque : les élèves des classes de fin d'études des écoles comportant un C.E.G. ont été assimilés, en 1963-1964, aux élèves des classes de transition des C.E.G. et ne sont donc pas compris pour cette année-là, ce qui explique la chute anormale des effectifs.

Personnel :

- instituteurs chargés de la direction d'une école primaire sans C.E.G. ;
- instituteurs-adjoints des classes élémentaires ;
- personnel des enseignements spéciaux (à l'exception des conseillers pédagogiques et des instituteurs itinérants chargés de l'enseignement agricole) ;
- instituteurs des classes supplémentaires élémentaires et des classes spéciales de plein air et de perfectionnement.

3. — LYCÉES CLASSIQUES, MODERNES ET TECHNIQUES

Elèves :

- toutes les classes des lycées, de la sixième aux classes supérieures (à l'exception des élèves recevant l'enseignement professionnel court).

Personnel :

- tous les professeurs des lycées, titulaires ou maîtres rectoraux, chargés de l'enseignement général et technique théorique et de l'enseignement pratique.

4. — COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Elèves :

- classes de la sixième à la troisième des C.E.G. ;
- classes de transition et d'enseignement pratique (pour 1963-1964 et 1964-1965) ;
- sections professionnelles.

Remarque : en 1963-1964 les élèves des classes de fin d'études des écoles comportant un C.E.G. ayant été assimilés aux élèves des classes de transition des C.E.G. sont donc compris pour cette année-là, ce qui explique la montée excessive des effectifs (voir remarque corollaire au point II).

En 1964-1965 sont également compris les effectifs des collèges d'enseignement secondaire et de leurs sections professionnelles.

Personnel :

- instituteurs chargés de la direction d'un C.E.G. ;
- instituteurs adjoints, professeurs de C. E. G. ;
- instituteurs de classes de transition et d'enseignement terminal ;
- instituteurs chargés des classes supplémentaires de C.E.G. et de transition.

Pour l'année 1964-1965 sont compris également :

- instituteurs exerçant dans les C.E.S. ;
- professeurs de lycée exerçant dans les C.E.S., titulaires et maîtres rectoraux, chargés de l'enseignement général ou de l'enseignement pratique.

5. — COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Elèves :

- tous les élèves recevant l'enseignement professionnel court à temps plein ;
- ceux des C.E.T. autonomes ou incorporés ;
- ceux des sections pratiques des lycées.

Pour l'académie de Strasbourg, à l'effectif « temps plein » on a ajouté le quart de l'effectif « temps réduit » qui s'élève à :

27.644 en 1962-1963 ;

28.904 en 1963-1964 ;

29.224 en 1964-1965,

c'est-à-dire que l'effectif de cette académie, comme celui de la France entière, se trouve augmenté de :

6.911 en 1962-1963 ;

7.226 en 1963-1964 ;

7.306 en 1964-1965.

Personnel :

— tous les professeurs de l'enseignement professionnel court (professeurs titulaires ou maîtres rectoraux, chargés de l'enseignement général et technique théorique et de l'enseignement pratique, exerçant dans les C.E.T. autonomes ou incorporés, et les sections pratiques des lycées.

TABLEAU I

Enseignement préscolaire. — Densité de l'encadrement.

Enseignement public :

ACADEMIES	1962-1963			1963-1964			1964-1965		
	Elèves.	Maîtres.	Rapport.	Elèves.	Maîtres.	Rapport.	Elèves.	Maîtres.	Rapport.
Aix	83.748	1.800	46,5	85.912	1.887	45,5	99.292	2.040	45,7
Amiens	35.002	820	42,7	36.185	836	43,3	36.872	872	42,2
Besançon	22.342	619	36,1	22.911	641	35,7	24.908	668	37,3
Bordeaux	45.526	1.231	37,0	46.611	1.274	36,6	51.395	1.326	38,8
Caen	31.047	821	37,8	33.259	856	38,9	34.351	888	38,7
Clermont	24.617	718	34,3	26.581	765	34,7	28.717	801	35,9
Dijon	29.656	733	40,5	30.727	765	40,2	31.686	805	39,4
Grenoble	45.869	1.204	38,1	46.845	1.228	38,1	49.914	1.317	37,9
Lille	126.492	2.726	46,4	129.608	2.836	45,7	132.825	2.966	44,8
Lyon	68.510	1.607	42,6	70.279	1.712	41,1	72.728	1.692	43,0
Montpellier	45.719	1.139	40,1	47.153	1.165	40,5	50.807	1.212	41,9
Nancy	34.194	992	34,5	34.571	1.010	34,2	36.663	1.040	35,3
Nantes	30.659	767	40,0	31.142	773	40,3	31.772	818	38,8
Orléans	40.384	1.081	37,4	41.943	1.094	38,3	44.291	1.112	39,8
Paris	254.951	5.580	45,7	266.849	6.014	44,4	283.605	6.348	44,7
Poitiers	34.771	845	41,1	35.167	911	38,6	37.003	941	39,3
Reims	36.549	1.066	34,3	37.880	930	40,7	37.479	970	38,6
Rennes	38.143	1.041	36,6	40.364	1.069	37,8	42.212	1.138	37,1
Rouen	36.394	818	44,5	38.039	833	45,7	39.566	859	46,1
Strasbourg	71.337	1.941	36,8	72.320	1.948	37,1	75.675	2.030	37,3
Toulouse	43.581	1.146	38,0	45.390	1.203	37,7	48.129	1.251	38,5
France entière.....	1.179.491	28.695	41,1	1.219.736	29.750	41,0	1.283.890	31.095	41,3

N. B. : Voir indications concernant ce tableau dans la note de présentation (point 1).

TABLEAU II

Enseignement élémentaire et spécial. — Densité de l'encadrement.

Enseignement public :

ACADEMIES	1962-1963			1963-1964			1964-1965		
	Elèves.	Maitres.	Rapport.	Elèves.	Maitres.	Rapport.	Elèves.	Maitres.	Rapport.
Aix	306.220	10.965	27,9	298.951	10.990	27,2	314.519	11.380	27,6
Amiens	220.030	7.606	28,9	216.962	7.666	28,3	216.239	7.833	27,6
Besançon	118.568	4.679	25,3	117.850	4.699	25,1	119.318	4.768	25,0
Bordeaux	265.675	9.317	28,5	255.283	9.253	27,6	255.806	9.691	26,4
Caen	220.396	7.872	28,0	214.953	7.809	27,5	215.366	8.042	26,8
Clermont	168.484	7.213	23,4	165.015	7.075	23,3	163.928	7.242	22,6
Dijon	181.035	6.496	27,9	172.017	6.386	26,9	174.790	6.543	26,7
Grenoble	208.884	8.327	24,8	206.432	8.356	24,7	208.500	8.584	24,3
Lille	455.617	14.798	30,8	446.980	14.699	30,4	452.549	15.205	29,8
Lyon	199.669	7.119	28,0	197.788	7.101	27,9	200.107	7.329	27,3
Montpellier	158.646	6.499	24,4	153.375	6.474	23,7	155.777	6.530	23,9
Nancy	171.235	6.070	28,2	167.401	6.026	27,8	166.543	6.235	26,7
Nantes	114.957	4.649	24,7	114.915	4.599	25,0	119.757	4.666	25,7
Orléans	228.203	8.045	28,4	224.849	8.033	28,0	226.541	8.303	27,3
Paris	792.326	26.110	30,3	759.675	25.471	29,8	791.390	26.094	30,3
Poitiers	212.519	7.600	28,0	207.782	7.560	27,5	207.490	7.663	27,1
Reims	169.303	5.872	28,8	165.594	6.043	27,4	165.464	6.227	26,6
Rennes	183.386	7.671	23,9	180.281	7.595	23,7	181.827	7.685	23,7
Rouen	193.932	6.563	29,5	193.027	6.515	29,6	195.494	6.639	29,4
Strasbourg	280.856	9.530	29,5	284.444	9.667	29,4	289.501	9.874	29,3
Toulouse	211.935	9.039	23,4	203.854	9.044	22,5	203.140	9.173	22,1
France entière.....	5.059.876	182.040	27,8	4.947.428	181.061	27,3	5.024.046	185.706	27,1

N. B. — Voir indications concernant ce tableau dans la note de présentation (point 2).

TABLEAU III

Lycées classiques, modernes et techniques. — Densité de l'encadrement.

Enseignement public.

ACADEMIES	1962-1963			1963-1964			1964-1965		
	Elèves	Pro-fesseurs	Rapport	Elèves	Pro-fesseurs	Rapport	Elèves	Pro-fesseurs	Rapport
Aix	101.736	4.845	21,0	105.104	5.192	20,2	104.829	5.444	19,3
Amiens	28.939	1.404	20,6	30.976	1.605	19,3	30.103	1.643	18,3
Besançon	24.695	1.210	20,4	25.608	1.341	19,1	25.461	1.412	18,0
Bordeaux	56.104	2.713	20,7	59.708	2.996	19,9	61.182	3.131	19,5
Caen	24.623	1.220	20,2	26.644	1.354	19,7	26.841	1.383	19,4
Clermont	41.152	2.164	19,0	43.253	2.302	18,8	43.980	2.472	17,8
Dijon	31.477	1.552	20,3	33.690	1.681	20,0	34.522	1.864	18,5
Grenoble	58.441	3.096	18,9	61.012	3.414	17,9	63.233	3.586	17,6
Lille	73.096	3.694	19,8	79.547	4.070	19,5	79.287	4.258	18,6
Lyon	55.710	2.863	19,5	57.772	3.081	18,8	58.762	3.235	18,2
Montpellier	50.222	2.419	20,8	51.946	2.715	19,1	52.672	2.786	18,9
Nancy	29.062	1.362	21,3	30.397	1.495	20,3	30.740	1.576	19,5
Nantes	27.034	1.300	20,8	28.372	1.438	19,7	28.947	1.527	19,0
Orléans	39.018	1.959	19,9	40.854	2.160	18,9	42.180	2.269	18,6
Paris	206.071	10.246	20,1	218.518	11.170	19,6	231.494	11.960	19,4
Poitiers	39.693	1.927	20,6	42.950	2.157	19,9	44.142	2.226	19,8
Reims	28.672	1.428	20,1	29.941	1.557	19,2	29.624	1.531	19,3
Rennes	46.342	2.392	19,4	49.879	2.658	18,8	48.319	2.689	18,0
Rouen	28.641	1.434	20,0	29.332	1.534	19,1	30.002	1.615	18,6
Strasbourg	48.812	2.491	19,6	52.517	2.734	19,2	53.571	2.876	18,6
Toulouse	60.709	3.037	20,0	63.939	3.338	19,2	64.310	3.522	18,3
France entière.....	1.100.099	54.755	20,1	1.163.741	59.992	19,4	1.184.201	63.005	18,8

N. B. — Voir indications concernant ce tableau dans la note de présentation (point 3).

TABLEAU IV

Collèges d'enseignement général. — Densité de l'encadrement.

Enseignement public.

Académies	1962-1963			1963-1964			1964-1965		
	Elèves	Professeurs	Rapport	Elèves	Professeurs	Rapport	Elèves	Professeurs	Rapport
Aix	43.046	2.062	20,9	52.895	2.475	21,4	52.508	2.565	20,5
Amiens	22.906	1.061	21,6	27.161	1.336	20,3	28.658	1.420	20,2
Besançon	14.790	715	20,7	16.728	835	20,0	16.926	846	20,0
Bordeaux	35.362	1.597	22,1	43.833	1.935	22,7	42.706	1.972	21,7
Caen	28.256	1.403	20,1	36.223	1.723	21,0	36.726	1.791	20,5
Clermont	26.873	1.274	21,1	30.533	1.544	19,8	30.127	1.469	20,5
Dijon	20.865	988	21,1	26.585	1.264	21,0	24.579	1.211	20,3
Grenoble	23.014	1.148	20,0	26.908	1.305	20,6	26.608	1.399	19,1
Lille	57.631	2.704	21,3	71.635	3.136	22,8	67.728	3.104	21,8
Lyon	23.304	1.104	21,1	27.689	1.320	21,0	27.633	1.327	20,9
Montpellier	31.091	1.401	22,2	34.133	1.585	21,5	34.224	1.678	20,4
Nancy	18.752	928	20,2	23.025	1.108	20,8	22.820	1.121	20,4
Nantes	14.109	720	19,6	19.047	886	21,5	18.774	957	19,6
Orléans	26.266	1.257	20,9	33.024	1.567	21,1	31.127	1.603	19,4
Paris	174.909	6.619	26,4	216.242	8.156	26,5	199.266	8.255	24,1
Poitiers	25.235	1.090	23,2	31.148	1.327	23,5	30.440	1.389	21,9
Reims	15.939	797	20,0	20.270	977	20,7	21.839	1.139	19,2
Rennes	37.971	1.797	21,1	42.639	2.052	20,8	44.538	2.098	21,2
Rouen	16.188	738	21,9	22.333	998	22,4	21.028	1.031	20,4
Strasbourg	17.538	831	21,1	26.282	1.154	22,8	26.888	1.240	21,7
Toulouse	40.634	1.884	21,6	47.091	2.198	21,4	49.376	2.307	21,4
France entière.....	714.679	32.118	22,3	875.424	38.881	22,5	854.519	39.922	21,4

N.B. — Voir indications concernant ce tableau dans la note de présentation (point 4).

TABLEAU V

Collèges d'enseignement technique. — Densité de l'encadrement.

Enseignement public.

ACADEMIES	1962-1963			1963-1964			1964-1965		
	Elèves	Professeurs	Rapport	Elèves	Professeurs	Rapport	Elèves	Professeurs	Rapport
Aix	18.675	1.211	15,4	20.282	1.293	15,7	22.245	1.444	15,4
Amiens	7.479	422	17,7	8.625	439	19,6	9.608	549	17,5
Besançon	10.340	593	17,4	11.219	683	16,4	12.190	699	17,4
Bordeaux	12.191	733	16,6	13.126	797	16,5	14.447	910	15,9
Caen	9.419	618	15,2	10.125	666	15,2	10.797	713	15,1
Clermont	8.321	554	15,0	9.636	592	16,3	10.198	624	16,3
Dijon	6.806	392	17,4	7.788	432	18,0	9.208	523	17,6
Grenoble	10.125	632	16,0	11.116	689	16,1	12.381	749	16,5
Lille	19.736	1.044	18,9	22.104	1.179	18,7	25.349	1.380	18,4
Lyon	15.403	993	15,5	17.263	1.100	15,7	18.493	1.193	15,5
Montpellier	9.090	563	16,1	9.644	636	15,2	10.753	699	15,4
Nancy	10.092	565	17,9	11.056	592	18,7	12.005	703	17,1
Nantes	6.195	427	14,5	7.620	467	16,3	8.548	536	15,9
Orléans	8.225	517	15,9	9.232	589	15,7	10.811	659	16,4
Paris	41.106	2.796	14,7	45.139	3.112	14,5	48.561	3.435	14,1
Poitiers	9.163	604	15,2	9.636	617	15,6	10.289	726	14,2
Reims	7.036	460	15,3	7.809	476	16,4	8.279	544	15,2
Rennes	9.447	570	16,6	11.085	663	16,7	13.346	803	16,6
Rouen	10.121	605	16,7	10.709	686	15,6	11.337	706	16,1
Strasbourg	18.399	997	18,5	20.100	1.178	17,1	21.482	1.147	18,7
Toulouse	11.718	725	16,2	13.290	800	16,6	14.796	879	16,8
France entière.....	259.085	16.021	16,2	286.604	17.686	16,2	315.123	19.621	16,1

N. B. — Voir indications concernant ce tableau dans la note de présentation (point 5).

II. — Formation des instituteurs.

La formation des instituteurs est assurée dans les écoles normales primaires. L'évolution des admissions dans ces écoles, aux deux dernières rentrées et pour celles de 1966 et 1967, s'établit comme suit :

Rentrées scolaires :	Élèves entrant en 1 ^{re} année (classe de seconde).	Élèves bacheliers entrant en classe de formation professionnelle.
— septembre 1964.....	8.165	1.851
— septembre 1965.....	8.131	1.775
— septembre 1966.....	7.500	500
— septembre 1967.....	7.500	500

*
* *

III. — Formation des professeurs polyvalents.

La formation des « professeurs polyvalents » (maîtres de collège d'enseignement général et maîtres des classes de transition et d'enseignement terminal) est assurée dans des centres régionaux annexés à certaines écoles normales situées dans des villes universitaires. La scolarité y est de deux ans pour les futurs maîtres de C. E. G., et d'un an pour ceux des classes de transition et d'enseignement terminal.

Compte tenu de cette différence dans la durée des formations, les indications ci-après concernent non pas les admissions nouvelles mais la totalité des effectifs en stage enregistrés au cours des deux dernières années scolaires et prévus pour les deux prochaines :

1964-1965	4.446
1965-1966	4.017
1966-1967	3.800
1967-1968	4.000

*
* *

IV. — Formation des professeurs spécialisés du second degré.

Les renseignements demandés sont contenus dans les tableaux ci-joints pour les années 1965 et 1966.

Les effectifs globaux ont été de :

- 3.800 pour 1965 ;
- 3.775 pour 1966 (un volant a été laissé pour les C. A. P. E. S. dessin dont le nombre correspondant à celui des candidats obtenant leur 4^e certificat au cours de l'année scolaire).

Les prévisions pour 1967 (admission dans les centres en octobre 1967) s'élèvent à 4.100.

*
* *

Agrégations.

DESIGNATION DES CONCOURS	SESSION 1965		SESSION 1966	
	Candidats	Candidates	Candidats	Candidates
Philosophie	45	23	40	20
Lettres	80	80	104	104
Lettres modernes	37	38	45	45
Grammaire	25	20	20	20
Histoire	65	50	70	65
Géographie	35	4	35	5
Mathématiques	90	90	125	116
Sciences physiques :				
Option Physique	60	36	55	35
Option Chimie	25	20	20	15
Option Sciences appliquées	12	3	10	5
Sciences naturelles	60	45	40	25
Physiologie-biochimie	4	4	4	4
Allemand	20	15	20	15
Anglais	70	60	75	65
Espagnol	20	20	15	15
Italien	6	6	6	6
Russe	8	9	5	5
Arabe	2	1	1 (candidat et candidate)	
Techniques économiques de gestion	10 (cand. et candidates)		15 (cand. et candidates)	
Totaux	674	524	705	565

Concours d'admission dans les centres pédagogiques régionaux « C. A. P. E. S. ».

DESIGNATION DES CONCOURS	SESSION 1965		SESSION 1966	
	Candidats.	Candidates.	Candidats.	Candidates.
Sections :				
A. — Philosophie	45	38	35	30
B. — Lettres classiques	280	300	330	285
C. — Lettres modernes	120	200	150	200
D. — Histoire et Géographie .	165	150	170	150
E. — Allemand	70	90	85	95
E. — Anglais	200	300	200	250
E. — Espagnol	35	45	30	30
E. — Italien	6	14	7	10
E. — Russe	10	15	8	8
E. — Arabe	1		1 (candidat et candidate)	
E. — Chinois		1	1 (candidat et candidate)	
F. — Mathématiques	350	300	400	330
G. — Sciences physiques	270	225	250	200
H. — Sciences naturelles	130	140	60	60
Totaux	1.682	1.818	1.727	1.648

Concours d'admission dans les centres pédagogiques régionaux (C. A. P. E. T.).

DESIGNATION DES CONCOURS	SESSION 1965	SESSION 1966
Section A 1. — Mathématiques	80	90
Section A' 1. — Physique	70	65
Section A'' 1. — Chimie		
Section A 2. — Chimie physiologie.....	10	6
Section B. — Construction et mécanique.....	5	24
Section E. — Français	70	65
Section F. — Allemand	10	15
Section F. — Anglais	25	15
Section F. — Espagnol	10	5
Section G. — Histoire et géographie.....	20	15
Totaux	300	300

V. — Formation des personnels français ou étrangers servant à l'extérieur.

A. — Stages de perfectionnement et de formation.

1 — Stages d'information destinés aux enseignants nouvellement recrutés pour l'étranger :

- stage de Marseille (Maroc-Tunisie) : juillet 1966, 10 jours, 350 participants ;
- stage d'Aix (Algérie) : juillet 1966, 10 jours, 250 participants ;
- stage de Bordeaux (Afrique noire) : juillet 1966, 10 jours, 200 participants ;
- stage de Sèvres pour les professeurs du contingent partant en Afrique noire : septembre 1966, 10 jours, 80 participants.

2 — Stages de formation de longue durée pour enseignants français :

- stage de formation d'éducateurs spécialistes des techniques audio-visuelles de l'E. N. S. de Saint-Cloud. Durée : une année scolaire, 30 participants.
- stage de formation d'experts en planification et organisation scolaire de l'I. P. N. Durée : une année scolaire, 10 participants.

3 — Stages pour l'enseignement du français langue étrangère (direction pédagogique : crédit) :

- stage de Besançon, juillet (trois semaines), suivi par 135 enseignants français et étrangers de l'hémisphère Nord ;
- stage de Montpellier, juillet (trois semaines), suivi par 115 enseignants français et étrangers, également de l'hémisphère Nord ;
- stage d'Antibes, janvier (trois semaines), suivi par 170 enseignants français et étrangers de l'hémisphère Sud.

4 — Stages de perfectionnement pour professeurs étrangers de français (direction pédagogique : B. E. L. C.) :

- stage de Besançon (juillet) destiné à des enseignants étrangers venus à titre individuel, 165 participants, durée : un mois ;
- stage de Besançon (juillet, août) destiné à des groupes nationaux, 180 participants de six pays, durée : un mois ;
- stage de Besançon (août) pour instituteurs britanniques, 60 participants, durée : quinze jours.

5 — Stages de perfectionnement des professeurs étrangers chargés de l'enseignement de la civilisation française (direction pédagogique : section « civilisation » des B. E. L. C.) :

- trois stages de ce type ont été organisés en 1966 au C. I. E. P. de Sèvres, en janvier, mars et mai, durée : 10 jours, nombre total de participants : 135 ;
- un stage analogue a été organisé à Besançon en août, durée : 20 jours, 65 participants.

6 — Stage de formation pour enseignants originaires des États francophones d'Afrique du Nord et d'Afrique noire, durée : une à trois années scolaires, nombre de stagiaires :

- formation de professeurs de l'enseignement technique : 100 ;
- stage de recyclage pour instituteurs maîtres de C. E. G. et conseiller pédagogiques : 84 ;
- formation d'inspecteurs primaires : 17 ;
- formation de professeurs du secondaire en I. P. E. S. et C. P. R. : 26 ;
- formation de spécialistes des techniques audio-visuelles : 24 ;
- formation de personnel administratif de l'enseignement : 51.

7 — Stages d'apprentissage du français destinés aux fonctionnaires camerounais anglophones :

— 11 stages individuels de ce type ont été organisés en 1966 (durée : 6 mois à 1 an suivant le niveau des candidats. Directeur pédagogique : C. R. E. D. I. F.).

Récapitulation :

Nombre de stages : 23 ;

Nombre de participants : 2.256 ;

Tous ces stages seront reconduits en 1967.

B. — Stages organisés en application d'accords internationaux.

Le nombre de stages organisés en 1966 s'élève à 42 :

— 16 stages de perfectionnement destinés à des professeurs étrangers de français ;

— 7 stages de perfectionnement dans diverses disciplines réalisés en application d'accords culturels ;

— 5 stages destinés à préparer à leurs fonctions des étudiants candidats aux fonctions d'assistant à l'étranger ;

— 14 stages organisés au titre de la participation française au programme culturel, organisations internationales (conférence des ministres européens de l'éducation, conseil de l'Europe, U. N. E. S. C. O.).

Il est prévu 45 stages pour 1967.

*
* *

**VI. — Rôle des écoles normales primaires,
des E. N. N. A. des centres pédagogiques nationaux et régionaux.**

Les écoles normales primaires sont destinées à assurer la formation des maîtres de l'enseignement élémentaire (classes élémentaires et enfantines des écoles élémentaires et écoles maternelles).

Dans des centres annexés à ces établissements, des stagiaires reçoivent une formation en vue de l'enseignement dans les collèges d'enseignement général et dans les classes de transition et les classes pratiques (cycle terminal).

Dans certains centres, il est également dispensé un enseignement destiné à former des maîtres pour l'enfance inadaptée.

Le rôle essentiel des centres pédagogiques régionaux est de permettre aux candidats admis à la partie théorique du C. A. P. E. S. d'effectuer une année d'initiation aux fonctions d'enseignement sous la direction de conseillers pédagogiques. Accessoirement, les centres pédagogiques régionaux fournissent des conseillers pédagogiques aux professeurs délégués ministériels et aux officiers admis dans l'éducation nationale au titre de la loi n° 63-1334 du 30 décembre 1963.

Il existe actuellement 68 directeurs et co-directeurs pour les 22 centres pédagogiques régionaux existants. Les travaux de secrétariat sont effectués par un personnel en nombre variable prélevé sur le personnel des rectorats et par un bibliothécaire par centre pédagogique régional.

Le nombre des stagiaires est fixé budgétairement compte tenu des besoins exprimés dans chacune des disciplines. L'inscription de 4.000 postes a été demandée pour l'année 1967.

En 1966, 3.315 candidats ont été reçus aux épreuves du C.A.P.E.S. et 73 à celles du C.A.P.E.T. En fait tous ces candidats n'entrent pas dans les centres pédagogiques régionaux compte tenu de ceux qui partent enseigner à l'étranger, de ceux qui, appartenant à l'enseignement privé demandent à être maintenus dans leurs établissements et de ceux qui, venant des I.P.E.S. bénéficient dans les I.P.E.S. d'une quatrième année d'études.

Créées par l'ordonnance du 2 novembre 1945, les écoles normales nationales d'apprentissage sont chargées d'assurer la formation pédagogique, théorique et pratique de tous les personnels des collèges d'enseignement technique. Des stages de perfectionnement destinés aux mêmes personnels peuvent y être organisés. Toutes, qu'elles soient féminines ou masculines, assurent la formation des personnels d'enseignement général mais chacune d'elles s'est spécialisée dans des techniques différentes quant à la formation des professeurs techniques.

Par leurs sections préparatoires aux concours de recrutement des professeurs d'enseignement technique théorique de diverses spécialités elles décèlent des vocations et familiarisent les candidats aux méthodes d'enseignement qui leur sont particulières.

Les effectifs des écoles normales nationales d'apprentissage inscrits au budget 1966 (chap. 31-35, art. 2) sont les suivants pour le personnel de direction :

- 9 directeurs agrégés ou assimilés ;
- 5 ingénieurs sous-directeurs.

MESURE 04-5-132

Chapitre 34-34 : Entretien des élèves instituteurs en cours de scolarité : 4 millions de francs.

Le montant du crédit prévu au chapitre 34-34 pour 1967 s'établit ainsi :

— dotation budgétaire pour 1966.....	35.362.000 F.
— mesure 04-3-118 : ajustement du taux de la bourse d'entretien (nouveau taux : 1.528 F).....	1.500.000

Total pour 1967..... 36.862.000 F.

Or, par suite de la réduction du nombre de places mises au concours, l'effectif réel moyen des élèves instituteurs en cours de scolarité pendant l'année 1967 doit être ramené à 21.500 élèves environ, ce qui, à raison de 1.528 F par élève, correspond à une dotation de :

$$1.528 \times 21.500 = 32.852.000 \text{ F.}$$

Il en résulte une économie de 4 millions de francs.

*
* *

VII. — Personnels enseignants

D : droit. — L : lettres. — S : sciences.

	PROFESSEURS (chaires).					MAITRES DE CONFERENCES (maîtrises).				
	D	L	S	M	PH	D	L	S	M	PH
Amiens		2	3	9	5	2	5	9	22	2
Besançon		12	17	13	4	3	18	21	18	2
Bordeaux	21	22	31	43	8	24	45	67	80	8
Caen	15	11	18	15	4	16	24	37	26	5
Clermont-Ferrand	8	12	16	25	6	24	22	31	20	6
Dijon	15	12	15	14	4	18	19	20	24	5
Grenoble	14	17	33	23	5	22	23	75	30	2
Lille	20	18	27	38	8	18	35	48	62	11
Limoges			4	17	5	2		8	19	3
Lyon	21	27	33	52	6	19	34	61	114	11
Aix-Marseille	23	20	36	45	9	32	42	79	96	11
Montpellier	19	16	23	45	12	15	28	54	55	11
Nancy	16	18	35	35	8	14	28	46	57	7
Nantes		4	13	44	9	3	21	39	60	9
Nice	13	3	5			10	22	21		
Orléans			2			2	1	20		
Paris	102	77	153	110	19	12	122	253	422	37
Poitiers	18	15	23	12	4	18	23	30	21	3
Reims			12	14	4	3	8	18	21	5
Rennes	18	17	28	26	4	18	41	56	34	6
Rouen		6	6	17	4	6	14	23	27	3
Strasbourg	21	38	34	35	9	15	52	65	68	7
Toulouse	21	21	36	43	8	21	30	80	51	10
Tours		5	3	22	6		17	8	28	6
Total	365	373	606	697	151	317	674	1.169	1.355	170

de l'enseignement supérieur.

— M : médecine. — PH : pharmacie.

MAITRES-ASSISTANTS CHEFS DE TRAVAUX					ASSISTANTS					TOTAL
D	L	S	M	PH	D	L	S	M	PH	
2	7	13	5	4	4	10	22	24	5	155
3	17	37	7	3	7	29	65	36	4	316
17	47	117	34	13	28	85	185	208	29	1.112
10	22	54	4	4	19	41	108	43	8	484
6	23	62	11	8	16	38	97	61	16	508
9	23	34	13	5	19	29	68	39	7	392
18	49	167	9	10	31	74	247	75	17	941
6	39	88	20	16	25	61	182	159	26	907
4		11	1	1	4	2	23	22	4	130
13	38	151	28	16	28	74	252	265	26	1.269
21	49	187	36	18	42	97	309	248	36	1.436
11	36	112	32	29	27	75	168	187	49	1.004
9	29	107	22	11	23	51	165	118	21	820
5	16	58	15	11	6	26	94	130	19	582
12	29	38			21	32	50			256
4	3	30			4	4	36			106
88	210	796	149	61	160	331	1.253	1.137	130	5.622
9	26	71	4	3	24	36	65	26	5	456
2	4	42	4	4	4	13	57	40	7	262
7	38	119	15	8	27	59	168	90	13	792
7	13	16	6	2	8	25	39	50	6	278
12	41	88	32	13	29	62	145	141	22	929
14	51	174	26	12	25	79	295	130	26	1.153
	17	10	13	7		22	18	62	14	258
289	827	2.582	486	259	581	1.355	4.131	3.291	490	20.168

ANNEXE IV

LES EQUIPEMENTS

I. — Evolution du taux de consommation des autorisations de programme par rapport aux crédits votés pour les cinq dernières années connues.

	1961	1962	1963	1964	1965
	(En millions de francs.)				
Autorisations de programme utilisables	2.345	2.612	3.145	3.327	3.623
Crédit effectivement utilisé.....	2.085	2.378	2.745	3.321	3.595
Pourcentage d'utilisation.....	88 %	91 %	87 %	99,8 %	99,2 %

Le Ministère de l'Education nationale est parvenu à atteindre un taux de consommation des autorisation de programme qu'il serait désormais techniquement difficile de dépasser.

Le pourcentage d'utilisation peut approcher désormais des 100 % grâce à diverses mesures dont les plus importantes sont le recours accru aux constructions industrialisées, la mise au point d'une procédure efficace de programmation, la rationalisation des procédures de financement et l'amélioration des conditions d'acquisition des terrains.

Les résultats de l'année 1966 ne sont évidemment pas encore connus mais il est prévisible qu'ils seront du même ordre qu'en 1964 et 1965.

Par secteur, les résultats sont les suivants :

	1961	1962	1963	1964	1965
	%	%	%	%	%
Pourcentage global d'utilisation des autorisations de programme.	88	91	87	88,8	99,2
Pourcentage du premier degré...	96,8	98,6	99,3	91,9	99,4
Pourcentage du second degré....	89,2	86,6	90,8	94,6	99,2
Pourcentage de l'enseignement supérieur	84,4	94,4	76,5	81,1	99,2
Pourcentage de l'enfance inadaptée	81,9	78,9	34,6	32,6	90
Pourcentage de la recherche.....	100	98	81,5	85,4	99
Pourcentage des services administratifs	59,4	55,8	70	50,3	95,2

Le tableau ci-dessus, fournissant le taux de consommation des autorisations de programme par types d'interventions confirme que la tendance à une consommation totale des crédits est générale. En effet, si certaines mesures prises pour atteindre ce taux élevé l'ont été dans des secteurs déterminés (recours aux constructions industrialisées et rationalisation des procédures de financement pour le premier et le second degrés) d'autres, comme la mise au point d'une procédure efficace de programmation et l'amélioration des conditions d'acquisition des terrains, ont produit des effets favorables dans tous les domaines.

*
* *

Il a toutefois été constaté que pour ce qui concerne l'enfance inadaptée, la consommation des crédits a été pour l'année en cours inférieure aux prévisions, ainsi qu'il ressort de la situation du chapitre 56-30, à la date du 15 septembre 1966.

	MONTANT utilisable.	MONTANT présenté au visa du contrôleur financier.
	(En milliers de francs.)	
Article 1. — Acquisitions	12	
Article 2. — Opérations programmées.....	33.332	9.862
Opérations diverses.....	1.200	973
Réévaluations	5.697	3.549
Article 3. — Matériel	1.500	81
	41.741	14.465

Le taux de consommation des crédits constaté sur les lignes Opérations programmées et Matériel des articles 2 et 3, s'explique par la mise au point, au cours du premier semestre de l'année, des normes de construction des établissements destinés à accueillir les enfants inadaptés. La récente approbation de ces normes va permettre le financement au cours de l'exercice de plusieurs opérations pour un montant de dépenses supérieur à 20 millions de francs. La consommation des autorisations de programme doit donc atteindre un pourcentage très élevé.

En ce qui concerne les autorisations de programme de l'article 3, Matériel, de nouvelles dépenses pour un montant de 700.000 francs sont en voie d'engagement. Mais il est certain que ce chiffre sera en fin de compte dépassé.

*
* *

II. — Industrialisation des constructions scolaires.

Le progrès de l'industrialisation en matière de constructions scolaires ressort nettement du tableau ci-dessous, qui concerne les constructions industrialisées soit en métal, soit en béton, soit mixtes :

Constructions industrialisées financées.

	1964			1965			1966			1967 (Prévisions.)
	Opérat.	Places.	Surface en mètres carrés.	Opérat.	Places.	Surface en mètres carrés.	Opérat.	Places.	Surface en mètres carrés.	
Collèges d'enseignement général et d'enseigne- ment secondaire.....	41	29.800	232.160	40	29.600	232.800	122	86.000	685.540	} 223 opérations.
Collèges d'enseignement technique	6	2.592	36.180	30	13.176	179.340	28 + 7 in- ternats.	12.852 d'exter- nat.	193.610	
Constructions diverses....										} 11 écoles de per- fectionnement pour enfants inadaptés, + des résidences universitaires, + des I. U. T.
Enseignement supérieur...	7		34.314	6		7.120	1		2.210	
Cités et restaurants uni- versitaires	1 res- taurant.		2.730		4.568 chambres.	77.656		3.000 chambres.	51.000	
Instituts universitaires de technologie	»	»	»	»	»	»	3	2.520	25.853	
Total en mètres carrés.			305.384			496.916			958.213	

Pour le seul second degré, il est prévu de financer en constructions industrialisées au cours des cinq années 1966-1970 :

- 270 C. E. G.,
- plus de 1.000 C. E. S.,
- et 210 C. E. T.

Le développement de la construction industrialisée s'est assorti de progrès qualitatifs :

- 1° D'année en année, les prestations exigées des constructeurs ont été améliorées ;
- 2° L'élargissement de la concurrence (près de 100 constructeurs spécialisés consultés pour la préparation de la campagne 1967) et l'accroissement du volume des commandes ont entraîné une réduction progressive des prix. C'est ainsi que

pour les opérations de second degré financées en 1966, le coût moyen des constructions industrialisées est inférieur de 12 % au coût théorique des établissements considérés, calculé en application du décret n° 62-1409 du 27 novembre 1962 et des arrêtés interministériels des 27 novembre 1962 et 19 février 1965 ;

3° Un progrès parallèle a pu être accompli sur le plan des délais. Actuellement, 12 à 14 mois seulement séparent la « programmation » d'une construction industrialisée — c'est-à-dire son inscription sur la liste des opérations à financer l'année suivante — de la livraison des locaux correspondants. La brièveté de ce délai s'explique :

— par une contraction aussi poussée que possible de la période d'instruction et de mise au point du dossier ;

— par un délai d'exécution des travaux particulièrement ramassé, puisqu'il n'excède pas 6 mois dans la plupart des cas et 8 mois pour les opérations présentant des difficultés spéciales.

*
* *

La progression respective des crédits d'autorisations de programme consacrés au financement des constructions en dur et des constructions industrialisées (financement des travaux neufs) apparaît dans le tableau ci-dessous, en milliers de francs :

ANNEE	CONSTRUCTIONS en dur.	POURCENTAGE du total.	CONSTRUCTIONS industrialisées.	POURCENTAGE du total.
1964	1.940.000	91,8	175.000	8,2
1965	1.975.000	84,9	353.000	15,1
1966 (prévision)..	1.800.000	78,3	500.000	21,7
1967 (prévision)..	1.667.000	67,8	800.000 minimum	32,4

III. — Opérations dont le financement est prévu dans le cadre de la Recherche au titre des crédits demandés pour 1967.

Les opérations dont le financement est proposé au budget 1967 correspondent à plusieurs objectifs :

1° Un certain nombre de laboratoires nécessitent une construction neuve autonome dans le cadre de l'aménagement d'ensembles universitaires.

Il est donc envisagé de construire près des Facultés des Sciences récemment achevées, certaines unités dont les recherches sont intimement liées aux enseignements dans ces Facultés, dont elles complètent l'équipement pour des disciplines particulières qui nécessitent des installations spécifiques.

Tel est le cas de :

- l'institut de Pin, à Bordeaux-Talence ;
- le laboratoire de géotechnique et valorisation des minerais à Nancy ;
- le centre d'étude des couches minces à Marseille-Saint-Jérôme.

2° En ce qui concerne le C. N. R. S. les opérations proposées tendent à opérer une concentration des moyens en regroupant, conformément aux vocations désignées à certaines métropoles, des unités de disciplines voisines appelées à une collaboration de plus en plus étroite.

Tel est le cas en particulier pour Toulouse, où le laboratoire d'automatique en voie d'achèvement participe aux recherches aérospatiales développées dans cette métropole, et où la construction d'un Institut de chimie biologique s'intègre dans la création d'un ensemble de recherches biologiques ou divers instituts de l'Education nationale et de l'I. N. S. E. R. M. doivent trouver place.

Tel est le cas également pour :

— Orléans (Centre de recherches sur la combustion) et centre d'études de la sonosphère ;

— Gif-sur-Yvette (ensemble de recherche médicale et biologique).

3° Enfin, est proposée la poursuite des équipements lourds entrepris dans deux disciplines particulières :

En astronomie d'une part, avec l'installation à Meudon de divers laboratoires et l'achèvement de travaux dans les laboratoires de province.

Il faut signaler particulièrement, dans cette discipline, le démarrage des études du grand télescope de 3 m prévu en 1967.

En physique nucléaire d'autre part avec l'équipement du centre de Strasbourg (C. N. R. S.) et des laboratoires d'Orsay (enseignement supérieur), équipement poursuivi sur plusieurs exercices.

*
* * *

IV. — Les équipements de l'enseignement supérieur dans le IV^e Plan, en 1966 et 1967.

Dans le cadre du IV^e Plan de développement économique et social, priorité avait été donnée, en ce qui concerne l'équipement universitaire, à la réalisation d'établissements d'enseignement scientifique. L'ensemble des opérations (terminées ou en voie d'achèvement) concernant ces derniers, qui ont été effectivement financées au cours de la période 1962-1965, représente environ 1.350.000 mètres carrés de planchers. Le tableau ci-après précise la localisation des principales constructions nouvelles de facultés des sciences, collèges scientifiques et instituts spécialisés :

ACADEMIES	LOCALISATION DES OPERATIONS
Marseille	Marseille-Saint-Charles, Saint-Jérôme, Luminy (en partie).
Besançon	Faculté premier cycle et E. N. S. chronométrie (en voie d'achèvement).
Bordeaux	Faculté des sciences deuxième et troisième tranches (partie).
Caen	Institut de chimie en cours, C. S. U. du Mans première tranche (achevé).
Dijon	I. B. A. N. A. deux tranches (en voie d'achèvement).

ACADEMIES	LOCALISATION DES OPERATIONS
Grenoble	Reconstruction de la faculté en voie d'achèvement à Saint-Martin-d'Hères ; E. N. S. H. R. M. A. en cours.
Lille	Reconstruction à Annappes (deux tranches réalisées) I. N. S. A. première tranche.
Limoges	C. S. U. première tranche.
Lyon	I. N. S. A. (sixième et septième tranches), faculté des sciences.
	Physique nucléaire, deuxième et troisième tranches, E. N. S. chimie (achevés).
Montpellier	Faculté des sciences (partie).
	E. N. S. chimie (terminée).
	C. S. U. Perpignan première tranche (terminé).
Nancy	Ecoles d'ingénieurs et faculté des sciences premier cycle (en cours).
Nantes	Faculté des sciences en entier (terminée E. N. S. mécanique première tranche).
Nice	Faculté des sciences en entier (terminée).
Orléans	C. S. U. (en cours).
Paris	E. N. S. chimie (aménagement).
	Faculté des sciences du quai Saint-Bernard (en partie) et Faculté des sciences d'Orsay (également en partie).
Poitiers	Institut d'optique, faculté des sciences en voie d'achèvement, E. N. S. M. A. aménagements.
Reims	Faculté des sciences (terminée).
Rennes	Faculté des sciences deuxième cycle (achevé).
	I. N. S. A. (en voie d'achèvement).
	E. N. S. de chimie.
Strasbourg	Faculté des sciences : instituts (terminés), E. N. S. chimie (partie).
Metz	C. S. U. première tranche (terminée).
Toulouse	Faculté des sciences (partie).
	I. N. S. A. en voie d'achèvement.
	Institut du génie chimique (partie).
	E. N. S. E. E. H. T. (surélévation).
	E. N. S. agronomie (extension).

Dans le domaine de l'enseignement technique supérieur, les réalisations suivantes ont été financées au cours de la même période :

ACADEMIES	LOCALISATION DES OPERATIONS
Lyon	Ecole centrale (partie).
Paris	C. N. A. M. aménagements divers. Ecole centrale première tranche.
Besançon	E. N. I. Belfort (résidences).
Bordeaux	E. N. I. A. M. (en voie d'achèvement).
Lille	E. N. I. A. M. (aménagements).
Rouen	E. N. I. Le Havre (en cours). Ecole supérieure de chimie industrielle (troisième et quatrième tranches).
Strasbourg	E. N. I. Metz (achevée).
Toulouse	E. N. I. Tarbes (achevée).

En 1966, les crédits ouverts pour les constructions de facultés des sciences sont consacrés à la poursuite des opérations en cours (Paris, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy) il a été prévu en outre le lancement de diverses opérations nouvelles.

Un effort particulier a été consenti cette année dans le domaine de l'enseignement technique supérieur puisque, en prévision de l'année universitaire 1966-1967, la construction et l'équipement de deux instituts universitaires de technologie (Angers, Reims) s'achèvent en prévision de la rentrée prochaine. Par ailleurs, grâce à l'aménagement de locaux existants certains départements d' I. U. T. doivent fonctionner au cours de l'année universitaire 1966-1967 à Bordeaux, Grenoble, Lille, Montpellier, Nancy, Nantes, Orléans, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Toulouse.

*
* *

En 1967, il est également prévu de consacrer les crédits proposés pour les facultés des sciences et les collèges scientifiques :

- d'une part, et en priorité, à la poursuite des opérations de construction en cours de réalisation (Paris, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille-Luminy, Montpellier) ;
- d'autre part, à diverses extensions ou opérations nouvelles.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'enseignement technique supérieur, l'achèvement de l'Ecole centrale de Paris et de l'E. N. I. du Havre est prévu. Enfin, le ministère de l'Education nationale se propose de rouvrir les crédits nécessaires pour la réalisation de constructions destinées aux départements d'I. T. U., douze nouveaux établissements de cette catégorie devraient être édifiés en 1967.

ANNEXE V

LES REFORMES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

I. — Coût global du développement de la réforme de l'enseignement supérieur pour 1967.

Pour 1967, le coût global de la réforme des études dans l'enseignement supérieur s'élève à 19.935.624 francs répartis comme suit :

Mesure 02-1-42 : Création de 1.200 emplois dont 225 au 1 ^{er} janvier 1967	12.424.624 F.
Mesure 02-1-49 : Création au 1 ^{er} octobre 1967 de 950 heures de cours magistraux et travaux dirigés réservés aux étudiants salariés..	511.000 »
Mesure 02-1-54 : Augmentation de la subvention de fonctionnement aux Universités	7.000.000 »
Total	19.935.624 F.

*
* *

II. — Les Instituts universitaires de technologie.

Treize Instituts universitaires de technologie comprenant en tout vingt-trois départements fonctionneront à la rentrée scolaire 1966.

Il s'agit :

ACADEMIE	DEPARTEMENTS
Bordeaux	Construction mécanique. — Electronique.
Grenoble.	Construction mécanique. — Energétique. — Informatique. — Gestion des entreprises.
Lille.	Electronique.
Montpellier.	Informatique.
Nancy	Biologie appliquée.
Nantes	Electronique (Angers). — Gestion des entreprises (Angers).
Orléans	Chimie.
Paris	Chimie (Orsay). — Electronique (Cachan).
Poitiers	Energétique.
Reims	Construction mécanique. — Génie civil. — Gestion des entreprises.
Rennes	Electronique.
Rouen	Chimie.
Toulouse	Construction mécanique. — Génie civil.

Il convient de remarquer que, sur ces 13 I. U. T., 4 fonctionnaient déjà, à titre expérimental, en 1965-1966 :

ACADEMIE	DEPARTEMENTS
Nancy	Biologie appliquée.
Paris	Electronique (Cachan).
Rouen	Chimie.
Toulouse	Construction mécanique.

L'effectif d'un département d'I. U. T. ne doit pas dépasser 150 élèves par année scolaire.

Dans l'ensemble et en moyenne, l'effectif accueilli par département sera, en 1966, de l'ordre de 80 élèves par année scolaire.

Pour la rentrée 1967, il est prévu l'ouverture d'une trentaine de départements.

En ce qui concerne le *mode de recrutement*, à titre transitoire, priorité sera donnée aux candidats déjà inscrits pour la rentrée 1966 dans une classe de B. T. S. qui se trouve supprimée par la création d'un département d'I. U. T.

Ces effectifs sont complétés au moyen d'une sélection effectuée par un jury d'admission :

— soit parmi les candidats justifiant des titres universitaires suivants :

- baccalauréat de l'enseignement secondaire ;
- succès à l'examen spécial d'entrée en faculté ;
- titre admis en dispense du baccalauréat en vue de la licence en droit ;
- diplôme d'élève breveté des lycées techniques d'Etat ;
- brevets de technicien,

ces divers diplômes devant évidemment correspondre aux spécialités enseignées dans le département d'I. U. T. choisi afin que l'enseignement, étant donné la spécialisation de certains I. U. T., puisse y être suivi utilement ;

— soit parmi les candidats ne justifiant d'aucun de ces titres et qui se seront présentés à un entretien avec le jury d'admission complété éventuellement par des épreuves destinées à vérifier l'aptitude des intéressés à recevoir, avec fruit, un enseignement de formation technique supérieure.

Le personnel enseignant sera constitué par :

- du personnel de l'enseignement supérieur ;
- du personnel de l'enseignement technique ;
- du personnel étranger à l'université venant du monde professionnel.

*
* *

III. — Emissions de radio-télévision universitaires.

Les émissions universitaires de radio intéressent d'une part l'enseignement juridique (1^{re} année, Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris), d'autre part la 1^{re} année du premier cycle d'enseignement littéraire (universités d'Aix ; Bordeaux, Toulouse ; Besançon, Dijon, Nancy, Strasbourg ; Lille, Amiens ; Caen, Nantes, Rennes, Rouen ; Clermont-Ferrand), enfin l'enseignement d'un certificat d'études supérieures littéraires de 2^e cycle (Faculté de Paris).

La plupart des Universités ont uni leurs efforts pour organiser des émissions touchant l'ensemble d'une région géographique, de dimensions supérieures à la circonscription académique ; elles émettent en général à raison de 24 cours d'une demi-heure par semaine, qui sont diffusés en fin de journée (18 à 20 h) ou le jeudi matin (9 à 12 h).

Les effectifs assidus aux enseignements radiophoniques sont difficilement chiffrables. Toutefois, par référence aux données de l'année écoulée, les Doyens intéressés ont autorisé quelque 5.000 étudiants à suivre ce genre d'enseignement et, en contrepartie ont dispensé ceux-ci de suivre en Faculté les enseignements traditionnels. La presque totalité des autorisations ont été accordées par suite d'occupations professionnelles justifiées par les étudiants.

D'autre part, le Conservatoire National des Arts et Métiers poursuivra en 1966-1967 ses enseignements télévisés, dans des conditions analogues à l'année écoulée, en fin de soirée, dans les neuf centres de réception de la région parisienne.

Enfin, il est projeté de réaliser en 1966-1967, à titre expérimental, en liaison avec le Ministère des Affaires Sociales, une série de douze émissions télévisées d'une demi-heure destinées au corps médical à des fins d'enseignement médical post-universitaire.

Ces émissions seront assurées sur les chaînes de l'O. R. T. F., en fin de soirée, au-delà des horaires normaux d'émission.

*
* *

IV. — Octroi de l'autonomie financière accordée à l'Ecole Nationale des Langues Orientales Vivantes et à l'Ecole Nationale des Chartes.

Les dépenses de l'Ecole Nationale des Langues Orientales Vivantes et de l'Ecole Nationale des Chartes sont ordonnancées directement par les soins du Ministère de l'Education Nationale sur le vu de pièces justificatives produites par les Chefs d'établissements intéressés.

Ce système nécessite notamment une série d'opérations matérielles qui alourdissent les tâches des services de l'Administration Centrale et entraînent inéluctablement un allongement des délais de paiement.

L'octroi de l'autonomie financière constitue une mesure de décentralisation qui permettra une gestion plus souple des établissements en cause. D'autre part, la suppression de la plupart des opérations qui s'accomplissent actuellement au niveau de l'Administration Centrale entraînera une simplification à tous les échelons et un gain de temps appréciable.

*
* *

V. — Mission de la Maison des Sciences de l'Homme.

Conformément à ses statuts la Maison des Sciences de l'Homme exerce une double action :

1° Elle constitue un organisme technique à la disposition des centres ou instituts de sciences humaines. A cet effet elle a déjà mis en place les premiers éléments d'un service bibliothèque-documentation, d'un service d'échanges d'informations scientifiques, d'un centre de calcul. Elle prévoit en outre l'installation d'autres services tels cartographie et reproduction... ;

2° Elle stimule la collaboration entre spécialistes de disciplines différentes et suscite des projets de recherche d'intérêt général pour les sciences humaines.

D'autre part, elle assurera, dans l'immeuble dont elle sera pourvue ultérieurement, un regroupement géographique de certains centres ou instituts de recherches.

Ainsi par son action la Maison contribue à l'élaboration d'une politique cohérente dans le domaine des sciences humaines et à la mise au point des grands projets interdisciplinaires de recherche fondamentale et appliquée. Enfin, sur le plan international, elle favorise la collaboration des disciplines et facilite l'échange des informations scientifiques.

ANNEXE VI

LES INTERVENTIONS SOCIALES

I. — Nombre des titulaires de bourses de l'enseignement supérieur.

DISCIPLINES	NOMBRE DE BOURSIERS enseignement public et enseignement privé. (Année 1965-1966.)
Droit et sciences économiques.....	7.596
Sciences	22.595 dont 2.035 allocations de 3 ^e cycle.
Lettres et sciences humaines.....	21.185 dont 1.583 allocations de 3 ^e cycle.
Médecine, pharmacie, études dentaires...	11.598
Faculté de théologie de Strasbourg.....	197
Préparation au professorat d'éducation physique et sportive.....	2.742
Enseignement supérieur, technique et commercial	11.029 dont 1.777 dans les I. N. S. A.
Techniciens supérieurs.....	8.822
Classes préparatoires aux grandes écoles.	7.364
	<hr/> 93.128
Bourses aux universités africaines et malgache.	Les crédits délégués pour 1965-1966 correspondent à l'octroi d'environ 2.500 bourses au taux moyen des bour- ses accordées en France, ce qui porte le nombre des bourses attribuées à 95.628.

II. — Nombre d'enfants de familles françaises résidant à l'étranger bénéficiaires de bourses et effectifs des enfants scolarisés dans les petites écoles.

1° Enfants français bénéficiaires de bourses dans les pays étrangers, africains et malgache, en 1965-1966 : 9.773.

Ces bourses se divisent en deux catégories :

a) Les bourses de scolarité proprement dites, correspondant au remboursement total ou partiel, des tarifs réclamés aux parents des élèves, et variables suivant les établissements, les classes de ces derniers, et les pays eux-mêmes ;

b) Les bourses d'entretien, de demi-pension ou d'internat, s'ajoutant à la bourse de scolarité, et réservées aux familles de ressources modestes, qui sont obligées de placer leurs enfants dans des établissements parfois très éloignés de leur domicile.

2° Enfants scolarisés dans les petites écoles françaises à l'étranger : 4.471 ainsi répartis :

	1 ^{er} cycle.	2 ^e cycle.
Français	2.273	235
Etrangers	1.801	162
Total	4.074	397

Le développement de la Coopération technique à l'étranger a amené la création de petites écoles où les enfants français peuvent suivre des études normales. De nouvelles écoles viennent d'être créées ou sont en voie de création. C'est ce qui rend indispensable une augmentation du crédit prévu à cet effet.

III. — Note de MM. Longchambon et Armengaud, sénateurs, sur la scolarisation des enfants français à l'étranger.

A. — L'évolution des colonies françaises à l'étranger, comportant de plus en plus de Français venant passer plusieurs années à l'étranger au titre d'assistants techniques ou de représentants d'activités économiques métropolitaines, a rendu très aiguë la question de l'enseignement français sur place des enfants français à l'étranger.

En effet, les cadres français chargés de famille sont très réticents à toute émigration provisoire si leurs enfants ne peuvent suivre dans le lieu de leur résidence un enseignement français dans les mêmes conditions pédagogiques qu'en métropole.

Dès lors la scolarisation sur place des enfants français à l'étranger, selon les normes scolaires françaises, conditionne impérieusement désormais le renouvellement et l'extension des colonies de Français à l'étranger assurant la présence des activités économiques françaises.

B. — Dans la zone Afrique du Nord et Communauté, les structures implantées autrefois par la France subsistent et, *grosso modo*, satisfont à cette condition.

Dans le reste du monde, seuls quelques rares centres créés ou soutenus par le Gouvernement français permettent cette scolarisation, avec toutefois scolarité payante à tous les niveaux et absence d'internats. Ailleurs on ne trouve éventuellement que des créations d'initiative privée (le plus souvent des associations de parents d'élèves), à scolarité payante élevée, dont la pérennité est incertaine, car elle dépend des ressources de la colonie française.

C. — Mesures déjà prises par le Ministère de l'Education nationale :

a) Ligne budgétaire (chap. 43-71, art. 5). — Bourses et secours d'études aux enfants français résidant à l'étranger et fréquentant des établissements d'enseignement français. — Dotation en 1966 : 7.675.750 F.

Sur ce crédit sont attribués :

— des bourses à des familles dont les enfants résident en Afrique du Nord et l'ancienne Communauté où la scolarité est gratuite, pour un montant de 1.500.000 F environ en 1966 ;

— des secours d'études (appelés couramment bourses) destinés à compenser partiellement ou totalement les frais de scolarité dans les établissements français du reste du monde, pour un montant de 6 millions de francs environ en 1966.

Seule cette seconde catégorie nous intéresse, et nous souhaiterions qu'elle soit budgétairement distinguée de la première, sa nature étant foncièrement différente. Il s'agit par ce biais des « bourses de scolarité » de tendre à rapprocher de la

gratuité à l'étranger des scolarités légalement gratuites en métropole où elles sont assorties supplémentairement de « bourses » d'une autre nature et de permettre de ce fait aux enfants dont les parents ne sont pas fortunés ou n'ont pas une situation importante de recevoir l'enseignement français dans un établissement d'enseignement français à l'étranger.

Cela n'est pas toujours compris par les services qui tendent à exiger pour l'attribution de ces « bourses pour frais de scolarité » les mêmes critères de situation familiale que pour l'attribution de « bourses » en métropole.

Ce crédit de 6.000.000 F environ est resté pratiquement inchangé depuis quatre années. Cela correspond à une diminution eu égard aux élévations de prix de la vie et aux accroissements des effectifs des colonies françaises dans certains pays, notamment par arrivées en provenance d'Afrique.

Il a permis d'attribuer chaque année des « secours d'études » à environ 7.000 enfants (décomposés en bourses entières, moitié, trois quarts et quart des frais de scolarité) sur un effectif scolarisé d'environ 40.000, soit à moins de 20 p. 100 de cet effectif, et à moins de 8 p. 100 de l'effectif des enfants français de cinq à seize ans *immatriculés dans les Consulats* de cette zone (90.000).

L'aide ainsi apportée, tout en étant très utile, est loin de répondre aux besoins, qui vont croissant.

b) Ligne budgétaire (chap. 43-41, art. 5). — Petites écoles pour enfants français résidant hors de France. — Dotation pour 1966 : 900.000 F.

Le crédit de cette ligne, existant depuis quatre ans seulement, est réparti entre près de 70 petites écoles ne recevant aucune autre aide directe ou indirecte de l'Etat Français (créées le plus souvent par des associations de parents d'élèves, faute d'établissement français officiel d'enseignement français).

Si faible que soit la somme attribuée à chacune d'elles, cette aide leur est précieuse. Elle a donné d'excellents résultats psychologiques par encouragement à des entreprises difficiles. Elle est un bon prétexte pour soumettre ces écoles à une certaine surveillance de la part des Consuls et attachés culturels. Elle reste très insuffisante dans son montant.

D. — Mesures à prendre : ces mesures ont été étudiées à maintes reprises en session du Conseil Supérieur des Français de l'Etranger, après enquête et rapports de M. Longchambon, et un rapport de synthèse de M. Marc Blancpain, secrétaire général de l'Alliance Française en 1964.

a) *Mesures purement financières :*

1° Par progression pendant un plan de cinq ans porter le crédit du chapitre 43-71, art. 5, de 6.000.000 F à 18.000.000 F, en ce qui concerne la partie *Secours d'études* de cet article et indépendamment de la partie « Bourses » réservée aux résidents en A. F. N. et Communauté ;

2° Par le même plan de cinq ans porter le crédit du chapitre 43-41, art. 5 (aide aux petites écoles) de 900.000 F à 2.000.000 F ;

3° Compléter le libellé de l'article 4 du chapitre 43-71 : « Bourses spéciales (en métropole) et frais de voyage de port à port des élèves ou étudiants des départements d'Outre-Mer et de la Communauté » en ajoutant « et de l'étranger » pour admettre ces derniers au bénéfice de ces dispositions dans les mêmes conditions que les premiers, mesure de simple justice ;

4° Par souci de clarté scinder éventuellement en deux articles distincts l'article 5 du chapitre 43-71, l'un relatif aux « secours d'études pour enfants à l'étranger » l'autre relatif à « Bourses pour enfants en A. F. N. et Communauté » (dans la mesure où les scolarités primaires et secondaires resteraient gratuites dans ces pays).

b) *Mesures administratives :*

1° Renforcer les moyens de la Direction de la coopération du Ministère de l'Education nationale, qui a en responsabilité la gestion des crédits évoqués ci-dessus et de l'action à mener grâce à eux, notamment par l'attribution d'un poste permanent d'inspecteur prenant spécialement en charge l'organisation et le contrôle de cette action, doté des frais de déplacement nécessaires à cet effet ;

2° Admettre les enfants scolarisés à l'étranger et les petites écoles françaises au bénéfice des prestations de tous ordres dispensées en métropole par le Ministère de l'Education nationale : livres et matériels scolaires, livres de prix, matériel sportif, etc. ;

3° Eventuellement faire bénéficier par contrats les petites écoles françaises à l'étranger de l'aide légale aux établissements d'enseignement privés.

E. — *Remarques :* même si les demandes qui précèdent étaient satisfaites à l'issue d'un plan de cinq ans, le crédit total correspondant de 20.000.000 F alors inscrit au budget du Ministère de l'Education nationale pour l'éducation française des enfants français résidant à l'étranger (hors A. F. N. et Communauté) ne représenterait que 0,15 % environ du budget de ce ministère pour une population scolaire voisine de 0,8 % de la population scolaire en métropole, soit un effort 5 fois moindre relativement.

Rappelons qu'actuellement plus de 80 % des enfants français scolarisés à l'étranger (hors A. F. N. et Communauté) et immatriculés dans les consulats, sont entièrement soumis à des scolarités payantes, parfois lourdement payantes et insuffisamment valables.

Notons que la prestation ainsi demandée au Trésor français en faveur des familles françaises à l'étranger est pratiquement la seule, et à un taux bien moindre, de toutes celles servies directement ou indirectement en métropole à ces familles par les différents départements ministériels.

Or, si les impôts payés au Trésor français par les Français résidant à l'étranger sont relativement plus faibles que ceux payés par les Français en métropole, ils sont cependant très loin d'être négligeables, surtout depuis que l'émigration française prend de plus en plus un caractère temporaire, gardant des attaches de base avec la métropole. Au seul titre de l'impôt légal de 5 % sur les salaires, le Trésor français retient environ 10.000.000 F sur les salaires et traitements payés par lui au personnel envoyé par l'Etat en poste ou en mission à l'étranger. Il s'y ajoute le même prélèvement sur les salaires privés payés par les firmes françaises. Il s'y ajoute pour ces deux catégories le montant de l'impôt sur ces revenus, non compris celui frappant les autres revenus de source française.

Rappelons enfin qu'il est certainement d'intérêt national à divers titres que les enfants français résidant à l'étranger soient, comme les autres, éduqués et instruits aussi parfaitement que possible.

*
* * *

IV. — Rôle du Fonds de solidarité universitaire.

Le Fonds de Solidarité universitaire permet, après étude de chaque cas par une assistante de service social, de consentir des prêts ou des dons à des étudiants momentanément gênés par suite d'un changement brutal de situation. L'augmentation des crédits demandés à ce titre au budget 1967 est justifiée par l'augmentation du nombre des jeunes gens atteignant le niveau de l'enseignement supérieur ainsi que par l'accès à cet enseignement de jeunes gens issus de familles plus modestes que dans le passé.

Le tableau ci-après fait apparaître au cours des années 1965 et 1966 la progression des effectifs des bénéficiaires des Œuvres Universitaires ainsi que l'évolution du nombre des repas servis dans les restaurants et des lits mis à la disposition des étudiants.

	1965	1966	POURCENTAGE d'augmentation.
1° Effectifs étudiants :			
— ayant vocation au bénéfice des œuvres universitaires	350.000	440.000	+ 25,7
— ayant demandé le bénéfice des œuvres universitaires	248.000	287.000	+ 15,7
2° Repas servis dans les restaurants universitaires (repas subventionnés) :			
— repas ordinaires	41.571.013	(1) 46.559.500	+ 12
— repas médico-sociaux	1.108.757	1.114.300	+ 0,5
Total	42.679.770	47.673.800	+ 11,7
3° Lits mis à la disposition des étudiants par les services des œuvres universitaires (au 31 décembre de l'année) :			
— Résidences universitaires :			
— célibataires	35.803	57.465	+ 60,5
— appartements jeunes ménages (2).	1.514	1.514	»
— réservations appartements jeunes ménages dans constructions H. L. M. ...	642	1.280	+ 99,3
Total (3)	37.959	60.259	+ 58,7

(1) Il s'agit du nombre de repas prévus en 1966, compte tenu des repas servis durant le premier semestre 1966 et de l'augmentation constatée par rapport aux repas servis durant le premier semestre 1965.

(2) Un appartement jeunes ménages est compté pour deux lits.

(3) Il convient d'ajouter à ce total, 7.345 chambres gérées par des organismes divers subventionnés par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Il n'est pas possible de donner à ce jour une ventilation par académie de l'utilisation qui sera faite des crédits du chapitre 46-11 correspondant aux mesures nouvelles 1967. La répartition de ces crédits entre les académies est en effet subordonnée à la consultation du Conseil d'Administration du Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires. Elle sera faite en fonction des besoins comparés des différents centres régionaux.

*
* *

V. — Mission du Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires, son activité en 1966 et les prévisions de celle-ci pour 1967.

Le Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires a reçu de la loi n° 55-425 du 16 avril 1955 la mission d'améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants et des élèves des grandes écoles. Cette vocation concerne tous les étudiants, français et étrangers, boursiers et non boursiers.

Diverse dans ses aspects, l'activité des services des œuvres universitaires se manifeste dans différents secteurs.

Sur le plan social, l'ouverture de nouvelles résidences universitaires ou la réservation de logements dans les immeubles H. L. M., l'ouverture de nouveaux restaurants universitaires permettent l'amélioration des conditions matérielles de logement et d'alimentation des étudiants. La présence d'assistantes de service social, l'existence d'un fonds de solidarité universitaire offrent en outre aux intéressés la possibilité de recevoir sur le plan psychologique ou matériel l'aide appropriée.

D'autre part, les services des œuvres universitaires s'efforcent de promouvoir, grâce aux Maisons de Faculté de Paris et à l'équipement culturel des résidences universitaires de province, certaines activités culturelles ou de détente.

Sur le plan administratif, enfin, les services des œuvres universitaires s'efforcent de faciliter les relations des étudiants, en particulier des étudiants étrangers, avec les administrations françaises et les différents organismes avec lesquels ils peuvent avoir à entrer en relation.

Le tableau ci-dessous fait ressortir la progression depuis 1962 du nombre des étudiants bénéficiant des activités des services des œuvres universitaires ainsi que la progression des effectifs de ces services et de leurs dépenses de fonctionnement.

Progression de l'activité et des moyens des services des œuvres universitaires et scolaires.

	1962	1963	1964	1965	1966	PROJET de budget 1967.
<i>Nombre d'étudiants :</i>						
— ayant vocation au bénéfice des œuvres universitaires.....	247.000	275.000	325.000	350.000	440.000	
— ayant demandé à bénéficier des œuvres universitaires.....	142.000	191.000	214.000	248.000	287.000	
<i>Nombre d'emplois dans les services des œuvres universitaires.....</i>	440	524	877	1.017	1.179	1.354
<i>Subventions de fonctionnement (chap. 36-14, art. 1^{er}) :</i>	6.226.697	8.704.480	13.979.755	19.428.292	22.631.158	26.489.694
— personnel	5.416.697	7.594.480	12.798.755	17.797.292	20.862.981	24.521.255
— matériel, fonctionnement.....	810.000	1.110.000	1.181.000	1.631.000	1.768.177	1.968.439
<i>Subventions pour œuvres sociales en faveur des étudiants (chap. 46-11) :</i>	44.876.620	53.671.620	65.823.620	74.373.620	87.373.620	98.978.620
— F. S. U.....	2.200.000	3.150.000	3.500.000	4.050.000	4.250.000	4.830.000
— cités universitaires.....	3.462.620	3.602.620	(1) 6.025.620	5.525.620	7.955.620	10.305.620
— restaurants universitaires.....	36.660.000	41.860.000	50.548.000	57.518.000	68.215.000	76.853.000
— entretien et équipement.....	2.004.000	2.804.000	3.588.000	4.643.000	4.998.000	5.930.000
— activités sociales et culturelles.....	550.000	775.000	(2) 250.000	400.000	440.000	590.000
— O. T. U.....	30.000	30.000	30.000	30.000	»	»
— œuvres sociales en faveur des étudiants d'Outre-Mer.....	»	1.450.000	1.512.000	1.837.000	(3) 1.045.000	»
— activités médico-sociales.....	»	»	370.000	370.000	470.000	470.000

(1) Dont 2 millions de francs non prévus au budget voté 1964, suite à report augmentation des redevances en cités universitaires du 1^{er} octobre 1963 au 1^{er} juillet 1964.

(2) Uniquement pour activités culturelles à compter de 1964.

(3) Les services des œuvres universitaires en Afrique (Dakar, Abidjan) ont été pris en charge à partir du 1^{er} juillet 1966 par leurs gouvernements respectifs et ne sont plus rattachés aux services des œuvres universitaires français.

VI. — Cité internationale de l'Université de Paris.

Il est proposé un relèvement de la subvention de fonctionnement allouée à la Fondation de la cité internationale de l'Université de Paris pour deux raisons :

1. — Il est nécessaire d'assurer l'accueil des étudiants supplémentaires et de faire face aux besoins nouveaux qui se manifestent. En effet, la Cité universitaire doit comprendre, d'ici à la fin de 1967, trois nouveaux pavillons (Inde, Portugal et Iran) qui porteront la capacité d'accueil à environ 6.000 places contre 5.600 à l'heure actuelle. Des mesures nouvelles pour un montant de 150.000 F doivent permettre de faire face à cet accroissement des tâches dans des conditions satisfaisantes.

2. — La Cité universitaire dispose d'un patrimoine immobilier important qui représente près de 5 hectares bâtis sur un domaine d'environ 40 hectares. La gestion de ce patrimoine consiste plus en gros entretien et en grosses réparations qu'en travaux neufs, ces derniers étant devenus l'exception dans une cité qui a pratiquement atteint sa densité définitive d'occupation.

Pour satisfaire à cette mission, un crédit renouvelable de 1 million de francs est prévu dans le projet de budget de 1967.

La Cité universitaire pourra ainsi disposer en 1967 d'un budget de fonctionnement qui, au total, sera en augmentation de 50 % sur 1966.

Il faut rappeler, d'autre part, qu'un crédit d'équipement de 1 million de francs est également proposé sur le chapitre 66-70. Cette autorisation de programme doit permettre à la Cité universitaire d'engager d'importants travaux de réfection de l'équipement électrique.

ANNEXE VII

LES CORPS D'INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE

Sous l'appellation de corps d'inspection sont généralement réunis des corps dont les niveaux et les fonctions respectives sont en réalité très différents.

a) Les corps d'inspection générale se situent tous à un niveau particulièrement élevé de qualification, de caractère pédagogique, soit administratif et financier.

Les *Inspecteurs généraux de l'Instruction publique* sont chargés (1), en ce qui concerne l'enseignement :

— des fonctions permanentes de Conseillers pédagogiques du Ministre et de l'administration centrale ;

— d'une mission générale d'inspection des personnels de direction et des personnels enseignants des établissements scolaires en vue de leur dispenser des conseils pédagogiques et de les noter ;

— de missions générales ou particulières prescrites par le Ministre.

Leurs missions sont organisées par groupe de spécialité. Les activités de chaque groupe sont coordonnées par un doyen. Ils ont, d'autre part, un représentant permanent.

Les *Inspecteurs généraux et Inspecteurs de l'Administration de l'Education nationale*, ainsi que les *Inspecteurs généraux des Services administratifs et des Internats (en extinction)* sont chargés (2) dans le domaine administratif, financier, comptable et économique, de l'inspection des personnels, services, établissements et, d'une manière générale, de tous organismes soumis à l'autorité ou au contrôle du Ministre de l'Education nationale. Ils sont appelés à exercer leurs fonctions en groupes d'inspection placés sous l'autorité d'un Inspecteur général. Le Chef de service de l'Inspection générale de l'Administration de l'Education nationale est également le Chef de la mission permanente instituée auprès du Secrétaire général du Ministère pour la centralisation et l'exploitation des travaux de cette Inspection générale.

Les *Inspecteurs généraux des Bibliothèques* exercent leurs fonctions spécialisées auprès du Directeur des Bibliothèques et de la Lecture publique.

Les effectifs budgétaires de ces corps pour 1967 sont indiqués ci-après (avec rappels des effectifs 1966) :

	1967	1966
Inspecteurs généraux de l'Instruction publique.....	128	128
Inspecteurs généraux et inspecteurs de l'Administration de l'Education nationale :		
Inspecteurs généraux	15	15
Inspecteurs (cf. mesure 01-2-19).....	13	8
	28	23
Inspecteurs généraux des Services administratifs et des Internats (cf. mesure 01-2-19).....	11	13
Inspecteurs généraux des Bibliothèques.....	3	3

(1) Instruction générale du 5 novembre 1964 (B. O. n° 47 du 17 décembre 1964).

(2) Instruction générale du 20 novembre 1965 (B. O. n° 12 du 24 mars 1966).

Un Inspecteur général de la Santé publique mis à la disposition du Ministre de l'Education nationale par le Ministre des Affaires sociales exerce d'autre part les fonctions d'Inspecteur général de la Médecine du travail scolaire et universitaire.

La mesure 01-2-20 a pour objet de permettre, à certains Inspecteurs généraux de l'Instruction publique d'accéder à l'échelle-lettre D, alors qu'ils n'accèdent jusqu'à maintenant qu'à l'échelle-lettre C. Le nombre des bénéficiaires de cette mesure a été fixé à 5 % de l'effectif budgétaire, soit 7.

b) Les Inspecteurs d'Académie et les Inspecteurs principaux de l'Enseignement technique ont une double vocation.

Ils peuvent exercer des fonctions de direction ou de conseil sous l'autorité des Recteurs. Tel est le rôle bien connu de l'Inspecteur d'Académie placé à la tête des Services départementaux de l'Education nationale. Tel sera le rôle des Inspecteurs d'Académie chargés auprès des Recteurs de la direction des Services de l'orientation en application de la réforme projetée (cf. mesure 01-1-07). D'autre part, la réorganisation des services de l'Enseignement technique, si elle ne justifie plus l'existence d'un chef de service auprès du Recteur, laisse cependant un rôle important à l'Inspecteur principal qui reste en particulier le conseiller du Recteur pour les multiples affaires de sa compétence.

Par ailleurs, des Inspecteurs d'Académie (agrégés ou docteurs) et des Inspecteurs principaux de l'Enseignement technique, justifiant d'une aptitude spéciale selon une procédure particulière, exercent, depuis quelques années, des fonctions d'Inspecteurs pédagogiques régionaux.

Dans ces fonctions (1), ils sont habilités à procéder, pour le compte et sous l'autorité des Inspecteurs généraux de l'Instruction publique, à l'inspection des personnels enseignants nommés par le Ministre, à l'exception des personnels dispensant un enseignement dans les classes préparatoires aux grandes écoles, les écoles d'ingénieurs et les sections de techniciens supérieurs. Leur compétence est déterminée par une « délégation ». Les missions qu'ils accomplissent en qualité d'auxiliaires de l'Inspection générale se cumulent avec celles qui peuvent leur être confiées par le Recteur auprès duquel ils sont placés en vue d'assurer l'inspection des personnels enseignants nommés par les Recteurs à l'exception des instituteurs enseignant dans le premier degré.

Les effectifs budgétaires des Inspecteurs d'Académie et des Inspecteurs principaux de l'Enseignement technique évolueront comme suit en 1967 par rapport à 1966 (cf. mesures 01-1-06 et 01-1-07) :

	1967	1966
Inspecteurs d'Académie (2).....	232	187
(dont Inspecteurs pédagogiques régionaux)	(95)	(73)
Inspecteurs principaux de l'Enseignement technique.....	50	42
(dont Inspecteurs pédagogiques régionaux).....	(16)	(8)

La progression, comme on le voit, porte principalement sur les Inspecteurs pédagogiques régionaux.

L'effectif des Inspecteurs de l'Orientation, d'autre part, reste inchangé (26) dans l'attente de la réforme des services sur lesquels portent leurs activités ;

c) Les Inspecteurs de l'enseignement du premier degré et des écoles maternelles et les Inspecteurs de l'enseignement technique exercent leurs fonctions dans le cadre départemental, sous l'autorité de l'Inspecteur d'Académie, dans des conditions qui demeurent inchangées.

(1) Instruction générale du 5 novembre 1964 précitée, modifiée le 15 juin 1965 (B. O. n° 28, p. 1558).

(2) Non compris 7 inspecteurs de l'Académie de Paris, qui exercent des fonctions d'inspecteurs pédagogiques régionaux.

L'augmentation des effectifs d'Inspecteurs de l'enseignement du premier degré est rendue nécessaire en 1967 par la progression du nombre des personnels à inspecter (instituteurs et professeurs de C. E. G.).

Les effectifs de 1967 comparés à ceux de 1966 seront les suivants :

	1967	1966
Inspecteurs primaires et des écoles maternelles.....	920	902
Inspecteurs de l'enseignement technique.....	187	187

Les services d'inspections de la Jeunesse et des Sports font partie des services mis précédemment à la disposition du Secrétaire d'Etat par le Ministre de l'Education nationale et dont dispose le Ministre de la Jeunesse et des Sports aux termes de l'article 3 du décret n° 66-64 du 21 janvier 1966 (J. O. du 22 janvier 1966).

De même que pour les services administratifs de la Jeunesse et des Sports l'insertion des services d'inspection aux différents niveaux, dans les services centraux, académiques et départementaux de l'Education nationale demeurant inchangée, il n'a pas paru nécessaire de disjoindre les données budgétaires qui les concernent du budget de l'Education nationale.

Les effectifs évolueront comme suit en 1967 par rapport à 1966 :

	1967	1966
Inspecteurs généraux	13 (1)	14
Inspecteurs principaux	60	58
(dont Inspecteurs pédagogiques régionaux).....	(23)	(23)
Inspecteurs	281 (1)	282

(1) Cf. mesure 01-1-02.

ANNEXE VIII

LES BIBLIOTHEQUES

I. — Tâches de la Direction des bibliothèques.

Les tâches de la Direction des bibliothèques se développent rapidement et d'une manière importante pour plusieurs raisons :

1° DÉVELOPPEMENT DES TACHES ACTUELLES DUES A L'ACCROISSEMENT DU NOMBRE DES LECTEURS ET A CELUI DE LA PRODUCTION IMPRIMÉE

a) *Accroissement du nombre des lecteurs :*

Le nombre des étudiants conditionne le programme de construction des bibliothèques puisque selon les normes du IV^e et du V^e Plan, à chaque étudiant doit correspondre 1,50 mètre carré de plancher (140.000 mètres carrés de plancher auront été construits de janvier 1965 à décembre 1967). La Direction des bibliothèques doit donc faire face à un programme important de construction qui concerne toutes les académies et qui est lié à la création de nouvelles facultés, de collèges universitaires, de centres hospitaliers et à la nouvelle implantation de beaucoup de facultés anciennes, ce qui a provoqué l'éclatement en deux ou même trois établissements de l'ancienne bibliothèque.

La constitution de toutes pièces des fonds des nouvelles bibliothèques, la séparation des fonds des bibliothèques « éclatées » posent de multiples problèmes difficiles à résoudre (acquisitions massives, livres et périodiques épuisés, établissement de nouveaux catalogues ou révisions des anciens, etc.). L'augmentation du nombre des étudiants implique un plus grand nombre d'exemplaires des manuels, traités, ouvrages inscrits au programme et aussi un chiffre plus élevé des communications (consultation sur place et prêt à domicile).

L'augmentation du nombre des étudiants a aussi ses répercussions sur le fonctionnement des bibliothèques municipales qui accueillent de plus en plus d'étudiants et même de lycéens. L'expansion des effectifs scolaires a enfin ses incidences sur les bibliothèques centrales de prêt des départements (bibliobus ruraux) dont un des rôles est de ravitailler, par des dépôts temporaires et renouvelables, les bibliothèques scolaires des communes de moins de 15.000 habitants.

b) *Accroissement de la production imprimée :*

Les bibliothèques doivent également tenir compte d'un accroissement continu et considérable de la production imprimée tant française qu'étrangère. Du fait de l'augmentation du nombre des pays producteurs de documents et du nombre des langues utilisées, la tâche de sélection devient de plus en plus difficile. Le nombre toujours plus élevé de livres et de périodiques qui entrent dans les bibliothèques pour satisfaire aux besoins de la recherche a évidemment ses répercussions sur le nombre de volumes à faire relier et celui des notices de catalogues à rédiger.

2° TACHES NOUVELLES

La Direction des bibliothèques s'efforce par tous les moyens de donner satisfaction aux usagers. C'est ainsi qu'elle a introduit l'accès libre aux collections vivantes des bibliothèques universitaires désormais classées systématiquement au lieu d'être rangées par numéro d'entrée. Actuellement se trouve inscrite au V° Plan la création à Paris d'une grande bibliothèque publique qui ne contiendrait aucun ouvrage précieux et pourrait être largement ouverte aussi bien le soir que durant la journée.

Pour remédier aux insuffisances inévitables de telle ou telle bibliothèque, il faut pouvoir faire appel aux bibliothèques les mieux dotées, faire connaître leurs ressources en établissant des catalogues collectifs, développer le prêt entre les établissements, tant sur le plan national qu'international, favoriser l'utilisation des procédés de reproduction, soit lisibles à l'œil nu comme la xérogaphie, soit sous forme de microcopies (microfilm, microfiche). La Direction des bibliothèques s'est engagée depuis longtemps dans cette voie mais il reste encore beaucoup à faire, notamment en faveur d'une planification des acquisitions.

La Direction des bibliothèques a enfin commencé l'étude des applications des méthodes nouvelles d'automation aux bibliothèques, notamment pour la fabrication mécanisée des catalogues. C'est évidemment là une étude qui exigera des moyens appropriés mais dont les bibliothèques françaises doivent être dotées, comme commencent déjà à l'être certaines bibliothèques étrangères.

3° LECTURE PUBLIQUE

Il est absolument nécessaire de développer la lecture publique. Sans ce développement, il ne pourra y avoir de véritable promotion sociale, car l'accès à des postes de responsabilité suppose une culture générale que seule la lecture peut donner à des adultes. La Direction des bibliothèques s'efforce de susciter les initiatives des municipalités en subventionnant les constructions et l'équipement sur la base de 35 %. Elle a préconisé un programme de création de succursales de quartiers et de bibliobus urbains. Une coopération étroite de l'Etat et des collectivités locales existe déjà, mais peut être encore renforcée.

La Direction des bibliothèques continue son action pour faire pénétrer le livre dans les campagnes. Il reste encore un peu plus de la moitié des départements à desservir et dans ceux où fonctionne déjà une bibliothèque centrale de prêt, le rôle des bibliobus devra être accru en augmentant leur nombre et en substituant le prêt direct aux dépôts de livres.

*
* *

II. — Bibliobus.

Il y a deux sortes de bibliobus :

1° Ceux qui prêtent directement les livres aux lecteurs et fonctionnent comme une véritable bibliothèque ambulante.

Il existe ainsi en France une vingtaine de bibliobus urbains, dont le rôle est de suppléer provisoirement l'absence d'annexes de quartiers et d'étendre le rayonnement de ces annexes en faisant pénétrer le livre dans des zones non encore desservies.

2° Ceux dont sont dotées les bibliothèques centrales de prêt des départements créées par l'ordonnance du 2 novembre 1945 pour effectuer des dépôts temporaires et renouvelables de livres dans les campagnes et dans les agglomérations de moins de 15.000 habitants.

L'augmentation du nombre des bibliobus urbains fait partie des prévisions des IV^e et V^e Plans. Le ministère de l'éducation nationale peut participer à leur financement (35 %), mais l'initiative demeure aux villes. Le rôle du bibliobus urbain est très utile mais ne peut remplacer complètement l'annexe de quartier.

Les bibliobus ruraux fonctionnent dans plus de la moitié du territoire. Aux 41 bibliothèques centrales de prêt existantes, on peut en effet ajouter une douzaine d'organisations départementales, de caractère privé.

Grâce au développement des bibliobus, l'habitant des campagnes qui vivait isolé dans une commune de quelques centaines d'habitants, loin de toute librairie, sans bibliothèque, ou avec une bibliothèque d'ouvrages vieillissés, sans attrait, peut espérer avoir désormais accès aux livres et obtenir le livre de son choix.

Les dépôts sont effectués en tenant compte des demandes qui sont faites et des besoins particuliers de chaque commune déterminés par des enquêtes sur place.

On peut estimer que, dans les départements où existent des centrales de prêt, 2 à 4 % de la population des communes de moins de 15.000 habitants empruntent des livres. Il faut noter d'ailleurs qu'à un emprunteur correspond souvent plusieurs lecteurs, un même livre étant fréquemment lu dans une même famille par plusieurs personnes. Le nombre des livres effectivement prêtés varie de 3 à 6 par an et par emprunteur ; le nombre des lectures représente vraisemblablement un chiffre double. Ces chiffres montrent toute l'ampleur de la tâche qui reste à réaliser.

Un grand nombre des enfants fréquentant l'école publique dans les communes de moins de 15.000 habitants ravitaillées par les bibliothèques centrales de prêt ont, grâce au bibliobus, la possibilité de lire les livres pour enfants les plus nouveaux ou ceux d'un prix élevé, livres qu'ils trouvent rarement dans leur bibliothèque scolaire. Le nombre des enfants de ces départements et de ces communes qui empruntent des livres varie, selon les estimations, de 50 à 75 %. Les bibliobus contribuent à donner aux enfants le goût du livre et de la lecture et s'efforcent de garder le contact avec les adolescents en effectuant parfois des dépôts dans les lieux où les jeunes se rassemblent : foyers ruraux, maisons de jeunes...

L'action menée par les bibliobus devrait être très largement intensifiée. Il faut bien entendu que tous les départements soient dotés d'une bibliothèque centrale de prêt. 1° Il faut en effet qu'une partie importante de la population soit ravitaillée directement par les bibliobus, sans intermédiaire ; mais ceci ne sera possible que lorsque les bibliothèques centrales de prêt disposeront de plusieurs bibliobus par département et d'effectifs accrus de personnel ; 2° il faut enfin que les communes les plus importantes, tout en gardant le bénéfice des dépôts renouvelés des bibliothèques centrales de prêt, soient dotées de véritables bibliothèques municipales, foyers de culture pratiquant la consultation sur place et le prêt à domicile. Le ministère de l'Éducation nationale subventionne à 35 % les travaux de construction et d'équipement de ces bibliothèques.

ANNEXE IX

EXAMENS ET CONCOURS

I. — Les résultats au baccalauréat.

On trouvera les renseignements concernant les résultats au baccalauréat dans les tableaux statistiques ci-joints :

TABLEAU I : Résultats du baccalauréat de 1962 à 1966.

Il est à noter que pour cette période une seule session avait lieu chaque année. Elle ne comportait un oral contrôle que pour les candidats dont la moyenne était comprise entre 7 et 10.

TABLEAU II : Résultats du baccalauréat de 1956 à 1959 et en 1966.

Comme l'année 1966, les années 1956 à 1959 ont comporté chacune deux sessions du baccalauréat.

Tableau I. — Résultats au baccalauréat de 1962 à 1966.

SECTIONS	1962	1963	1964	1965	1966 1 ^{re} session
Philosophie :					
Présentés	44.818	51.492	59.227	63.681	92.286
Reçus (1)	29.433	31.942	38.369	40.298	29.542
Pourcentages	65,7	62,0	64,7	63,3	32,0
Mathématiques élémentaires :					
Présentés	30.752	33.206	36.379	43.102	45.188
Reçus (1)	16.743	19.113	20.445	23.923	12.648
Pourcentages	54,4	57,6	56,2	55,5	28,0
Sciences expérimentales :					
Présentés	25.609	30.551	36.195	43.182	63.959
Reçus (1)	16.721	19.632	23.702	26.676	21.774
Pourcentages	65,3	64,3	65,5	61,8	34,0
Mathématiques techniques :					
Présentés	5.008	6.150	5.741	7.853	9.618
Reçus (1)	2.999	4.354	3.640	5.042	2.583
Pourcentages	59,9	70,8	63,4	64,2	26,9
Techniques économiques :					
Présentés	505	573	838	1.368	2.414
Reçus (1)	329	433	573	985	768
Pourcentages	65,1	75,4	68,5	72,0	31,8
Ensemble des options :					
Présentés	106.692	121.972	138.380	159.186	213.465
Reçus (1)	66.225	75.474	86.729	96.924	67.315
Pourcentages	62,1	61,9	62,7	60,9	31,5

N. B. — Les pourcentages sont calculés par rapport aux présentés (France entière).

(1) Epreuves écrites et oral de contrôle.

Tableau II. — Résultats du baccalauréat de 1956 à 1959 et en 1966.

SECTIONS	1956		1957		1958		1959		1966
	Première session.	Deuxième session.	Première session.						
Philosophie :									
Présentés	27.897	15.348	28.351	15.869	27.310	15.599	29.123	15.984	92.286
Reçus	12.505	7.320	12.552	7.828	11.633	6.849	13.321	8.535	29.542
Total reçus.....	19.825		20.380		18.522		21.856		
Pourcentages	(1) 44,8	(2) 71,1	(1) 44,3	(2) 71,9	(1) 42,6	(2) 67,7	(1) 45,7	(2) 75,0	32,0
Mathématiques élémentaires :									
Présentés	17.515	10.493	18.730	10.971	20.506	10.080	22.210	12.921	45.188
Reçus	5.707	3.363	7.035	4.423	9.824	3.396	8.263	4.285	12.648
Total reçus.....	9.070		11.458		13.220		12.548		
Pourcentages	32,6	51,8	37,6	61,2	47,9	64,5	37,2	56,5	28,0
Sciences expérimentales :									
Présentés	18.101	10.750	20.707	10.435	20.414	11.453	20.432	11.677	63.959
Reçus	6.979	4.786	10.073	4.952	8.668	5.045	8.070	4.760	21.774
Total reçus.....	11.765		15.025		13.713		12.830		
Pourcentages	38,6	65,1	48,6	72,6	42,5	67,2	39,5	62,8	34,0
Mathématiques technique et technique économique :									
Présentés	3.226	1.910	3.336	1.730	3.420	1.497	3.795	2.364	12.032
Reçus	999	627	1.352	767	1.733	530	1.102	765	3.351
Total reçus.....	1.626		2.119		2.263		1.867		
Pourcentages	31,1	50,4	40,5	63,5	50,7	66,2	29,0	49,2	27,8
Ensemble des options :									
Présentés	66.739	38.501	71.124	39.005	71.650	38.589	75.560	42.946	213.465
Reçus	26.190	16.096	31.012	17.970	31.858	15.820	30.756	18.325	67.315
Total reçus.....	42.286		48.982		47.718		49.101		
Pourcentages	39,2	63,4	43,6	68,9	44,5	66,5	40,7	65,0	31,5

N. B. — 1) Pourcentage des reçus de la première session par rapport aux présentés de la première session.

2) Pourcentage du total des reçus par rapport aux présentés de la première session.

Le total des présentés à la section « Technique et Economie » passe de 106 candidats en 1956 à 159 candidats en 1959 et à 2.414 en 1966.

II. — Les résultats aux examens de l'enseignement supérieur.

Le nombre des diplômes délivrés par faculté et par académie pendant les cinq dernières années figure dans les tableaux ci-joints.

Une comparaison entre le nombre des diplômés une année donnée et les effectifs des étudiants de la même année n'est guère significative. En effet le résultat des études ne peut être *réellement* évalué à partir de statistiques globales et portant sur des « stocks », mais à partir d'une analyse des « flux ».

Cette analyse va être rendue possible par la constitution d'un fichier des étudiants, exploité électroniquement dans chaque université, et qui permettra de suivre le déroulement des études de chaque étudiant (identifié par un numéro national d'immatriculation qui est le numéro national de français) et, à fortiori, de chaque promotion d'étudiants. Ce fichier qui a été mis en place expérimentalement dans certaines facultés au cours des dernières années, sera généralisé à l'ensemble des facultés des sciences et des lettres à la rentrée 1966, et à l'ensemble des facultés et instituts à la rentrée 1967.

ACADEMIES	LICENCES					D. E. S.		
	1961	1962	1963	1964	1965	1961	1962	1963
Aix	300	288	418	493	481	99	152	161
Besançon	49	58	75	81	116	16	28	30
Bordeaux	161	176	229	256	240	65	82	100
Caen	141	166	133	251	204	44	64	59
Clermont	70	80	93	148	151	40	34	32
Dijon	87	94	105	141	164	40	30	41
Grenoble	253	251	402	372	503	61	73	80
Lille	166	152	209	262	323	70	56	49
Lyon	226	220	293	355	411	100	135	111
Montpellier	241	232	269	306	367	93	111	136
Nancy	133	151	192	175	207	41	56	56
Nantes	40	42	65	97	110	»	»	»
Nice	»	»	»	»	94	»	»	»
Paris	1.394	1.354	1.599	1.900	2.188	803	802	825
Poitiers	204	240	278	289	310	48	59	62
Rennes	185	263	273	392	421	87	97	105
Rouen	»	»	»	»	62	»	»	»
Strasbourg	161	151	146	161	202	41	46	53
Toulouse	227	178	242	283	324	90	74	79
Total	4.038	4.096	5.061	5.962	6.878	1.738	1.899	1.979

a) Résultats Paris non communiqués.

(1) Dont 4 à Tours.

N.B. — Données 1965 provisoires.

Diplômés de 1961 à 1965.

		DOCTORAT 3 ^e CYCLE					DOCTORAT D'ETAT				
1964	1965	1961	1962	1963	1964	1965	1961	1962	1963	1964	(a) 1965
178	252	»	1	»	2	8	»	1	»	1	»
43	31	»	»	»	1	3	»	»	»	»	»
120	116	»	4	6	8	12	»	»	1	1	»
60	65	1	1	1	2	2	1	»	»	»	»
47	54	»	1	1	»	»	1	»	»	»	»
54	75	»	»	2	»	3	»	»	»	»	»
115	130	1	1	2	3	3	1	»	1	1	2
92	88	1	»	3	1	»	»	1	»	»	1
141	192	»	2	»	6	6	1	»	»	»	»
159	170	»	3	2	11	8	1	»	1	»	»
67	81	2	2	»	3	»	»	»	»	»	»
11	21	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	18	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
902	(a)	42	62	76	106	(a)	34	55	61	57	(a)
70	71	6	9 (1)	1	3	6	»	»	»	1	1
95	153	2	4	4	7	7	1	»	»	2	2
13	19	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
97	66	7	8	16	13	26	1	»	»	2	1
84	109	2	3	4	7	7	1	»	1	»	3
2.348	(a)	64	101	118	173	(a)	42	57	65	65	(a)

	LICENCES					J. E. S.				
	1961	1962	1963	1964	1965	1961	1962	1963	1964	1965
A. — Marseille.....	240	369	512	580	495	89	87	104	177	170
Amiens	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7
Besançon	35	83	114	88	118	34	13	38	33	27
Bordeaux	161	261	305	306	401	76	106	74	49	83
Caen	92	149	292	148	123	35	43	49	48	31
Clermont	63	156	167	203	212	87	76	52	53	66
Dijon	12	68	116	89	97	24	26	27	36	34
Grenoble	166	318	243	419	429	44	34	37	45	52
Lille	212	274	342	346	375	58	47	47	42	60
Lyon	140	255	296	321	346	59	67	62	40	62
Montpellier	120	243	273	299	320	64	60	44	58	57
Nancy	198	195	214	242	272	41	43	36	37	31
Nantes	»	25	29	68	98	»	»	4	6	6
Paris *.....	1.412	1.323	1.321	1.441	1.728	333	313	316	328	313
Poitiers	119	143	108	146	166	37	56	52	35	31
Reims	12	31	40	55	70	3	2	14	15	11
Rennes	318	297	323	314	281	30	45	62	71	61
Rouen	»	»	»	»	57	»	»	11	10	15
Strasbourg	88	197	226	228	259	37	54	38	29	40
Toulouse	192	488	527	336	495	192	200	285	63	65
Total	3.580	4.875	5.448	5.629	6.346	1.243	1.272	1.353	1.125	1.222
Tours *.....	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»

N.B. — Données 1965 provisoires.

Diplômes. — Etudes de droit (de 1961 à 1965).

	LICENCES					D. E. S.					DOCTORAT D'ETAT					
	1961	1962	1963	1964	1965	1961	1962	1963	1964	1965	1961	1962	1963	1964	1965	
Aix-en-Provence	85	126	105	184	143	48	53	55	61	Résultats non communiqués.	13	11	55	61	10	
Amiens	5	»	»	5	6	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»
Bordeaux	124	109	102	132	187	29	41	44	48		14	14	13	16	19	
Caen	34	21	41	44	50	14	15	14	16		5	8	5	6	1	
Clermont-Ferrand	25	24	30	24	37	10	11	8	9		1	10	7	1	7	
Dijon	60	49	60	71	82	14	19	18	23		2	2	4	3	4	
Grenoble	51	43	42	75	106	21	20	13	22		3	8	6	5	5	
Lille	64	67	92	91	115	17	24	27	41		5	24	7	8	5	
Lyon	106	72	146	118	174	32	48	46	35		14	4	13	17	15	
Montpellier	110	107	100	95	114	53	48	94	76		11	23	22	12	13	
Nancy	51	42	36	57	53	16	11	12	15		7	3	7	8	16	
Nantes	15	10	23	27	37	»	1	»	»		»	5	»	»	»	
Nice	36	53	62	57	71	15	26	26	19		1	8	»	9	8	
Paris	848	937	999	853	1.276	430	498	463	503		121	146	82	119	118	
Poitiers	63	55	74	100	105	19	29	27	22		10	10	5	4	7	
Rennes	53	81	81	82	103	29	8	37	27		13	10	23	27	43	
Rouen	22	23	12	22	31	»	2	»	»		»	»	»	»	»	
Strasbourg	44	69	70	68	101	27	22	23	25	6	11	9	9	5		
Toulouse	90	104	126	100	98	43	30	45	46	18	8	7	6	11		
Total	1.886	1.992	2.201	2.205	2.889	818	906	952	988	»	244	305	265	311	287	

N. B. — Données 1965 provisoires.

III. — L'agrégation et la réforme de l'enseignement.

La définition de la place de l'agrégé comme professeur de classe de seconde, première et terminale, de classes préparatoires aux grandes écoles et comme assistant dans les facultés des lettres et des sciences a été exprimée à maintes reprises depuis le début de l'année 1966. Des études se poursuivent afin de préciser de quelle manière et dans quelles conditions l'agrégation permettra de déboucher sur les divers ordres d'enseignement en cause.

Compte tenu de la situation actuelle des effectifs du corps et des affectations encore nombreuses dans les classes du premier cycle, il n'a pas paru souhaitable de créer de nouveaux postes budgétaires de professeurs agrégés en 1966. Il en est de même pour 1967. L'organisation actuelle de l'enseignement du second degré exclut la notion de classe fonctionnelle et une chaire est indifféremment tenue par un professeur agrégé ou par un professeur certifié, à défaut par un professeur licencié. De toute manière, plus de 3.000 postes budgétaires d'agrégés sont « vacants » et si l'on tient compte du départ vers l'enseignement supérieur de nombreux professeurs, des départs de toute nature et des mises à la retraite, le nombre de vacances de postes est tel que des créations nouvelles ne paraissent pas devoir s'imposer dans l'immédiat.

Les travaux récemment effectués en vue de la préparation du V^e Plan (période 1964-1965 à 1972-1973) ont fait apparaître des distorsions importantes suivant les disciplines considérées, en ce qui concerne les possibilités de recrutement.

Il convient de souligner une nette insuffisance pour deux disciplines fondamentales :

- les mathématiques ;
- les lettres classiques.

Par contre, au regard des besoins globaux de professeurs, évalués à long terme, l'ampleur du recrutement fait désormais l'objet d'ajustements successifs en ce qui concerne les sciences naturelles et les langues vivantes sauf en allemand. Par exemple, en sciences naturelles le nombre des postes attribués a été ramené de 105 en 1965 à 65 en 1966 pour le concours d'agrégation et de 270 en 1965 à 120 à 1966 pour le concours d'entrée de C. P. R.

Pour les autres disciplines, les distorsions entre besoins et possibilités de recrutement sont moins nettes et les écarts tendent à se combler.

D'une façon générale, les possibilités de recrutement croissent plus vite que les besoins en maîtres, de sorte que le pourcentage de postes tenus par des professeurs titulaires a tendance à s'élever.

Durant les cinq dernières années connues, le nombre de candidats reçus à l'agrégation a atteint une moyenne annuelle légèrement inférieure à 1.000.

Compte tenu des admissions à la retraite et des mises à la disposition de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, l'accroissement du nombre des agrégés dans le second degré représente environ le tiers des candidats reçus au concours, soit annuellement 350.

Quant à l'effectif des professeurs certifiés ou licenciés, il augmente, en moyenne, de 3.000 chaque année.

Pendant les cinq dernières années, les effectifs scolaires des lycées classiques, modernes et techniques et des C. E. S. (sections classique et moderne long) sont passés de 1.090.000 en 1961-1962 à 1.280.000 en 1965-1966, soit une augmentation annuelle de 38.000 élèves.

ANNEXE X

SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

La réponse à la question posée est donnée sous la forme de tableaux statistiques qui contiennent les principales données sur lesquelles peut porter une comparaison de la situation de l'enseignement en Métropole et dans les départements de la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion.

L'étude de ces tableaux fait apparaître une situation caractéristique de l'application d'un système d'enseignement moderne à des régions en développement. Elle ne doit en outre pas conduire à négliger le rôle joué par les établissements de la Métropole, notamment au niveau des enseignements supérieurs, à l'égard des populations concernées. En 1964-1965, 3.341 étudiants originaires des départements d'Outre-Mer étaient inscrits en facultés (dont 2.212 dans les établissements d'enseignement supérieur de la Métropole).

C'est ainsi que, d'une manière générale, et plus particulièrement à la Réunion, une expansion démagogique rapide a provoqué un accroissement des effectifs des classes fréquentées par les élèves soumis à l'obligation scolaire. A ce niveau, les redoublements, les abandons, qui compromettent encore dans certains cas un déroulement satisfaisant des scolarités, sont progressivement limités par une diversification des formes de l'enseignement offert, notamment recherchée dans le développement des enseignements spéciaux.

Le rôle joué dans ces départements par les collèges d'enseignement général pour la mise en place du premier cycle secondaire doit normalement être corrigé par la création de plus nombreux collèges d'enseignement secondaire qu'entraînera, ici comme en Métropole, l'application de la réforme.

Enfin, le pourcentage des élèves boursiers dans les différents établissements publics des départements d'Outre-Mer, le développement considérable du ramassage scolaire réalisé en 1965-1966, grâce à un crédit majoré de près de moitié par rapport aux moyens disponibles l'année précédente, sont les indices des efforts entrepris pour réaliser les conditions concrètes d'une scolarisation meilleure, adaptée aux besoins.

ANALYSE DES TABLEAUX

1° *L'enseignement préscolaire :*

La scolarisation dans l'enseignement préscolaire n'atteint pas les taux relevés en moyenne en Métropole. On peut, en effet, considérer que la fréquentation des classes maternelles par les jeunes enfants est en partie liée au genre de vie et, plus particulièrement, à l'accroissement de la population urbaine.

2° *L'enseignement élémentaire :*

Si l'enseignement élémentaire scolarise un nombre important d'enfants qui n'appartiennent pas à la population de 6 à 10 ans, il convient, par contre, de noter qu'une petite proportion des enfants, en âge de se soumettre à l'obligation scolaire, y échappe : ainsi, en 1964-1965 dans les départements d'Outre-Mer, les élèves de 11 ans des divers enseignements publics et privés représentent 94,8 % des enfants de leur génération, les élèves de 12 ans 90,8 %, les élèves de 13 ans 85,9 %, ceux de 14 ans 62 %.

3° *L'enseignement du premier cycle du second degré :*

En 1964-1965, la situation est particulièrement satisfaisante à la Martinique où le taux de scolarisation est supérieur à celui de la Métropole. Dans les trois autres départements, un certain retard par rapport à la France métropolitaine est constaté.

4° *L'enseignement du deuxième cycle long :*

Le taux de scolarisation dans le second cycle long (13 % du groupe d'âge 15-17 ans) reste encore inférieur à celui constaté en Métropole malgré les progrès constatés depuis plusieurs années.

5° *L'enseignement du deuxième cycle court :*

On constate depuis 1962-1963 une augmentation rapide des effectifs scolarisés (26 % des enfants du groupe d'âge 15-17 ans en Guyane). L'enseignement privé scolarise en 1964-1965 plus du quart des effectifs, ce qui constitue une contribution importante par rapport à l'effort réalisé par l'enseignement privé dans l'ensemble de la scolarisation des départements d'Outre-Mer (la part de l'enseignement privé reste généralement inférieure à 10 % des effectifs scolarisés).

6° *L'enseignement dans les classes supérieures :*

En 1964-1965, se sont ouvertes à la Martinique des classes supérieures de préparation qui ont compté, cette année-là, un effectif de 102 élèves.

Evolution des effectifs scolarisés et des taux de scolarisation des départements d'outre-mer.

	1958-1959	1959-1960	1960-1961	1961-1962	1962-1963	1963-1964	1964-1965	1965-1966
<i>Enseignement préscolaire :</i>								
Population scolarisable (2 à 5 ans)	117.506	120.145	122.259	123.956	128.437	132.118	135.573	»
Public : effectifs	12.494	»	12.909	15.366	15.847	17.969	19.234	19.972
Taux en pourcentage	10,6	»	10,6	12,4	12,3	13,6	14,2	»
Public + privé : effectifs	15.191	»	»	17.860	18.356	21.362	23.132	24.223
Taux en pourcentage	12,9	»	»	14,4	14,3	16,2	17,1	»
France entière : taux public et privé	42,2	40,9	42,9	44,4	46,9	48,7	51,4	»
<i>Enseignement élémentaire :</i>								
Population scolarisable (6 à 10 ans)	119.994	126.889	132.477	137.884	143.683	147.991	151.366	155.099
Public : effectifs	134.932	»	157.499	162.339	173.297	176.990	183.214	187.990
Taux en pourcentage	112,4	»	118,9	117,7	120,6	119,6	121,0	121,2
Public + privé : effectifs	147.535	»	170.628	175.075	186.572	189.865	196.168	202.155
Taux en pourcentage	123,0	»	128,8	127,0	129,8	128,3	129,6	130,3
France entière : taux public et privé	117,7	121,5	121,8	122,2	120,9	119,8	119,4	»
<i>Classes de fin d'études :</i>								
Population scolarisable (11 à 14 ans)	75.794	79.731	84.275	89.785	93.844	98.768	103.864	107.929
Public : effectifs	13.060	13.175	13.575	14.349	15.414	15.605	15.859	16.447
Taux en pourcentage	17,2	16,5	16,1	16,0	16,4	15,8	15,3	15,2
Public + privé : effectifs	14.041	13.934	14.659	15.532	16.660	16.817	17.090	17.972
Taux en pourcentage	18,5	17,5	17,4	17,3	17,8	17,0	16,5	16,7
France entière : taux public et privé	30,6	29,6	27,1	25,8	24,7	23,8	23,1	»
<i>Total des enseignements préscolaire et primaire :</i>								
Effectifs publics	160.486	»	183.983	192.054	204.558	210.564	218.307	224.409
Effectifs publics et privés	176.767	»	»	208.467	221.588	228.044	236.390	244.355

Evolution des effectifs scolarisés et des taux de scolarisation des départements d'outre-mer.

	1958-1959	1959-1960	1960-1961	1961-1962	1962-1963	1963-1964	1964-1965	1965-1966
<i>Enseignement du premier cycle :</i>								
Population scolarisable (11-14 ans)	75.794	79.731	84.275	89.785	93.844	98.768	03.864	107.929
Public : effectifs des C. E. G.	14.140	15.932	19.173	23.230	26.756	31.296	33.482	36.254
C. E. S.	»	»	»	»	»	»	1.936	2.039
Lycées	5.197	5.445	5.674	6.193	6.590	6.863	6.806	8.608
Total	19.337	21.377	24.847	29.423	33.346	38.159	42.224	46.901
Taux en pourcentage	25,5	26,8	29,5	32,8	35,5	38,6	40,7	43,5
Public + privé : effectifs	22.364	24.138	28.164	33.161	37.146	42.058	46.580	»
Taux en pourcentage	29,5	30,3	33,4	36,9	39,6	43,0	44,8	»
France entière : taux public et privé (pourcentage)	44,1	45,0	45,4	47,5	52,1	54,5	56,4	»
<i>Enseignement du deuxième cycle long :</i>								
Population scolarisable (15-17 ans)	»	49.186	51.796	55.036	58.956	61.342	65.230	69.064
Public :								
Effectifs de l'enseignement classique et moderne	2.699	2.738	2.982	3.203	3.610	4.197	4.865	»
Effectifs de l'enseignement technique	250	199	193	244	456	589	783	»
Total	2.949	2.997	3.175	3.447	4.066	4.786	5.648	6.877
Taux en pourcentage	»	6,1	6,1	6,3	6,9	7,8	8,7	10,0
Public + privé : effectifs	3.162	3.238	3.462	3.814	4.469	5.185	6.083	»
Taux en pourcentage	»	6,6	6,7	6,9	7,6	8,5	9,3	»
France entière : taux public et privé (pourcentage)	20,0	21,0	22,9	23,1	24,0	24,9	26,7	»
<i>Enseignement du deuxième cycle court :</i>								
Population scolarisable (15-17 ans)	»	49.186	51.796	55.036	58.956	61.342	65.230	69.064
Public : effectifs	»	995	1.018	1.132	1.298	1.522	1.790	2.274
Taux en pourcentage	»	2,0	2,0	2,1	2,2	2,5	2,7	3,3
Public + privé : effectifs	»	995	»	»	»	1.968	2.512	»
Taux en pourcentage	»	2,0	»	»	»	3,2	3,9	»
France entière : taux public et privé (pourcentage)	16,2	17,1	17,3	16,3	17,4	18,1	19,1	»
<i>Total de l'enseignement du second degré :</i>								
Effectifs publics	»	25.369	29.040	34.002	38.710	44.487	49.662	56.052
Effectifs publics et privés	»	28.371	»	»	»	49.211	55.175	»

Evolution des effectifs scolarisés et des taux de scolarisation à la Guadeloupe.

	1958-1959	1959-1960	1960-1961	1961-1962	1962-1963	1963-1964	1964-1965	1965-1966
<i>Enseignement préscolaire :</i>								
Population scolarisable (2-5 ans)	33.611	34.361	35.175	35.716	36.742	37.668	38.760	39.242
Public : effectifs	945	905	1.092	1.799	1.765	2.020	2.454	2.543
Taux en pourcentage	2,8	2,6	3,1	5,0	4,8	5,4	6,3	6,5
Public + privé : effectifs	1.851	1.759	1.822	2.593	2.622	3.063	3.631	3.846
Taux en pourcentage	5,5	5,1	5,2	7,3	7,1	8,1	9,3	9,8
France entière : taux publics et privés.....	42,2	40,9	42,9	44,4	46,9	48,7	51,4	1) 55,4
<i>Enseignement élémentaire (CP-CM2) :</i>								
Population scolarisable (6-10 ans)	36.317	37.363	38.330	39.620	41.170	42.114	43.279	44.617
Public : effectifs	41.084	45.130	48.005	50.176	52.449	52.471	53.641	53.646
Taux en pourcentage	113,1	120,8	125,2	126,6	127,4	124,6	123,9	120,2
Public + privé : effectifs	44.289	48.005	51.019	53.349	55.832	55.748	56.925	56.925
Taux en pourcentage	122,0	128,5	133,1	134,7	135,6	132,4	131,5	127,6
France entière : taux publics et privés.....	117,7	121,5	121,8	122,2	120,9	119,8	119,4	1) 118,5
<i>Classes de fin d'études :</i>								
Population scolarisable (11-14 ans)	23.842	25.137	26.391	27.766	28.765	29.557	30.099	30.863
Public : effectifs	4.224	4.472	4.775	5.013	5.713	5.861	6.237	6.503
Taux en pourcentage	17,7	17,8	18,1	18,1	19,9	19,8	20,7	21,1
Public + privé : effectifs	4.604	4.773	5.133	5.366	6.211	6.431	6.737	6.999
Taux en pourcentage	18,3	19,0	19,4	19,3	21,6	21,8	22,4	22,7
France entière : taux publics et privés.....	30,6	29,6	27,1	25,8	24,7	23,8	23,1	»
<i>Total des enseignements préscolaire et primaire :</i>								
Effectifs publics	46.253	50.507	53.872	56.988	59.927	60.352	62.332	62.692
Effectifs publics et privés	50.744	54.537	57.974	61.308	64.665	65.242	67.293	67.770

(1) Chiffres provisoires.

Evolution des effectifs scolarisés et des taux de scolarisation à la Guadeloupe.

	1958-1959	1959-1960	1960-1961	1961-1962	1962-1963	1963-1964	1964-1965	1965-1966
<i>Enseignement du premier cycle :</i>								
Population scolarisable (11-14a).....	23.842	25.137	26.391	27.766	28.765	29.557	30.099	30.863
Public : effectifs des C.E.G.	3.281	4.308	5.270	6.465	7.316	8.079	8.439	8.544
C.E.S.	»	»	»	»	»	»	»	»
Lycées	1.744	1.861	1.958	2.209	2.362	2.534	2.392	2.659
Total	5.025	6.169	7.228	8.674	9.678	10.613	10.831	11.203
Taux en pourcentage.....	21,1	24,5	27,4	31,2	33,6	35,9	36,0	36,3
Public + privé : effectifs.....	6.197	7.198	8.419	10.070	10.938	11.822	12.098	»
Taux en pourcentage.....	26,0	28,6	31,9	36,3	38,0	40,0	40,2	»
France entière : taux public et privé (pourcentage)	44,1	45,0	45,4	47,5	52,1	54,5	56,4	»
<i>Enseignement de deuxième cycle long :</i>								
Population scolarisable (15-17a).....	14.379	14.771	15.944	17.483	18.512	19.206	20.317	21.368
Public :								
Effectifs de l'enseignement classique et moderne	827	981	1.022	1.190	1.417	1.595	1.870	»
Effectifs de l'enseignement technique.....	104	108	100	104	159	148	298	»
Total	931	1.089	1.122	1.294	1.576	1.743	2.168	2.809
Taux en pourcentage.....	6,5	7,4	7,0	7,4	8,5	9,1	10,7	13,2
Public + privé : effectifs.....	1.007	1.166	1.232	1.444	1.737	1.861	2.305	»
Taux en pourcentage.....	7,0	7,9	7,7	8,3	9,4	9,7	11,3	»
France entière : taux public et privé (pourcentage)	20,0	21,0	22,9	23,1	24,0	24,9	26,7	»
<i>Enseignement du deuxième cycle court :</i>								
Population scolarisable (15-17a).....	14.379	14.771	15.944	17.483	18.512	19.206	20.317	21.368
Public : effectifs.....	»	»	»	»	»	72	187	737
Taux en pourcentage.....	»	»	»	»	»	0,4	0,9	3,4
Public + privé : effectifs.....	»	»	»	»	»	143	651	»
Taux en pourcentage.....	»	»	»	»	»	0,7	3,2	»
France entière : taux public et privé (pourcentage)	16,2	17,1	17,3	16,3	17,4	18,1	19,1	»
<i>Total de l'enseignement du second degré :</i>								
Effectifs publics.....	5.956	7.258	8.350	9.968	11.254	12.428	13.186	14.749
Effectifs publics et privés.....	7.204	8.364	9.651	11.514	12.675	13.826	15.054	»

Evolution des effectifs scolarisés et des taux de scolarisation à la Guyane.

	1958-1959	1959-1960	1960-1961	1961-1962	1962-1963	1963-1964	1964-1965	1965-1966
<i>Enseignement préscolaire :</i>								
Population scolarisable (2 à 5 ans).....	3.562	3.682	3.760	3.810	3.800	3.833	3.844	»
Public : effectifs.....	985	888	857	858	824	901	802	846
Taux en pourcentage.....	27,7	24,1	22,8	22,5	21,7	23,5	20,9	»
Public + privé : effectifs.....	1.303	1.149	»	1.061	1.036	1.308	1.364	1.498
Taux en pourcentage.....	36,6	31,2	»	27,9	27,2	34,1	35,5	»
France entière : taux public et privé.....	42,2	40,9	42,9	44,4	46,9	48,7	51,4	»
<i>Enseignement élémentaire (C. P. - C. M. 2)</i>								
Population scolarisable (6 à 10 ans).....	3.581	3.844	4.066	4.280	4.378	4.492	4.629	4.687
Public : effectifs.....	3.616	3.867	3.941	4.200	4.317	4.468	4.553	4.722
Taux en pourcentage.....	101	100,6	96,9	98,1	98,6	99,5	98,3	100,7
Public + privé : effectifs.....	4.638	4.868	5.093	5.294	5.546	5.532	5.754	6.035
Taux en pourcentage.....	129,5	126,6	125,3	123,7	126,7	123,2	124,3	128,8
France entière : taux public et privé.....	117,7	121,5	121,8	122,2	120,9	119,8	119,4	»
<i>Classes de fin d'études :</i>								
Population scolarisable (11 à 14 ans).....	2.002	2.114	2.298	2.488	2.754	3.013	3.174	3.349
Public : effectifs.....	256	290	344	348	389	448	426	469
Taux en pourcentage.....	12,8	13,7	15	14	14,1	14,9	13,4	14
Public + privé : effectifs.....	288	309	361	368	424	482	467	536
Taux en pourcentage.....	14,4	14,6	15,7	14,8	15,4	16	14,7	16
France entière : taux public et privé.....	30,6	29,6	27,1	25,8	24,7	23,8	23,1	»
<i>Total des enseignements préscolaire et primaire :</i>								
Effectifs publics.....	4.857	5.045	5.142	5.406	5.530	5.817	5.781	6.037
Effectifs publics et privés.....	6.229	6.326	»	6.723	7.006	7.322	7.585	8.069

Evolution des effectifs scolarisés et des taux de scolarisation à la Guyane.

	1958-1959	1959-1960	1960-1961	1961-1962	1962-1963	1963-1964	1964-1965	1965-1966
<i>Enseignement du premier cycle :</i>								
Population scolarisable (11 à 14 ans).....	2.002	2.114	2.298	2.488	2.754	3.013	3.174	3.349
Public :								
Effectifs des C. E. G.	244	38	231	196	52	66	70	56
Effectifs des C. E. S.	»	»	»	»	»	»	»	»
Effectifs des lycées.....	300	587	588	603	775	779	799	884
Total	544	625	819	799	827	845	869	940
Taux en pourcentage.....	27,2	29,6	35,6	32,1	30,0	28,0	27,4	28,1
Public + privé : effectifs.....	640	694	940	951	1.029	1.109	1.098	»
Taux en pourcentage.....	32,0	32,8	40,9	38,2	37,4	36,8	34,6	»
France entière : taux public et privé en pourcentage	44,1	45,0	45,4	47,5	52,1	54,5	56,4	»
<i>Enseignement du deuxième cycle long :</i>								
Population scolarisable (15 à 17 ans)	»	1.259	1.361	1.453	1.547	1.626	1.770	1.934
Public :								
Effectifs de l'enseignement classique et moderne	144	110	109	120	130	189	195	»
Effectifs de l'enseignement technique.....	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	144	110	109	120	130	189	195	193
Taux en pourcentage.....	»	8,7	8,0	8,3	8,4	11,6	11,0	10,0
Public + privé : effectifs.....	146	114	120	137	154	225	225	»
Taux en pourcentage.....	»	9,1	8,8	9,4	10,0	13,8	12,7	»
France entière : taux public et privé en pourcentage	20,0	21,0	22,9	23,1	24,0	24,9	26,7	»
<i>Enseignement du deuxième cycle court :</i>								
Population scolarisable (15 à 17 ans).....	»	1.259	1.361	1.453	1.547	1.626	1.770	1.934
Public : effectifs	»	206	190	233	256	354	436	471
Taux en pourcentage.....	»	12,6	13,6	16,0	16,5	21,8	24,6	24,4
Public + privé : effectifs.....	»	206	190	»	»	378	461	»
Taux en pourcentage.....	»	12,6	13,6	»	»	23,2	26,0	»
France entière : taux public et privé en pourcentage	16,2	17,1	17,3	16,3	17,4	18,1	19,1	»
<i>Total de l'enseignement du second degré :</i>								
Effectifs publics	»	941	1.118	1.152	1.213	1.388	1.500	1.604
Effectifs publics et privés.....	»	1.014	1.250	»	»	1.712	1.784	»

Evolution des effectifs scolarisés et des taux de scolarisation à la Martinique.

	1958-1959	1959-1960	1960-1961	1961-1962	1962-1963	1963-1964	1964-1965	1965-1966
<i>Enseignement préscolaire :</i>								
Population scolarisable (2 à 5 ans).....	34.883	35.875	36.507	36.985	38.608	39.689	39.561	39.480
Public : effectifs	7.382	»	6.550	8.141	8.308	9.358	10.251	10.656
Taux en pourcentage.....	21,2	»	17,9	22,0	21,5	23,5	25,9	27,0
Public + privé : effectifs	7.452	»	6.581	8.235	8.467	9.761	10.663	11.244
Taux en pourcentage.....	21,4	»	18,0	22,3	21,9	24,5	27,0	28,5
France entière : taux public et privé.....	42,2	40,9	42,9	44,4	46,9	48,7	51,4	»
<i>Enseignement élémentaire (CP-CM 2) :</i>								
Population scolarisable (6 à 10 ans).....	36.576	38.373	39.809	41.030	42.463	44.242	44.874	45.990
Public : effectifs	46.587	»	54.007	53.677	56.284	57.467	58.599	59.342
Taux en pourcentage.....	127,4	»	135,7	130,8	132,5	129,9	130,6	129,0
Public + privé : effectifs	47.944	»	55.720	55.454	58.043	58.998	60.106	60.992
Taux en pourcentage.....	131,1	»	140,0	135,2	136,7	133,4	133,9	132,6
France entière : taux public et privé.....	117,7	121,5	121,8	122,2	120,9	119,8	119,4	»
<i>Classes de fin d'études :</i>								
Population scolarisable (11 à 14 ans)	23.495	24.827	25.720	27.511	28.931	29.876	31.236	32.067
Public : effectifs	5.051	5.251	4.767	5.367	5.551	5.388	5.358	5.213
Taux en pourcentage.....	21,5	21,2	18,5	19,5	19,2	18,0	17,2	16,3
Public + privé : effectifs	5.276	5.314	4.989	5.655	5.897	5.502	5.457	5.536
Taux en pourcentage.....	22,5	21,4	19,4	20,6	20,4	18,4	17,4	17,3
France entière : taux public et privé.....	30,6	29,6	27,1	25,8	24,7	23,8	23,1	»
<i>Total des enseignements préscolaire et primaire :</i>								
Effectifs publics	59.020	62.887	65.324	67.185	70.143	72.213	74.208	75.211
Effectifs publics et privés	60.672	64.496	67.290	69.344	74.261	72.407	76.226	77.772

Evolution des effectifs scolarisés et des taux de scolarisation à la Martinique.

	1958-1959	1959-1960	1960-1961	1961-1962	1962-1963	1963-1964	1964-1965	1965-1966
<i>Enseignement du premier cycle (63) :</i>								
Population scolarisable (11 à 14 ans).....	23.495	24.827	25.720	27.511	28.931	29.876	31.236	32.087
Public : effectifs des C. E. G.....	5.195	5.597	6.927	9.004	10.480	12.210	13.059	14.358
C. E. S.....	»	»	»	»	»	»	1.936	2.039
Lycées	2.364	2.227	2.287	2.425	2.442	2.557	2.474	2.442
Total	7.559	7.824	9.214	11.429	12.922	14.767	17.463	18.839
Taux en pourcentage	32,2	31,5	35,8	41,5	44,7	49,4	55,9	58,7
Public + privé : effectifs	8.341	8.767	10.295	12.672	14.181	16.054	18.916	»
Taux en pourcentage	35,5	35,3	40,0	46,1	49,0	53,7	60,6	»
France entière : taux public et privé (pourcentage).	44,1	45,0	45,4	47,5	52,1	54,5	56,4	»
<i>Enseignement du deuxième cycle long :</i>								
Population scolarisable (15 à 17 ans)	14.720	14.627	16.139	17.363	18.315	18.707	19.820	21.319
Public : effectifs de l'enseignement classique et moderne	1.118	1.125	1.187	1.284	»	1.618	1.791	»
Effectifs de l'enseignement technique....	146	91	93	140	»	441	456	»
Total	1.264	1.216	1.280	1.424	1.709	2.059	2.247	2.402
Taux en pourcentage	8,6	8,3	7,9	8,2	9,3	11,0	11,3	11,3
Public + privé : effectifs	1.361	1.327	1.391	1.561	1.860	2.226	2.435	»
Taux en pourcentage	9,2	9,1	8,6	9,0	10,2	11,9	12,3	»
France entière : taux public et privé (pourcentage).	20,0	21,0	22,9	23,1	24,0	24,9	26,7	»
<i>Enseignement du deuxième cycle court :</i>								
Population scolarisable (15 à 17 ans)	14.720	14.627	16.139	17.363	18.315	18.707	19.820	21.319
Public : effectifs	»	349	348	438	531	526	567	473
Taux en pourcentage	»	2,4	2,2	2,5	2,9	2,8	2,9	2,2
Public + privé : effectifs	»	349	»	»	»	877	800	»
Taux en pourcentage	»	2,4	»	»	»	4,7	4,0	»
France entière : taux public et privé (pourcentage).	16,2	17,1	17,3	16,3	17,4	18,1	19,1	»
<i>Total de l'enseignement du second degré :</i>								
Effectifs publics	»	9.389	10.842	13.291	15.162	17.352	20.277	21.714
Effectifs publics et privés	»	10.443	»	»	»	19.157	22.151	»

Evolution des effectifs scolarisés et des taux de scolarisation à la Réunion.

	1958-1959	1959-1960	1960-1961	1961-1962	1962-1963	1963-1964	1964-1965	1965-1966
<i>Enseignement préscolaire :</i>								
Population scolarisable (2 à 5 ans).....	45.450	46.227	46.817	47.445	49.287	50.928	53.408	55.453
Public : effectifs.....	3.182	3.388	4.410	4.568	4.590	5.690	5.727	5.927
Taux en pourcentage.....	7,0	7,3	9,4	9,6	9,3	11,2	10,7	10,7
Public + privé : effectifs.....	4.585	4.536	5.812	5.971	5.871	7.230	7.474	7.640
Taux en pourcentage.....	10,1	9,8	12,4	12,6	11,9	14,1	14,0	13,8
France entière : taux public et privé.....	42,2	40,9	42,9	44,4	46,9	48,7	51,4	>
<i>Enseignement élémentaire (CP-CM2) :</i>								
Population scolarisable (6 à 10 ans).....	43.520	47.309	50.272	52.954	55.672	57.143	58.584	59.805
Public : effectifs.....	49.645	48.326	51.546	54.286	60.247	62.584	66.421	70.280
Taux en pourcentage.....	109,3	102,1	102,5	102,5	108,2	109,5	113,4	117,5
Public + privé : effectifs.....	50.664	55.721	58.796	60.978	67.151	69.587	73.383	78.203
Taux en pourcentage.....	116,4	117,8	117,0	115,2	120,6	121,8	125,3	130,8
France entière : taux public et privé.....	117,7	121,5	121,8	122,2	120,9	119,8	119,4	>
<i>Classes de fin d'études :</i>								
Population scolarisable (11 à 14 ans).....	26.455	27.653	29.866	32.020	33.394	36.322	39.355	41.650
Public : effectifs.....	3.529	3.162	3.689	3.621	3.761	3.908	3.838	4.262
Taux en pourcentage.....	13,3	11,4	12,4	11,3	11,3	10,8	9,8	10,2
Public + privé : effectifs.....	3.873	3.538	4.176	4.143	4.128	4.402	4.429	4.901
Taux en pourcentage.....	14,6	12,8	14,0	12,9	12,4	12,1	11,3	11,8
France entière : taux public et privé.....	30,6	29,6	27,1	25,8	24,7	23,8	23,1	>
<i>Total des enseignements préscolaire et primaire :</i>								
Effectifs publics.....	50.356	54.876	59.645	62.475	68.598	72.182	75.986	80.469
Effectifs publics et privés.....	59.122	63.795	68.784	71.092	77.150	81.219	85.286	90.744

Evolution des effectifs scolarisés et des taux de scolarisation à La Réunion.

	1958-1959	1959-1960	1960-1961	1961-1962	1962-1963	1963-1964	1964-1965	1965-1966
Enseignement du premier cycle :								
Population scolarisable (11 à 14 ans).....	26.455	27.653	29.866	32.020	33.394	36.322	39.355	41.650
Public : effectifs des C. E. G.....	5.420	5.989	6.745	7.565	8.908	10.941	11.920	13.296
» » » » » » » » »	»	»	»	»	»	»	»	»
C. E. S.....	789	760	841	954	1.101	993	1.141	2.623
Lycées								
Total	6.209	6.749	7.586	8.519	9.919	11.934	13.061	15.919
Taux en pourcentage.....	23,5	24,4	25,4	26,6	29,7	32,9	33,2	38,2
Public + privé : effectifs.....	7.186	7.469	8.510	9.466	10.998	13.071	14.468	»
Taux en pourcentage.....	27,2	27,0	28,5	29,6	32,9	36,0	36,8	»
France entière : taux public et privé, pourcentage	44,1	45,0	45,4	47,5	52,1	54,5	56,4	»
Enseignement du deuxième cycle long :								
Population scolarisable (15 à 17 ans).....	18.287	18.529	18.352	18.737	20.582	21.803	23.323	24.443
Public : effectifs de l'enseignement classique et moderne	610	582	664	609	651	795	1.009	»
» » » » » » » » »	»	»	»	»	»	»	29	»
Effectifs de l'enseignement technique.....								
Total	610	582	664	609	651	795	1.038	1.473
Taux en pourcentage.....	3,3	3,1	3,6	3,3	3,2	3,6	4,5	6,0
Public + privé : effectifs.....	648	631	687	672	718	873	1.118	»
Taux en pourcentage.....	3,5	3,4	3,7	3,6	3,5	4,0	4,8	»
France entière : taux public et privé, pourcentage	20,0	21,0	22,9	23,1	24,0	24,9	26,7	»
Enseignement du deuxième cycle court :								
Population scolarisable (15 à 17 ans).....	18.287	18.529	18.352	18.737	20.582	21.803	23.323	24.443
Public : effectifs.....	»	440	480	461	511	570	600	593
Taux en pourcentage.....	»	2,4	2,6	2,5	2,5	2,6	2,6	2,4
Public + privé : effectifs.....	»	440	480	461	511	570	600	»
Taux en pourcentage.....	»	2,4	2,6	2,5	2,5	2,6	2,6	»
France entière : taux public et privé, pourcentage	16,2	17,1	17,3	16,3	17,4	18,1	19,1	»
Total de l'enseignement du second degré :								
Effectifs publics	»	7.771	8.730	9.589	11.081	13.299	14.699	17.985
Effectifs publics et privés.....	»	8.540	9.677	10.599	12.227	14.514	16.186	»

Taux d'encadrement dans les départements d'outre-mer (1).

Enseignement public (année scolaire 1964-1965).

DEPARTEMENTS	CLASSES MATERNELLES ENFANTINES			CLASSES ELEMENTAIRES ET SPECIALES			LYCEES CLASSIQUES, MODERNES ET TECHNIQUES			COLLEGES D'ENSEIGNEMENT GENERAL			COLLEGES D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE		
	Effectifs.	Maîtres.	Taux.	Effectifs.	Maîtres.	Taux.	Effectifs.	Maîtres.	Taux.	Effectifs.	Maîtres.	Taux.	Effectifs.	Maîtres.	Taux.
Guadeloupe	2.454	52	47,2	59.878	1.572	38,1	4.747	207	13,9	8.439	306	27,6	»	»	»
Guyane	802	14	57,3	4.979	140	35,6	994	46	21,6	»	»	»	436	27	16,1
Martinique	10.251	253	40,5	63.957	1.859	34,4	4.721	220	21,5	13.053	367	35,5	567	36	15,8
Réunion	5.727	130	44,1	70.259	1.974	35,6	2.179	96	22,7	11.920	370	32,2	600	39	15,4
Ensemble des D. O. M.	19.234	449	42,8	199.073	5.545	35,9	12.641	569	19,0	33.412	1.043	32,0	1.603	102	15,7
France entière (2)...	1.283.890	31.095	41,3	5.024.046	185.706	27,1	1.184.201	63.005	18,8	854.519	39.922	21,4	315.123	19.621	16,1

(1) Le taux d'encadrement est calculé en rapportant l'effectif des élèves à l'effectif des maîtres.

(2) Sans les D. O. M.

**Pourcentage de boursiers du second degré dans les différents établissements
de l'enseignement public des départements d'outre-mer (1964-1965).**

	LYCEES	C. E. G.
Guadeloupe	31,2	43,1
Guyane	16,6	47,1
Martinique	32,6	35,6
Réunion	30,5	50,8
Ensemble des D. O. M.....	30,5	49,1
France entière (1).....	33,5	44,9

(1) Sans les D. O. M.

NOTE : Les bourses accordées aux élèves de l'enseignement privé sont perçues en 1964-1965 par 11,8 % des élèves des centres d'apprentissage de la Guadeloupe, 0,4 % des élèves des établissements secondaires de la Martinique et 5,6 % des élèves des cours complémentaires de La Réunion. En France, pour la même année, 1,9 % des élèves des établissements secondaires, 15 % des élèves des cours complémentaires, 4,1 % des élèves des centres d'apprentissage percevaient une bourse.

*
* * *

Nombre moyen de parts de bourses attribuées aux boursiers de l'enseignement public et privé des départements d'outre mer (3).

	LYCEES, C. E. G. C. E. S., ETABLISSEMENTS PRIVES DE NIVEAU EQUIVALENT			C. E. T. PUBLIC ET C. A. PRIVE
	1 ^{er} cycle.	2 ^e cycle.	Total.	
Guadeloupe :				
1964-1965	»	»	3,5	»
1965-1966	3,48	4,38	»	3,47
Guyane :				
1964-1965	»	»	4,3	»
1965-1966	4,43	4,88	»	7,66
Martinique :				
1964-1965	»	»	3,3	»
1965-1966	3,73	5,17	»	5,09
Réunion :				
1964-1965	»	»	2,3	»
1965-1966	2,17	5,48	»	6,57
France entière (1) :				
1964-1965	»	»	(2) 3,98	»
1965-1966	(2) 3,70	(2) 4,78	»	(2) 5,02

(1) Sans les D. O. M.

(2) Moyenne non pondérée des taux académiques.

(3) Les bourses sont composées de parts unitaires ; le montant annuel d'une part est fixé à 117 francs.

Ramassage scolaire dans les départements d'Outre-Mer.

Le ramassage scolaire se développe considérablement dans les départements d'Outre-Mer. Le tableau ci-dessous fait apparaître le coût des deux dernières campagnes (en francs français).

	ANNEE SCOLAIRE	ANNEE SCOLAIRE
	1964-1965.	1965-1966.
Guadeloupe	146.000	160.000
Guyane	181.259	141.000
Martinique	124.000	465.000
Réunion	354.454	431.000
Total	805.713	1.197.000

Le pourcentage d'augmentation des crédits délégués pour 1965-1966 par rapport à ceux des délégués l'année précédente est de 48 %. Il est nettement supérieur au pourcentage d'augmentation des crédits mis à la disposition des départements métropolitains pour la même période (17 %). En effet, d'une manière générale, les demandes présentées par les départements d'Outre-Mer sont entièrement satisfaites.

La dotation qui leur est allouée chaque année représente environ 10 % des dépenses totales de ramassage scolaire.

ANNEXE XI

ORGANISATION ET PROGRAMMES DU SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA CONJONCTURE

L'arrêté du 6 décembre 1965, publié au *Journal officiel* du 6 février 1966, a précisé l'organisation et la répartition des attributions du Service central des Statistiques et de la Conjoncture. La note d'information ci-jointe rappelle et commente les dispositions qui, après une première année de fonctionnement, ont stabilisé les structures et l'orientation de ce Service.

Dans les domaines des enquêtes, des études et observations, des recherches sur les besoins en matière d'éducation, de l'information et de la documentation statistiques, où s'exercent les attributions du Service central, les principales directions dans lesquelles sont engagés les travaux des quatre unités respectivement concernées sont les suivantes :

I. — Division des statistiques de l'enseignement et de l'éducation.

Outre l'exécution du programme d'enquêtes donné en annexe, arrêté par la Commission des enquêtes statistiques du Ministère de l'Education nationale, en liaison avec le Comité de coordination siégeant auprès de l'I. N. S. E. E., cette Division poursuit activement la constitution des fichiers indispensables à une information statistique précise et permanente.

Le fichier central des établissements, d'une part, l'enregistrement individuel des données relatives à la population et à l'activité universitaire, d'autre part, sont en cours de réalisation. Le fichier central, destiné à fournir un fonds de documentation exploitable mécaniquement, ne concernera pas moins de 100.000 établissements d'enseignement, culturels ou administratifs. A la rentrée universitaire de 1966, l'ensemble des facultés des lettres et des sciences participera au plan de normalisation des inscriptions en scolarité et aux examens des étudiants.

Parallèlement, un important travail de nomenclature et de codification se poursuit sur les différentes données relatives à l'enseignement et à l'éducation, notamment en ce qui concerne la formation professionnelle.

2. — Division des études et de la conjoncture.

Quatre sujets retiennent ici, par priorité, l'attention :

a) L'amélioration des prévisions concernant le développement de l'éducation, à court terme, à moyen terme et pour des périodes dépassant les limites du Plan. Les méthodes les plus adaptées aux calculs exigés par la préparation du budget, l'application de la réforme ou l'intégration des phénomènes éducatifs dans les modèles économiques et sociaux, sont recherchées et, dans les deux premiers cas, appliquées ;

b) L'établissement de bilans, régionaux ou nationaux, entre les flux de sortie de l'appareil éducatif et les besoins de recrutement de la population active ;

c) L'analyse des déroulements de scolarité et des phénomènes d'orientation ;

d) L'étude du prix de revient par élève de l'enseignement public, pour laquelle une enquête portant sur un échantillon d'établissements du second degré est en cours de dépouillement.

3. — Bureau des programmes de recherches sur les besoins en matière d'éducation.

Ce Bureau achève un inventaire des études et recherches conduites en France sur les différents aspects, économiques et sociaux, de la croissance dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation. A cette occasion, des liaisons ont été établies avec les organismes internationaux spécialisés. Un programme d'études susceptibles d'être considérées comme prioritaires, en fonction des besoins de connaissance de l'Administration de l'Education nationale, est attendu de ce travail.

Sur la question particulière des études se rapportant à la formation professionnelle, 3.000 fiches d'analyse ont été établies et le Bureau a déjà fourni au groupe de travail, réuni au Ministère de l'Education nationale pour étudier la question de la formation professionnelle féminine, ses premiers éléments de réflexion.

Parallèlement, le repérage de l'évolution des métiers et des qualifications, et la question de leur traduction en termes d'enseignement et de formation, font l'objet d'une étude de méthodes et d'organisation qui donnera lieu, en 1966-1967, à une expérimentation en milieu scolaire et professionnel.

4. — Bureau de documentation et d'information statistiques.

Indépendamment de l'amélioration et de l'adaptation des publications statistiques du Ministère de l'Education nationale, de très nombreuses réponses à des questions posées, ce Bureau achève la préparation d'une brochure destinée à rassembler, sous une forme pratique et de consultation aisée, les principaux tableaux statistiques que permet d'établir l'information actuellement disponible.

En outre, le fonds de documentation spécialisée, déjà rassemblé par le Bureau, fournit dès à présent un instrument de travail utile.

Enfin, il convient d'ajouter qu'un groupe de techniciens, récemment constitué et dont le renforcement est demandé en 1967, étudie et prépare le traitement sur ordinateur électronique des travaux statistiques du Service central.

**Programme et calendrier des enquêtes statistiques du Service central des statistiques
et de la conjoncture.**

(Année scolaire 1966-1967.)

ENQUETES		DATE de l'enquête.	DATE D'ENVOI de la circulaire et des imprimés.
1	Enquête dans les écoles maternelles, primaires et spéciales de l'enseignement public et de l'enseignement privé :		
	A. — Enquête traditionnelle.....	10-10-1966	10- 9-1966
	B. — Enquête mécanisée dans 24 départements pour l'enseignement public.....	10-10-1966	10- 9-1966
2	Statistique des élèves dans les établissements publics du Second Degré (Lycées, C. E. T., C. E. S., C.E. G.)..	20-10-1966	15- 9-1966
3	Statistique des personnels en fonction dans les établissements publics du Second Degré et service du personnel enseignant.....	10-11-1966	1-10-1966
4	Enquête dans les établissements secondaires et techniques privés.....	20-10-1966	15- 9-1966
5	Enquête sur les conditions de recrutement en première année des C. E. T.	Octobre 1966.	5-10-1966
6	Enquête dans les classes terminales des établissements publics et privés sur les demandes d'inscription dans les Facultés.....	15- 2-1967	1- 2-1967
7	Enquête sur le personnel enseignant en cours de formation :		
	— Ecoles normales.....	15-11-1966	15-10-1966
	— Centres de formation des professeurs de C. E. G.		
	— Ecoles normales supérieures		
	— Ecoles normales nationales d'apprentissage.....	1-12-1966	15-11-1966
	— Instituts de préparation à l'enseignement secondaire		
	— Centres pédagogiques régionaux.....		
8	Statistique des étudiants dans les Facultés et dans les établissements rattachés.....	1-12-1966	15-11-1966
9	Enquête complémentaire dans les Facultés et les établissements rattachés à la fin de l'année universitaire 1966-1967	15- 5-1967	1- 5-1967
10	Enquête dans les Grandes Ecoles.....	1-12-1966	1-11-1966
11	Enquête sur l'enseignement post-scolaire agricole et ménager agricole dans l'enseignement public et l'enseignement privé.....	1-12-1966	15-11-1966

ENQUETES		DATE de l'enquête.	DATE D'ENVOI de la circulaire et des imprimés.
12	Enquête dans les établissements et classes d'enseignement spécial public et privé (enfance inadaptée)....	15- 2-1967	15- 1-1967
13	Enquête dans les classes préparatoires aux Grandes Ecoles des établissements publics et privés.....	20-10-1966	1-10-1966
14	Enquête dans les Sections de Techniciens supérieurs des établissements publics et privés.....	20-10-1966	1-10-1966
15	Enquête dans les Centres d'Orientalion scolaire et professionnelle : — 1 ^{re} partie (statistique du personnel et des activités des Centres)..... — 2 ^e partie (annexe).....	1-10-1966 1- 2-1967	15- 9-1966 15- 9-1966
16	Statistique des examens des enseignements élémentaires et complémentaires (année 1966).....	15-12-1966	1-12-1966
17	Situation des postes et du personnel enseignant des établissements préscolaires, élémentaires et spéciaux	31-12-1966	21-12-1966
18	Statistique des élèves boursiers des établissements publics et privés du second degré : — statistique des bourses nouvelles.....	15- 1-1967	4- 1-1967
19	Statistique des boursiers en cours d'études dans les établissements d'enseignement supérieur : — statistique des bourses nouvelles.....	15- 1-1967	4- 1-1967
20	Enquête sur les résultats de l'activité universitaire au cours de l'année 1966 (examens et diplômes).....	15- 1-1967	1-12-1966
21	Enquête sur les cours de promotion sociale.....	15- 1-1967	15-12-1966
22	Enquête sur les cours professionnels.....	15- 1-1967	15-12-1966
23	Statistique des examens publics de l'enseignement technique (année 1966).....	Janvier 1967	15- 1-1967
24	Recensement des candidats au baccalauréat.....	15- 4-1967	1- 4-1967
25	Résultats du baccalauréat (session 1967) : — 1 ^{re} session..... — 2 ^e session.....	A déterminer selon le calendrier de l'examen.	
26	Enquête sur l'admission en classe de sixième à la rentrée 1967.....	1- 7-1967	20- 6-1967
27	Enquête sur les éléments destinés à l'évaluation du prix de revient d'un élève.....	1- 5-1967	15- 4-1967

DISPOSITIONS SPECIALES

Article 61.

Prise en charge par l'Etat de la totalité des dépenses des centres publics d'orientation scolaire et professionnelle.

Texte proposé initialement par le Gouvernement et voté par l'Assemblée nationale.

Les centres publics d'orientation scolaire et professionnelle pourront être transformés, en application de la réforme de l'orientation scolaire, universitaire et professionnelle, en services d'Etat. Lorsqu'il sera procédé à la transformation de ces centres, les dépenses de fonctionnement et d'investissement de ceux-ci, précédemment à la charge du département ou de la commune à la demande desquels ils ont été constitués, seront prises en charge par l'Etat.

Cette mesure ne peut entraîner de changement dans l'affectation, au centre transformé, de locaux n'appartenant pas à l'Etat. L'usage de ces locaux par le service nouveau *peut donner lieu* à versement d'un loyer.

Texte proposé par votre Commission.

Conforme.

Cette mesure...

...service nouveau *donne lieu* à versement d'un loyer.

Commentaires. — La réforme de l'orientation scolaire universitaire et professionnelle s'accompagne de la création de centres interdistricts ; lorsqu'il existait déjà, dans la ville-siège d'un centre interdistrict, un centre municipal ou départemental d'orientation, les dépenses de fonctionnement de ce dernier pourront être prises en charge par l'Etat. Cette disposition est assortie d'une clause de « maintien dans les lieux » : dans ce cas, un loyer *pourra* être servi à la collectivité locale intéressée.

Votre Commission des Finances vous demande de voter cette disposition, assortie d'un amendement aux termes duquel la possibilité du paiement d'un loyer est transformée en une obligation.

Article 62.

Prise en charge par l'Etat des dépenses de personnels exerçant dans les établissements du premier degré de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Texte. — I. A Saint-Pierre-et-Miquelon, à compter du 1^{er} janvier 1967, le service de l'enseignement du premier degré est classé parmi les services déterminés au paragraphe VI de l'article 2 du décret modifié n° 56-1227 du 3 décembre 1956 portant définition des services de l'Etat dans les territoires d'Outre-Mer.

La réglementation applicable à l'enseignement du premier degré relève des autorités de la République ; les dépenses de rémunération et de remboursement de frais de déplacement et de changement de résidence des personnels enseignants et de direction exerçant dans les écoles du premier degré sont prises en charge par le budget général.

II. Le paragraphe II de l'article 38 du décret modifié n° 46-2380 du 25 octobre 1946 portant création d'un conseil général à Saint-Pierre-et-Miquelon est abrogé à compter du 1^{er} janvier 1967.

III. Jusqu'à l'intervention des décrets prévus à l'article 2 du décret modifié n° 56-1228 du 3 décembre 1956 relatif à l'organisation des services publics civils dans les territoires d'Outre-Mer, l'organisation de ce service public reste déterminée à Saint-Pierre-et-Miquelon par les textes actuellement en vigueur.

Commentaires. — Afin d'alléger les charges financières du territoire d'Outre-Mer de Saint-Pierre et Miquelon, l'Etat prend à sa charge l'enseignement du premier degré. Cette mesure doit s'accomplir conformément aux règles posées en 1956 dans les textes d'application de la loi-cadre relative aux T. O. M. : tel est l'objet du présent article qui ne soulève pas d'objection de la part de votre Commission.

Article 63.

Affectation au budget général des droits d'inscription perçus à l'occasion des concours d'entrée aux écoles nationales supérieures d'ingénieurs et assimilés.

Texte. — Les candidats aux concours d'admission aux écoles nationales supérieures d'ingénieurs et assimilés dépendant du Ministère de l'Education nationale sont assujettis à un droit perçu au profit du Trésor public et dont le taux et les modalités de recouvrement sont fixés par arrêté du Ministre de l'Education nationale et du Ministre de l'Economie et des Finances.

Cette disposition prend effet à compter du 1^{er} janvier 1967.

Commentaires. — Le présent article affecte au budget général les droits d'inscription perçus à l'occasion des concours d'entrée à vingt-deux écoles nationales d'ingénieurs. En contrepartie les dépenses entraînées par ces opérations sont prises en charge par le budget de l'Education nationale.

Votre Commission vous demande d'adopter cet article.

AMENDEMENT PRESENTE PAR LA COMMISSION

Art. 61.

Amendement : Au deuxième alinéa de cet article, dernière phrase, remplacer les mots :

... peut donner lieu ...

par :

... donne lieu ...